

RAPPORT FINANCIER 2017



**Toute une banque
pour vous**

Chapitre 1 :

LES COMPTES SOCIAUX ET NOTES ANNEXES PAGE 03

Rapport de Gestion	page 04
Bilan au 31 Décembre 2017	page 12
Hors-bilan au 31 Décembre 2017	page 14
Compte de Résultat au 31 Décembre 2017	page 15
Notes Annexes aux Comptes sociaux	page 17
- Note 1 : Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice	page 17
- Note 2 : Principes et méthodes comptables.	page 20
- Note 3 à Note 9 : Informations relatives à l'actif du bilan	page 28
- Note 10 à Note 19 : Informations relatives au passif du bilan.	page 38
- Note 20 à Note 25 : Hors-bilan.	page 47
- Note 26 à Note 43 : Informations sur le compte de résultat	page 55
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	page 66
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	page 70

Chapitre 2 :

LES COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS PAGE 77

Cadre Général	page 78
Etats Financiers Consolidés au 31 Décembre 2017	page 82
Notes Annexes aux États Financiers	page 89
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	page 180

Chapitre 3 :

LES RÉOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PAGE 185

Assemblée générale ordinaire	page 186
Tableau de bord indicateurs RSE	page 188
Attestation de présence des indicateurs RSE	page 195

Chapitre

1

Les Comptes Sociaux et Notes Annexes

CONTEXTE ÉCONOMIQUE & FINANCIER

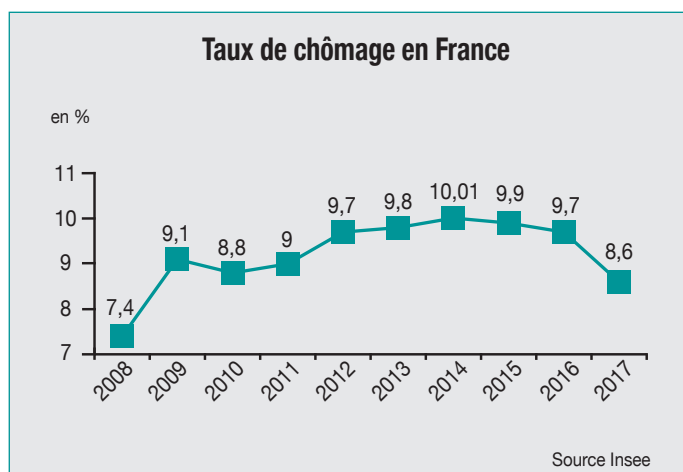
La reprise mondiale a démarré timidement en 2017 avec des interrogations sur la capacité des économies à véritablement s'extraire d'un environnement de croissance poussive. L'investissement restait trop faible ; les créations d'emplois étaient médiocres ; les salaires ne se redressaient pas ; les prix étaient sages, trop sages. Puis, le cycle s'est enfin repris et les enchaînements vertueux entre production, investissement, emplois, revenus et demande se sont mis en place.

Dans ce contexte, la croissance mondiale est attendue à 3,6% en 2017 en augmentation dans toutes les zones : Etats-Unis 2,3% (+0,8 pt), Japon 1,8% (+0,8 pt), zone Euro 2,4% (+0,7 pt), Pays émergents 4,7% (+0,6 pt).

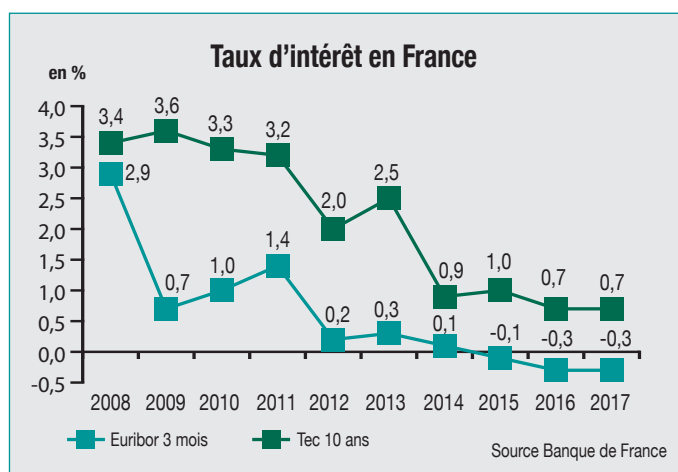
La France bénéficie également de ce climat favorable avec une croissance qui a atteint 1,9% en 2017 contre 1,1% en 2016. Soutenue par des facteurs temporaires (rebond du tourisme, exportations aéronautiques), elle est également entretenue par :

- une consommation forte des ménages toujours en progression (+1%) alors que le taux d'épargne reste élevé (14,5% en 2017 vs. 14% en 2016),
- une reprise de l'investissement qui se poursuit dans les entreprises (+4,1%) et chez les ménages (+4,2%), notamment avec la hausse des ventes de logements neufs.

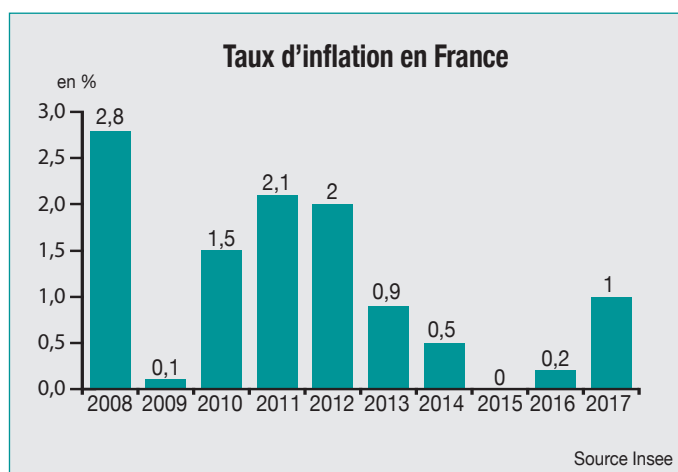
Il convient de noter que si des réformes sont en cours ou annoncées, la France pâtit toujours d'un déficit de compétitivité et de la nécessité de réduire le déficit public, via des mesures d'économies en dépenses, qui limite l'expansion économique actuelle. Le taux de chômage reste élevé même s'il a reflué sur la fin de l'année (8,6% contre 9,7% en 2016 – Insee France métropolitaine). Enfin et au-delà de ses frontières, les risques liés aux incertitudes politiques en Europe persistent (Espagne, Italie, formation de la coalition allemande).



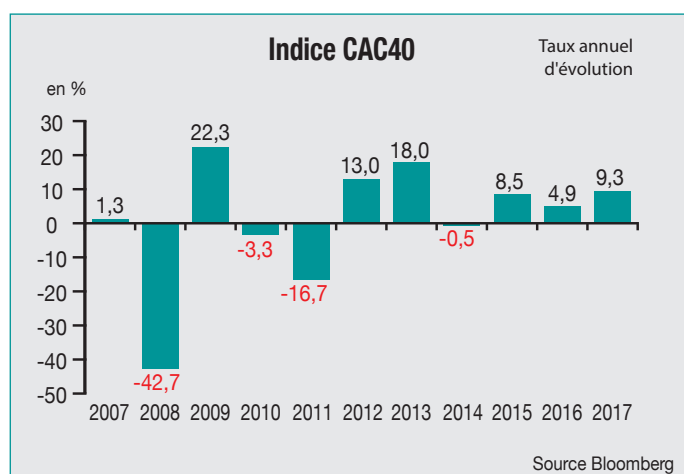
Face à cette reprise économique et dans le sillage de la Réserve Fédérale des Etats-Unis, la Banque Centrale Européenne (BCE) a démarré une normalisation de sa politique monétaire en réduisant progressivement son programme mensuel de rachat d'actifs de 80 milliards d'euros à 30 milliards d'euros. Pour autant, elle n'a pas annoncé de remontée de ses taux directeurs à court terme estimant notamment que son objectif d'inflation n'est pas encore atteint. Dans ces conditions les taux d'emprunts de l'Etat français à dix ans sont restés relativement stables. Quant aux taux à court terme (Euribor 3 mois), ils sont restés autour de -0,3%.



La reprise observée et la remontée des cours des matières premières sur le deuxième semestre ont contribué à la remontée de l'inflation. Elle reste toutefois à un niveau qui demeure bas en 2017 : 1% en France (contre 0,2% en 2016) et 1,5% en Europe (contre 0,2%).



L'année 2017 est une année dynamique pour les marchés actions au niveau mondial. Tous les indices ont bénéficié des conditions favorables que sont la reprise économique, les politiques monétaires qui restent accommodantes et les résultats d'entreprises en hausse : Nikkei japonais +19,1%, S&P 500 américain +19,9%, EuroStoxx 50 +6,6%. A Paris, le CAC 40 a gagné 9,3% en terminant l'année 2017 à 5 313 points. En Europe, la progression des indices a été moins vigoureuse qu'aux Etats-Unis du fait des incertitudes politiques et du renchérissement de l'euro.



Le Crédit agricole Centre-est développe ses activités dans l'une des toutes premières régions de l'Union européenne tant par sa superficie et sa population que par la richesse qui s'y crée. Elle bénéficie de puissants atouts : positionnement stratégique de carrefour européen, proximité d'importants marchés, cadre de vie remarquable dont la métropole lyonnaise est un fleuron dans les classements mondiaux, fort potentiel de recherche et d'innovation avec de nombreux "clusters" et un écosystème entrepreneurial dense et performant. Depuis 2008, sa population croît deux fois plus vite en moyenne qu'en France (0,8% contre 0,4%).

Le Crédit agricole Centre-est dispose d'un réseau de 297 points de vente, agences de proximité et réseaux spécialisés au service de l'ensemble de ses clients. Plus des trois quarts des agences affichent un Indice de Recommandation Client (IRC) positif.

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

L'année 2017 a été marquée par une activité de crédits très dynamique, soutenue par des taux bas et un marché porteur, tant pour l'habitat que les crédits à la consommation et à l'équipement. L'activité collecte a également bien progressé soutenue par l'épargne bilan, en particulier les dépôts à vue et les livrets.

CLIENTS ET SOCIÉTAIRES

65 711 nouveaux clients ont rejoint le Crédit agricole Centre-est en 2017 dont 8 374 professionnels, portant à 1 227 759 le nombre de clients qui nous accordent leur confiance (+11 817 clients par rapport à 2016, cette évolution marque une baisse de l'attrition clients en 2017). La démarche qualité mise en place, notamment sur le sujet des réclamations clients, a permis en 2017 de traiter 80% des réclamations dans un délai de 10 jours.

Loi Eckert : le nombre de comptes inactifs ouverts dans les livres de la Caisse régionale en 2017 s'élève à 25 154 et le montant total des dépôts et avoirs inscrits sur ces comptes à 12,5 millions d'euros. Le nombre de comptes dont les dépôts et avoirs ont ainsi été déposés à la CDC est de 995 et pour un montant total de 0,9 million d'euros.

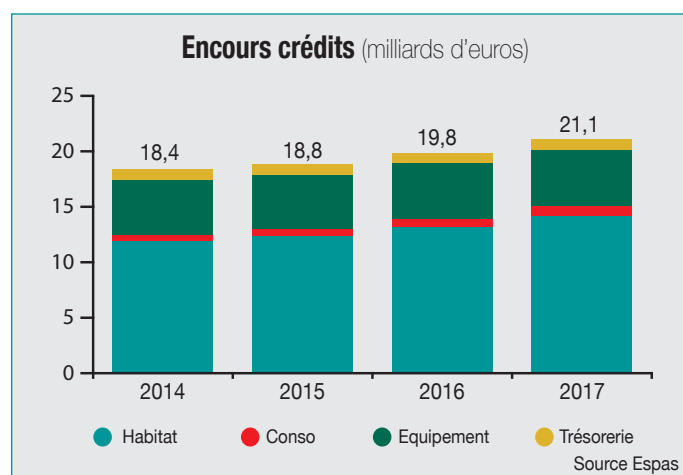
L'intégration progressive du digital dans les agences de proximité a contribué à renforcer notre relation avec les clients et les sociétaires et permet de répondre à leurs nouvelles attentes. Désormais l'entrée en relation digitalisée est possible et contribue à la satisfaction des clients.

Parmi nos clients, 442 610 sont sociétaires d'une Caisse locale du Crédit agricole Centre-est, preuve de leur confiance dans le modèle mutualiste du Groupe Crédit Agricole et dans les valeurs d'utilité, de responsabilité et d'engagement. En 2017, 267 initiatives locales ont été menées par les 133 Caisses locales, traduisant ainsi leur dynamisme et leur implication dans la vie de leurs territoires.

Les actions de valorisation du modèle mutualiste et du sociétariat ont fortement mobilisé les collaborateurs et le réseau des élus du Crédit Agricole. Le Pacte Coopératif et Territorial permet d'animer cet engagement auprès d'un large public.

CRÉDITS

Avec une demande exceptionnelle de crédits sur l'ensemble de l'année 2017, l'encours de crédits affiche une croissance de 6,5% sur l'exercice et atteint 21,1 milliards d'euros au total.



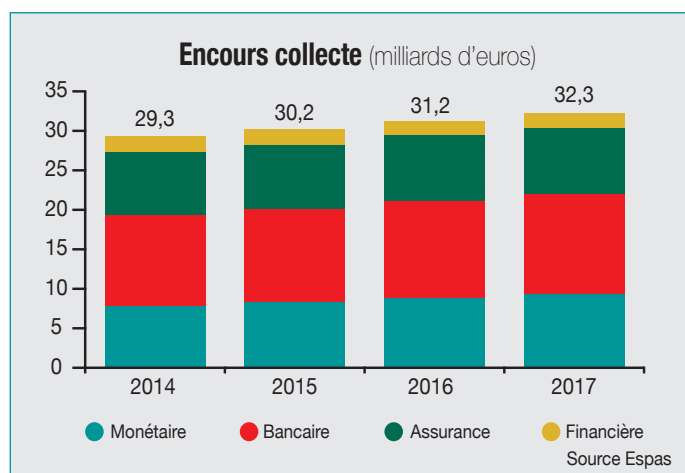
Le montant total des nouveaux crédits injectés en 2017 par le Crédit agricole Centre-est dans l'économie régionale a atteint un nouveau niveau record de 5,2 milliards d'euros, en hausse de 18,8% par rapport à 2016, en intégrant la production de crédit-bail réalisée par Crédit Agricole Leasing et Factoring.

Les réalisations de crédit sont à nouveau fortement tirées par les réalisations de crédit habitat (+23%) mais les autres compartiments affichent également des progressions importantes : financement des entreprises, des professionnels et des agriculteurs +15% et crédit à la consommation +4,1%.

Le contexte de taux bas a engendré une activité de remboursements anticipés des crédits habitat (1 milliard d'euros) en hausse par rapport à 2016 de +27% et de réaménagements (1,3 milliard d'euros) en baisse par rapport à 2016 (-13,8%).

COLLECTE

L'encours total de collecte atteint 32,3 milliards d'euros à la clôture 2017, soit une progression de 3,5% sur l'exercice. La collecte monétaire et bancaire est intégralement mise au service du développement du territoire au travers des crédits qu'elle permet de financer.



La collecte monétaire a progressé de 5,4% à 9,3 milliards d'euros, sous l'effet de l'augmentation des encours des dépôts à vue des clients.

Les encours d'épargne bancaire s'élèvent à 12,6 milliards d'euros, en hausse de 3,7% principalement tirés par l'épargne logement et les livrets. Le livret sociétaire enregistre un montant de collecte nette de 112 millions d'euros, portant l'encours total à 913 millions d'euros.

L'encours d'épargne sur les supports d'assurance-vie a progressé de 1,2%, pour un encours total de 8,5 milliards d'euros. Dans un contexte de forte progression des marchés financiers en 2017, les encours d'épargne financière ont progressé de 3,0% pour atteindre près de 1,9 milliard d'euros.

ASSURANCES ET SERVICES

Le Crédit agricole Centre-est a mis l'accent en 2017 sur le développement de son activité assurances. La Caisse régionale détient un portefeuille de près de 685 000 contrats d'assurances des biens et des personnes avec ses filiales Pacifica et Predica. Le portefeuille Pacifica comprend plus de 475 000 contrats d'assurances des biens et des personnes, en hausse de 5,7%. Le portefeuille Predica comprend plus de 207 000 contrats d'assurance prévoyance (+2,1%).

L'année 2017, en lien avec les événements climatiques, a par ailleurs vu l'accompagnement de 48 238 sinistres par le Crédit agricole Centre-est.

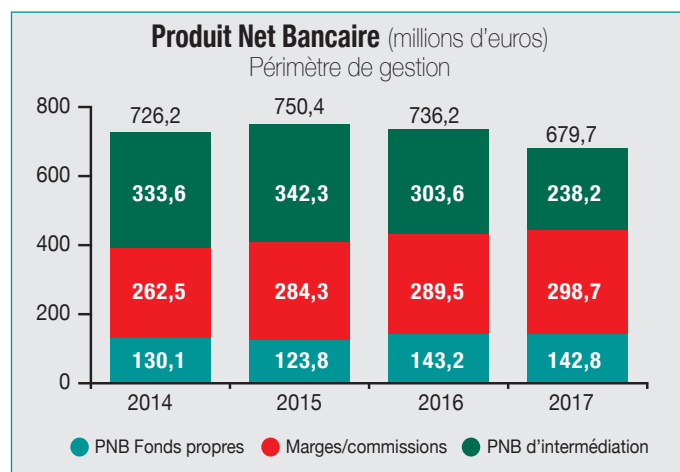
Dans une démarche d'excellence relationnelle, l'attention portée à la qualité des services bancaires au quotidien à destination des particuliers, des professionnels et également des agriculteurs, se traduit par la commercialisation de plus de 529 864 Comptes à Composer, en hausse de +17 633 contrats en net et de 726 402 contrats cartes (+22 855 contrats en net).

ANALYSE DES RÉSULTATS EN NORMES FRANÇAISES

Cette analyse est réalisée sur le périmètre constitué par le Crédit agricole Centre-est seul et les Sociétés Techniques de Titrisation (STT) qui portent les encours de crédits habitat titrisés en 2015 et 2017. Ce périmètre, appelé périmètre de gestion, reflète l'activité complète de la Caisse régionale.

LE PRODUIT NET BANCAIRE

Au 31 décembre 2017, le Produit Net Bancaire (PNB) s'élève à 679,7 millions d'euros, en repli de -7,7% par rapport à l'exercice 2016, fortement impacté par le recul de -9,5% du PNB d'intermédiation + marges sur commissions) suite à la forte contraction du PNB d'intermédiation.



Le PNB d'intermédiation affiche une baisse de -21,5%. Il subit la pression du contexte des taux bas qui a davantage contribué à la réduction du rendement du portefeuille de crédits qu'à la baisse du coût des ressources. Afin d'optimiser le coût de nos ressources, plusieurs opérations exceptionnelles de restructuration des dettes moyen et long terme de la Caisse régionale ont été réalisées avec un impact négatif en PNB.

Les commissions affichent une progression de 3,2% en un an, sous l'effet d'une bonne dynamique à l'équipement de nos clients en services et assurances, tirées notamment par l'activité crédits.

Enfin, le PNB issu de la gestion des fonds propres de la Caisse régionale est en légère baisse (-0,2%), pénalisé par l'arrêt du SWITCH CCI/CCA dans le cadre de l'opération EUREKA de simplification de la structure du Groupe Crédit Agricole. Néanmoins, ce PNB bénéficie de la progression des dividendes à hauteur de 12 millions d'euros.

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 364,5 millions d'euros, en progression de 2,3% par rapport à 2016.

En 2017, le Crédit agricole Centre-est a poursuivi son plan d'investissement lié au programme de transformation et de modernisation de l'entreprise avec, entre autres, 45 agences transformées en Agences Collaboratives et la poursuite de la dématérialisation.

Dans un contexte d'évolution rapide de notre environnement, la mise en place de nouvelles enveloppes projets liées à la transformation de l'entreprise ont entraîné une augmentation des charges informatiques en 2017.

Enfin, l'année 2017 est également marquée par la mise en place des accords salariaux internes à la Caisse régionale, qui ont entraîné une hausse des charges de personnel.

Au 31 décembre 2017, le poste "Fournisseurs à payer" représente un total de 0,8 million d'euros (détail ci-après par tranche de retard de paiement), il était de 0,7 million d'euros fin 2016. L'ensemble de ces factures sera payé en janvier 2018. Le délai de paiement moyen constaté sur 2017 est de 8 jours date de réception à Crédit agricole Centre-est contre 11 jours en 2016, cette évolution confirmant l'impact de la mise en place de la dématérialisation des factures depuis 2016.

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total 1 jour et plus
• Nombre factures concernées	115	17	18	47	197
• Montant total des factures concernées (TTC)	609 109	55 698	35 639	120 683	821 129
• Pourcentage du montant des achats de l'exercice (TTC)	0,35%	0,03%	0,02%	0,07%	0,47%

Fin 2017, le montant des factures émises et non réglées représentait 0,1 million d'euros (détail ci-après par tranche de retard de paiement).

	Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total 1 jour et plus
• Nombre factures concernées	0	0	7	9	16
• Montant total des factures concernées (TTC)			76 515	56 700	133 215
• Pourcentage du chiffre d'affaire de l'exercice			0,17%	0,13%	0,30%

LE RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) 2017 s'élève à 315,2 millions d'euros contre 380 millions d'euros pour l'exercice 2016, soit une baisse de 17,1%.

LE COÛT DU RISQUE

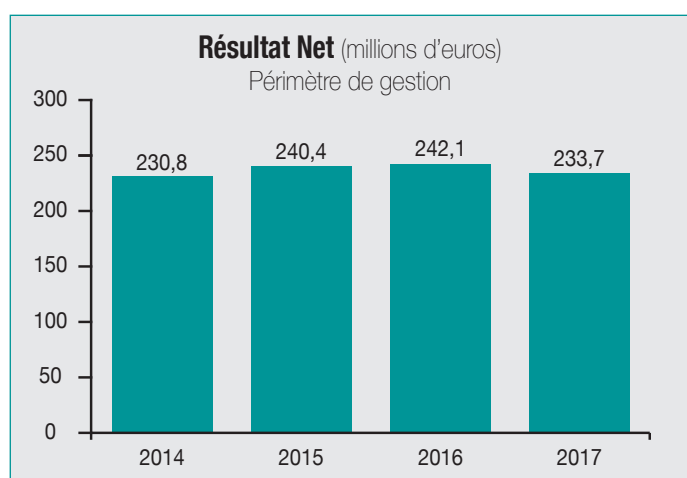
Le niveau de risque reste maîtrisé dans un contexte de croissance forte des encours puisque le ratio de créances douteuses et litigieuses est en baisse de 19 points de base sur l'année 2017 et s'élève à 1,81%. Le taux de couverture des créances douteuses et litigieuses par des provisions s'établit à 66,5%.

Au final, les dotations aux provisions sur les dossiers individuels douteux et litigieux, sur les créances sensibles et sur les filières à risques représentent un coût du risque de 9,7 millions d'euros, en baisse de 23,1 millions d'euros. En parallèle de la baisse du niveau de risque, il est à noter des effets de changements de modèles et les travaux préparatoires pour la mise en application de la norme IFRS 9 en 2018.

LE RÉSULTAT NET

Les autres produits et charges venant en déduction du Résultat Brut d'Exploitation représentent une contribution positive de 0,2 million d'euros, le niveau du Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) est inchangé.

Après la prise en compte d'une charge d'impôt sur les sociétés de 72 millions d'euros, **le Résultat Net social de la Caisse régionale et des Sociétés Techniques de Titrisation (STT) au titre de l'exercice 2017 s'élève à 233,7 millions d'euros, en baisse de 3,5% par rapport à 2016.**



Sur le périmètre du Crédit agricole Centre-est seul, le Résultat Net social s'élève à 234,6 millions d'euros, soit 0,9 million d'euros de plus que dans le périmètre de gestion. Cet écart résulte de décalages techniques impactant le PNB pour +0,4 million d'euros et le coût du risque pour +0,5 million d'euros.

LE BILAN

À la clôture de l'exercice 2017, le Crédit agricole Centre-est seul (hors STT) présente un total de bilan de 29,1 milliards d'euros, en progression de 5,1% (+1,4 milliard d'euros) par rapport à 2016. La hausse du bilan est portée par les activités avec la clientèle. Ainsi, à l'actif, les encours de crédits progressent de 1,2 milliard d'euros par rapport à fin 2016. Au passif, la collecte clientèle progresse de 430 millions d'euros, tirée par la croissance des encours des dépôts à vue créditeurs, et les emprunts interbancaires de 760 millions d'euros.

À noter que le Crédit agricole Centre-est n'exerce pas d'activité en matière de recherche et développement.

LES RATIOS

Le Crédit agricole Centre-est affiche des ratios solides tant au niveau de son fonctionnement, de sa rentabilité que de sa capacité de résistance financière.

Le coefficient d'exploitation, rapportant les charges de fonctionnement au total du Produit Net Bancaire s'établit à 53,6% en 2017 contre 48,4% en 2016. Cette évolution s'explique par l'impact du contexte de taux sur les revenus mais également par les investissements et les projets de transformation pour préparer l'avenir. Ainsi et malgré l'augmentation observée, le Crédit agricole Centre-est démontre sa capacité à s'adapter à son environnement tout en maintenant un niveau élevé de performance opérationnelle.

La rentabilité des actifs bancaires du Crédit agricole Centre-est seul, exprimée par le ratio ROA (Return On Assets : résultat net rapporté au total bilan) s'élève à 0,80% en 2017 et la rentabilité des capitaux propres, mesurée par le ratio ROE (Return On Equity : résultat net rapporté aux capitaux propres), s'établit à 5,7% cette année. Compte tenu de la baisse du résultat net en 2017, ces ratios se dégradent légèrement (respectivement -0,07 pt et -0,6 pt) mais restent à des niveaux élevés démontrant la capacité bénéficiaire de l'entreprise dans un contexte économique et de taux peu favorable.

Les fonds propres réglementaires ont augmenté de 349 millions d'euros pour atteindre 2 849 millions d'euros. Cette création de fonds propres en 2017 couvre l'augmentation des risques liée au développement de nos activités. Au final, le ratio de solvabilité Bâle III CET1 s'établit donc à 21,6% (contre 21,5% en 2016), pour un minimum attendu par les autorités de régulation à 9,25%. Cette situation traduit la capacité du Crédit agricole Centre-est à faire face aux évolutions réglementaires tout en assurant le développement de son activité.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Dans le cadre de la gestion de son bilan et de sa rentabilité à moyen terme, le Crédit agricole Centre-est a significativement restructuré sa dette en 2017.

En quatre opérations étalées sur l'année, la Caisse régionale a remboursé près de 910 millions d'euros de dettes et a souscrit de nouveaux emprunts à un taux inférieur de 2 points. Ces opérations ont généré une charge exceptionnelle dans les comptes 2017 au titre des indemnités de remboursement anticipé mais elles amélioreront la rentabilité de nos activités sur les années futures.

De même, 631 millions d'euros d'emprunts contractés auprès de Crédit agricole SA en 2016 pour le rachat par SACAM Mutualisation des CCI/CCA (Certificats coopératifs d'investissement et Certificats coopératifs d'associés) des Caisses régionales (opération EUREKA) ont été restructurés. Le coût de l'emprunt a ainsi été diminué de 0,3 point.

Les investissements financiers du Crédit agricole Centre-est en 2017 se sont concentrés sur le renforcement de ses réserves de liquidité (près de 450 millions d'euros investis).

Les investissements en capital réalisés dans les entreprises de la région par ses filiales (Calixte, Crédit Agricole Création, SAS CAC PME), se sont élevés à 36,2 millions d'euros, ayant contribué à soutenir plus de 1 180 emplois. Les fonds propres totaux investis directement dans ces structures s'élèvent à 92,1 millions d'euros, soit une allocation complémentaire de 16,1 millions d'euros en 2017 (+21%).

En matière d'investissements immobiliers, l'année 2017 représente 30 millions d'euros complémentaires engagés sur le territoire. Outre les travaux de rénovation du Grand Hôtel Dieu à Lyon qui se poursuivent, l'année a été marquée par la livraison ou l'acquisition de six ensembles immobiliers et terrains se situant dans le Rhône.

Sur 2017, le Crédit agricole Centre-est a cédé six participations et acquis six autres participations, ces opérations étant principalement liées à des réorganisations du Groupe Crédit Agricole. Des apports en capital ont été réalisés pour soutenir le développement de BforBank, Nexecur, CAMCA Assurance et de la Compagnie Foncière Lyonnaise (avances en compte courant qui ont été remboursées en janvier 2018 à la suite de l'obtention de refinancements bancaires). Enfin, la Caisse régionale s'est associée à SODICA pour racheter l'intégralité des parts d'un groupement forestier historiquement détenu.

Il est à noter qu'aucun évènement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

POLITIQUE DE COUVERTURE DES RISQUES

Le Crédit agricole Centre-est met en œuvre des politiques de gestion et de prévention des principaux risques inhérents à l'activité bancaire.

Risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations.

Ce risque est apprécié à travers une politique d'intervention validée par le Conseil d'administration du Crédit agricole Centre-est. Cette politique d'intervention privilégie une forte division des risques unitaires.

Les niveaux de risque crédits sont mesurés par l'intermédiaire de trois approches complémentaires en termes :

- d'encours risqués, représentant les créances en situation de retard de paiement,
- d'encours de créances douteuses et litigieuses. Cet encours fait l'objet d'une politique rigoureuse de provisionnement,

- de défaut au sens de la réglementation prudentielle issue des travaux du Comité de Bâle. Il convient de noter que les notions de CDL (Créances Douteuses et Litigieuses) et de défaut ont été harmonisées et sont désormais convergentes.

L'évolution de ces indicateurs fait l'objet d'un reporting semestriel au Conseil d'administration.

Les encours douteux et litigieux s'améliorent en 2017 pour s'établir à fin d'année à 378 millions d'euros contre 396 millions d'euros à fin 2016 (-4,5%). En parallèle, l'encours global de crédit a également augmenté de manière soutenue et le ratio de CDL diminue donc à 1,81%, en baisse de 19 points de base sur l'année 2017.

Le taux de provisionnement individuel progresse, quant à lui, de 65,4% à fin 2016 à 66,5% à fin 2017.

La ventilation du portefeuille de crédits clientèle par agents économiques fait l'objet de l'annexe 4.2 du présent rapport financier.

Risque de taux

Le risque de taux représente le risque de variation de valeur d'un actif du fait de l'évolution des taux d'intérêt. Au niveau du Crédit agricole Centre-est, toute baisse ou hausse des taux d'intérêt peut avoir un impact sur ses marges et son Produit Net Bancaire. Ce risque est encadré par des limites validées en Conseil d'administration, suivi et piloté par un comité actif-passif mensuel. En prenant en compte les couvertures mises en place et les modèles de prévisions utilisés par le Groupe Crédit Agricole, le risque potentiel d'une hausse de taux instantanée de 2 points s'élève à 1,2 million d'euros sur la première année, soit environ 0,2% du PNB prévisionnel 2018.

Risque de marché

Dans le cadre de la gestion de ses fonds propres, le Crédit agricole Centre-est gère un portefeuille d'actifs financiers enregistrés en titres de placement et dont la valorisation évolue en fonction des marchés financiers. La sensibilité de ce portefeuille aux risques de marché est mesurée mensuellement au travers de deux scénarios Groupe appelés "stress adverse 1 an" (scénario catastrophe où les chocs de marché sont calibrés pour que toutes les positions de nos portefeuilles soient perdantes) et "stress Groupe 2016" (scénario basé sur une situation financière historique ayant eu des impacts très significatifs). Ces stress appliquent par exemple une baisse de valorisation sur les actions entre 30% et 50% et sur les obligations entre 0% et 100% (selon la maturité, la nature et le pays d'émission des titres).

Au 31 décembre 2017, la concrétisation de ces scénarios conduirait à une baisse de la valorisation du portefeuille de 133 millions d'euros avec le stress adverse 1 an et 82 millions d'euros avec le stress Groupe 2016 ; ces montants étant stables par rapport à fin 2016. La ventilation détaillée de ce portefeuille fait l'objet des notes 5.1 à 5.3 du rapport financier.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à une situation dans laquelle le Crédit agricole Centre-est ne disposerait pas de ressources suffisantes pour faire face à ses emplois, principalement les crédits à la clientèle.

Le Crédit agricole Centre-est en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences Bâle III et le dispositif "avancé" de surveillance et de gestion du risque de liquidité du Groupe Crédit Agricole.

La gestion du risque de liquidité est suivie en comité actif-passif mensuellement au travers notamment du ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio). En 2017, il devait être à tout moment supérieur à 80%, il devra se situer au-dessus de 100% à partir de 2018.

Le Crédit agricole Centre-est bénéficie déjà au 31 décembre 2017 d'un ratio à 121%, preuve de sa solidité en matière de liquidité.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes et des systèmes.

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale définie au niveau du Groupe Crédit Agricole : le manager des risques opérationnels du Crédit agricole Centre-est est rattaché au Responsable Contrôles Permanents et Risques de la Caisse régionale.

Un suivi des risques opérationnels est assuré auprès d'un Comité de Pilotage dédié et un reporting semestriel est en place à destination du Comité des risques. En effet, le dispositif a été renforcé conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 avec la création d'un Comité des risques qui rend compte au Conseil d'administration. Par ailleurs, le calcul de l'exigence de fonds propres destinée à couvrir ce type de risque est effectué semestriellement sur la base de la méthode avancée retenue pour l'ensemble du Groupe Crédit Agricole. Il est à noter que le montant annuel brut (avant provisions et ou traitement) en moyenne des pertes liées aux risques opérationnels est d'environ 5 millions d'euros.

RÉSULTATS GROUPE CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-EST EN NORMES INTERNATIONALES

Le résultat net consolidé 2017 du Groupe Crédit agricole Centre-est s'élève à 267,2 millions d'euros.

Le résultat de la Caisse régionale seule contribue au résultat consolidé du Groupe à hauteur de 233,7 millions d'euros, soit une hausse de 8,8% (+18,9 millions d'euros) par rapport à l'exercice 2016. Ce différentiel s'explique par les normes différentes entre la comptabilité sociale (normes françaises) et la comptabilité consolidée (normes internationales IFRS). L'écart entre le résultat social et consolidé de l'entité Caisse Régionale Centre-est provient principalement des retraitements sur les impôts différés, les impacts des restructurations de passif et les dividendes intragroupes.

Dans le prolongement de son cœur de métier en banque et assurances, le Crédit agricole Centre-est développe ses activités d'immobilier et de capital risque au service de sa clientèle à travers plusieurs structures consolidées. Avant distribution de dividendes à la Caisse régionale Centre-est, la contribution des filiales au résultat consolidé du Groupe Crédit agricole Centre-est s'élève à 33,5 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 15,5 millions d'euros au 31 décembre 2016.

La Compagnie Foncière Lyonnaise (CFL), composée de Sepi, Prestimmo, Europimmo porte l'essentiel des actifs immobiliers que le Groupe Crédit agricole Centre-est propose à la location sur son territoire. Elle apporte une contribution au résultat consolidé de la Caisse régionale de 12,1 millions d'euros contre 5,7 millions d'euros fin 2016, en progression de 112%.

Son chiffre d'affaires est en progression sous l'effet de nouveaux investissements (30 millions d'euros en 2017). Suite aux résultats d'une expertise menée en 2016 et dans un objectif de recentrage stratégique, un programme de cessions a été acté sur des biens hors territoire (région Parisienne notamment), des sites industriels inoccupés ou obsolètes et des lots diffus (commerces et appartements) dans la Métropole Lyonnaise. Cette stratégie s'est traduite par 30 opérations de cession en 2017 qui ont généré des plus-values expliquant en grande partie la progression de sa contribution au résultat net consolidé de la Caisse régionale.

Au 31 décembre 2017, CFL gère 246 012 m² pour 2 841 lots en propre et 6 647 m² via les co-investissements avec Crédit Agricole Assurances dont le projet de rénovation emblématique du Grand Hôtel Dieu de Lyon.

Au global, la contribution du Pôle Immobilier s'élève à 11,4 millions d'euros en 2017 contre 5,1 millions d'euros en 2016 après intégration des charges de fonctionnement de la holding Crédit Agricole Participations.

L'activité de transactions immobilières « **Square Habitat** » est opérée par **Crédit agricole Centre-est Immobilier (CACEI)**. L'entité apporte une contribution au résultat consolidé de la Caisse régionale de 2 millions d'euros contre 0,4 million d'euros fin 2016. CACEI a poursuivi son développement rentable sur un rythme soutenu. Portée par des dynamiques de marchés solides (niveaux de taux d'intérêt

historiquement bas, volumes de transactions record et stabilité des dispositifs de défiscalisation), le chiffre d'affaires a progressé de +14%. Associé à une maîtrise des charges d'exploitation (+6%, principalement en charges de personnel et corrélées avec la hausse de chiffre d'affaires), ce dynamisme permet à CACEI d'afficher cette forte progression de sa contribution aux résultats du Groupe Centre-est.

Calixte Investissement est la structure de capital développement de Centre-est. Elle développe une activité d'investissement dans les PME et ETI du territoire et contribue pour 10,2 millions d'euros au résultat net consolidé de Centre-est en 2017 (vs. 1,5 million d'euros en 2016). L'entité poursuit sa croissance avec dix opérations (9 investissements et 1 réinvestissement) pour un montant total de 22 millions d'euros en 2017. En parallèle, une dizaine de participations ont été cédées pour un montant en capital de 9 millions d'euros qui ont généré des plus-values pour 9 millions d'euros. Ce montant important de cession associé à la qualité de la gestion de ce portefeuille permet à Calixte Investissement de multiplier par plus de six fois sa contribution au Groupe.

Autre prolongement de son cœur de métier, le Crédit agricole Centre-est détient une participation minoritaire dans **Crédit Agricole next bank (Suisse)** – anciennement CA financements (Suisse), banque de proximité permettant d'accompagner les projets de ses clients frontaliers sur le territoire suisse. Dans la continuité de son changement de nom, CA next bank met en place les investissements nécessaires au déploiement de son projet d'entreprise, notamment pour le développement d'une banque en ligne dynamique (recrutement, investissement informatique). Ainsi, malgré une hausse de son PNB de 7,5%, son résultat net est en baisse. La quote-part de résultat mis en équivalence sur cette activité est de 2,9 millions d'euros contre 3,2 millions d'euros en 2016 (-9%).

Le fonds dédié à la gestion pour compte propre de la Caisse régionale, **CAPI CENTRE-EST**, affiche un résultat bénéficiaire de 4,2 millions d'euros en 2017, en forte hausse par rapport à 2016 (+2,3 millions d'euros). Cette évolution s'explique principalement par des plus-values plus fortes sur les cessions d'OPCVM.

En octobre 2015 et en février 2017, deux opérations de titrisation ont été lancées dans le Groupe Crédit Agricole. La Caisse régionale Centre-est a cédé des créances habitat pour près de 550 millions d'euros à des sociétés techniques de titrisation (STT) qui, en contrepartie, ont émis des obligations en grande partie souscrites par la Caisse régionale Centre-est.

Après constatation en normes internationales des dotations aux provisions collectives et sectorielles et des impôts différés, les STT ont produit une contribution négative de -1,1 million d'euros au résultat du Groupe Crédit agricole Centre-est en 2017 (contre -0,5 million d'euros en 2016).

Enfin, la contribution des Caisses locales au résultat consolidé de la Caisse régionale en 2017 est de 3,9 millions d'euros, stable par rapport à 2016.

PERSPECTIVES 2018

En 2016, pour la troisième année consécutive la croissance française a avoisiné les 1%. En 2017, elle a nettement accéléré et a atteint les 1,9%. En 2018 et 2019, la poursuite d'une croissance soutenue est aujourd'hui envisagée entre 1,6% et 1,7%.

En effet, les indicateurs conjoncturels avancés confirment le début d'un cycle plus vertueux pour la croissance. Avec retard, notamment par rapport aux Etats-Unis, un tel enchaînement semble désormais en mouvement en France. Les conditions de financement devraient rester très favorables avec des taux courts proches de zéro et des taux longs remontant au-dessus de 1% mais restant encore très bas (0,7% en décembre 2017).

Parmi les incertitudes qui pèsent sur ce scénario, il est possible de citer notamment le risque d'un retournement conjoncturel aux Etats-Unis, après une expansion de près de 8 années, le risque d'un ralentissement chinois plus marqué que prévu, ou encore l'incertitude liée à la situation électorale en Europe (Espagne, Italie, Allemagne).

Dans ce contexte, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est, confortée par sa structure financière solide et son fonctionnement mutualiste, continuera d'être le partenaire incontournable des projets de son territoire, sur tous les marchés et sur ses quatre métiers : la banque, l'assurance, l'immobilier et l'accompagnement des entrepreneurs.

Crédit agricole Centre-est poursuivra en 2018 la mise en œuvre de son programme de transformation et réalisera le bilan des cinq premières années de son projet d'entreprise.

La transformation sera marquée par l'accélération de la digitalisation et de l'amélioration des processus. Son réseau commercial, dont l'organisation a été adaptée pour répondre aux demandes croissantes de proximité, de simplicité et de réactivité de ses clients, poursuivra sa « mue » physique avec de nouvelles agences collaboratives.

La Caisse régionale intensifiera en 2018 sa politique d'investissement dans des relais de croissance choisis sur son territoire (immobilier, capital-développement, santé-bien vieillir, énergies renouvelables, agroalimentaire, tourisme).

La politique de développement des compétences des collaborateurs et de renforcement de la qualité des prestations délivrées à l'ensemble des clients sera poursuivie à travers la mise en œuvre d'un programme de formation représentant un investissement d'environ 6,5% de la masse salariale.

Forte de sa gouvernance coopérative et mutualiste, de sa solidité financière, de son engagement sociétal et de sa capacité d'innovation, la Caisse régionale confirme sa position d'acteur majeur du territoire, impliqué aux côtés de ses clients. Répondre aux grands enjeux contemporains, relever les défis de demain, accompagner les projets de vie et de création entrepreneuriale : c'est sur ces différents champs que le Crédit agricole Centre-est entend plus que jamais se positionner comme une banque différente et utile, présente partout et pour tous.

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES		700 060	573 562
• Caisse, banques centrales		116 211	98 470
• Effets publics et valeurs assimilées	5	524 946	447 639
• Créances sur les établissements de crédit	3	58 903	27 453
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE	3	1 922 957	2 240 443
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	4	20 247 984	19 037 093
OPÉRATIONS SUR TITRES		2 819 335	2 519 957
• Obligations et autres titres à revenu fixe	5	1 584 785	1 582 603
• Actions et autres titres à revenu variable	5	1 234 550	937 354
VALEURS IMMOBILISÉES		2 843 625	2 776 548
• Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	2 282 904	2 270 582
• Parts dans les entreprises liées	6-7	455 916	413 789
• Immobilisations incorporelles	7	11 295	11 012
• Immobilisations corporelles	7	93 510	81 165
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE		-	-
ACTIONS PROPRES		-	-
COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		604 572	574 242
• Autres actifs	8	378 244	372 381
• Comptes de régularisation	8	226 328	201 861
TOTAL ACTIF		29 138 533	27 721 845

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES		35 545	50
• Banques centrales		-	-
• Dettes envers les établissements de crédit	10	35 545	50
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE	10	14 037 179	13 279 955
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE	11	9 181 216	8 752 520
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	12	359 586	358 714
COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		568 102	555 653
• Autres passifs	13	252 017	256 641
• Comptes de régularisation	13	316 085	299 012
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNÉES		431 466	462 656
• Provisions	14	185 249	210 460
• Dettes subordonnées	20	246 217	252 196
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG)	17	201 486	201 486
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	19	4 323 953	4 110 811
• Capital souscrit		191 454	191 454
• Primes d'émission		352 243	352 243
• Réserves		3 545 412	3 323 171
• Ecart de réévaluation		-	-
• Provisions réglementées et subventions d'investissement		260	1 354
• Report à nouveau		-	-
• Résultat de l'exercice		234 584	242 589
TOTAL PASSIF		29 138 533	27 721 845

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
ENGAGEMENTS DONNÉS		3 633 421	3 108 223
• Engagements de financement	25	2 378 879	2 033 854
• Engagements de garantie	25	1 248 836	1 070 438
• Engagements sur titres	25	5 706	3 931
ENGAGEMENTS REÇUS		6 592 985	5 751 894
• Engagements de financement	25	114 904	146 253
• Engagements de garantie	25	6 472 375	5 601 710
• Engagements sur titres	25	5 706	3 931

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 22
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 23

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
• Intérêts et produits assimilés	28	611 412	657 005
• Intérêts et charges assimilés	28	(333 225)	(313 030)
• Revenus des titres à revenu variable	29	87 566	76 714
• Commissions Produits	30	354 761	343 714
• Commissions Charges	30	(58 489)	(52 836)
• Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	31	4 622	4 236
• Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	32	583	5 885
• Autres produits d'exploitation bancaire	33	13 629	15 648
• Autres charges d'exploitation bancaire	33	(783)	(835)
PRODUIT NET BANCAIRE		680 076	736 501
• Charges générales d'exploitation	34	(353 884)	(345 593)
• Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		(10 654)	(10 635)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		315 538	380 273
• Coût du risque	35	(9 168)	(32 578)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		306 370	347 695
• Résultat net sur actifs immobilisés	36	(868)	(377)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		305 502	347 318
• Résultat exceptionnel	37	-	-
• Impôts sur les bénéfices	38	(72 004)	(101 485)
• Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		1 086	(3 244)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		234 584	242 589

NOTE 1

CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Cadre juridique et financier

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est est une société coopérative à capital variable régie par les articles L.512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Sont affiliées à la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est, 133 Caisses locales qui constituent des sociétés coopératives ayant une personnalité juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est est agréée, avec l'ensemble des Caisses locales qui lui sont affiliées, en qualité de banque mutualiste ou coopérative, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est de ce fait soumise à la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Au 31 décembre 2017, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, en application de l'article L.511-30 du Code monétaire et financier, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,64% du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,28%.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 2 146 133 actions propres au 31 décembre 2017, soit 0,08% de son capital, contre 2 765 736 actions propres au 31 décembre 2016.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A., solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est au réseau du Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33% et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau et chaque établissement affilié bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au

Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

Par ailleurs le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique transposés en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, le Conseil de résolution unique, autorité de résolution européenne, a été doté de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en oeuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en oeuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L. 613-57-1 du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, sans toutefois préjuger des modalités de cette prise en compte.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Suite à l'opération de simplification de la structure du Groupe qui s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation, Crédit Agricole S.A. n'est plus actionnaire des Caisses régionales à l'issue de l'opération ; celle-ci s'est donc accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3) et mettant notamment fin à la garantie sur les CCI/CCA.

Ce dispositif ainsi modifié a pris effet le 1^{er} juillet 2016 et permet désormais de transférer aux Caisses régionales uniquement les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel : on parle donc désormais des Switch Assurance.

La bonne fin du dispositif reste sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnités préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement sont respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations CAA. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2017

Opération de titrisation

Le 23 février 2017, une nouvelle opération de titrisation (FCT Crédit Agricole Habitat 2017) a été réalisée au sein du Groupe Crédit Agricole, portant sur les créances habitat des 39 Caisses Régionales. Cette transaction est le premier RMBS français placé dans le marché par le Groupe. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès de 37 investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Dans le cadre de cette titrisation, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 46,5 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2017. Elle a souscrit pour 5,6 millions d'euros des titres subordonnés.

1.4 Evénements postérieurs à l'exercice 2017

Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la date de clôture de l'exercice.

NOTE 2

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des

engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de trente jours d'impayés.

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est s'élève à 162 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 141 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Une décote est comptabilisée lors de la restructuration des crédits. Le montant des décotes est de 0,530 million d'euros au 31/12/2017.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins,
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance

par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- **Créances douteuses non compromises :**

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- **Créances douteuses compromises :**

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation. Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement telles que les provisions Risques pays ou les provisions sectorielles généralement calculées à partir des modèles Bâlois. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-

recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est le détermine avec sa fonction de gestion des risques, par rapport à la connaissance qu'il a de son activité.

2.2 Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique. A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour

leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche,

si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément aux articles 2351-2 à 2352-6 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors des arrêts comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention envisagé afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou

susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

Reclassement de titres

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est n'a pas opéré, en 2017, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

2.3 Immobilisations

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le règlement de l'ANC n° 2015-06 modifie la comptabilisation au bilan du mali technique de fusion ainsi que son suivi dans les comptes sociaux. Le mali ne doit plus être comptabilisé globalement et systématiquement au poste « Fonds commercial » ; il doit être comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles,

financières... ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	40 ans
Second œuvre	15 à 25 ans
Installations techniques	10 à 15 ans
Agencements	5 à 25 ans
Matériel informatique	5 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	5 à 7 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit

Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1^{er} Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1^{er} Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de Crédit Agricole Centre-Est à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IV^{ème} directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est développe ses activités au service du territoire dans un contexte d'évolutions réglementaires structurantes et dans une situation économique encore délicate. Cet environnement a des impacts difficilement

prévisibles bien que significatifs sur les économies et sur les acteurs majeurs qui y opèrent.

Dans ce cadre, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a maintenu le niveau des FRBG pour couvrir sa sensibilité aux risques potentiels de cet environnement sur ses activités et ses équilibres financiers.

Le montant de la provision FRBG est de 201 millions d'euros au 31/12/2017.

2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),
- la gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2522 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

• Pour les instruments

- en position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;
- en position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;
- faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est. Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels,
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêt ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

L'ensemble des opérations traitées avec la clientèle est adossé avec Crédit Agricole S.A ou avec Crédit Agricole CIB. Le risque de change est donc non significatif.

2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 21 et 22.

2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 21/06/2016.

La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a appliqué, à compter du 1^{er} janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce règlement, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- majorée des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Ces engagements sont couverts par quatre polices d'assurance souscrites auprès d'un organisme spécialisé, à qui la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est verse des cotisations, qui sont comptabilisées en charge durant l'exercice au titre duquel elles sont dues.

Ces engagements font l'objet d'une information détaillée en note 16.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

2.13 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.

2.14 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

L'impôt sur les Sociétés, dû au titre de l'exercice 2017, a été calculé aux taux en vigueur. D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3% ainsi que la contribution exceptionnelle de 2017 au taux de 1,48%.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est est tête du sous-groupe fiscal composé de : Prestimmo, Crédit agricole Participations, Wiggins France, SEPI SARL, SCI 5 rue du Bœuf, SCI 113 rue des Charmettes, SCI Gambetta, Interimob, SCI quai Jean Moulin, SCI 57 cours de la Liberté, SEPI SNC, SCI du 36, Crédit Agricole Création, Europimmo, Crédit agricole Centre-est Immobilier, Presthoger, Centre Est Participations III et Centre Est Participations IV, SAS Campus CACE I, SAS Campus CACE II, SAS Campus CACE III, SAS Campus CACE IV.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

NOTE 3

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT -
ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2017						31/12/2016	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
• à vue	5 759	-	-	-	5 759	-	5 759	6 327
• à terme	10 573	-	-	34 114	44 687	16	44 703	12 072
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	6 836	1 604	8 440	1	8 441	9 054
Total	16 332	-	6 836	35 718	58 886	17	58 903	27 453
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							58 903	27 453
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	114 272	-	-	-	114 272	41	114 313	106 946
Comptes et avances à terme	3 849	109 920	892 776	787 650	1 794 195	14 449	1 808 644	2 133 497
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	118 121	109 920	892 776	787 650	1 908 467	14 490	1 922 957	2 240 443
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN							1 922 957	2 240 443
TOTAL							1 981 860	2 267 896

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 8 441 milliers d'euros.

Parmi les créances sur les établissements de crédit, aucune n'est éligible au refinancement de la banque centrale.

NOTE 4

OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

4.1 Opérations avec la clientèle - Analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2017							31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
• Créances commerciales	43 688	210	-	-	43 898	-	43 898	46 789
• Autres concours à la clientèle	955 664	1 862 907	6 786 547	10 524 683	20 129 801	66 091	20 195 892	19 056 673
• Valeurs reçues en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
• Comptes ordinaires débiteurs	257 700	-	-	-	257 700	1 189	258 889	192 409
Dépréciations							(250 695)	(258 778)
VALEUR NETTE AU BILAN							20 247 984	19 037 093

Commentaires :

Parmi les créances sur la clientèle 3 263 282 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2017 contre 2 913 741 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Le montant des créances restructurées au 31 décembre 2017 s'élève à 162 000 milliers d'euros contre 141 000 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

4.2 Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques

(En milliers d'euros)	31/12/2017					31/12/2016				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
• Particuliers	12 422 247	164 432	42 690	(91 784)	(29 866)	11 427 403	168 501	39 918	(95 870)	(28 431)
• Agriculteurs	1 531 398	43 855	23 100	(35 766)	(21 782)	1 519 665	41 979	21 575	(32 515)	(19 594)
• Autres professionnels	2 369 132	80 347	27 602	(54 500)	(23 625)	2 190 947	85 807	27 904	(56 543)	(24 640)
• Clientèle financière	399 013	10 928	6 296	(9 426)	(5 643)	376 398	9 499	2 003	(8 007)	(1 487)
• Entreprises	2 606 177	74 191	36 269	(56 589)	(33 341)	2 496 480	83 054	35 689	(63 072)	(33 206)
• Collectivités publiques	1 080 497	-	-	-	-	1 188 276	-	-	-	-
• Autres agents économiques	90 217	2 707	2 610	(2 630)	(2 567)	96 703	6 121	2 546	(2 771)	(2 415)
TOTAL	20 498 681	376 460	138 567	(250 695)	(116 824)	19 295 872	394 961	129 635	(258 778)	(109 773)

NOTE 5**TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT
ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE**

(en milliers d'euros)	31/12/2017					31/12/2016
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :	-	-	-	520 266	520 266	443 500
• dont surcote restant à amortir	-	-	-	24 845	24 845	6 404
• dont décote restant à amortir	-	-	-	(3 532)	(3 532)	(3 914)
Créances rattachées	-	-	-	4 680	4 680	4 139
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	-	-	-	524 946	524 946	447 639
Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽¹⁾ :	-	-	-	-	-	-
Emis par organismes publics	-	-	-	342 245	342 245	333 613
Autres émetteurs	-	20 296	-	1 203 125	1 223 421	1 228 329
• dont surcote restant à amortir	-	-	-	29 555	29 555	32 193
• dont décote restant à amortir	-	-	-	(4 227)	(4 227)	(4 683)
Créances rattachées	-	593	-	18 786	19 379	21 162
Dépréciations	-	(260)	-	-	(260)	(501)
VALEUR NETTE AU BILAN	-	20 629	-	1 564 156	1 584 785	1 582 603
Actions et autres titres à revenu variable	-	1 173 349	61 947	-	1 235 296	937 492
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	(19)	(727)	-	(746)	(138)
VALEUR NETTE AU BILAN	-	1 173 330	61 220	-	1 234 550	937 354
TOTAL	-	1 193 959	61 220	2 089 102	3 344 281	2 967 596
Valeurs estimatives	-	1 228 173	66 029	2 236 376	3 530 578	3 171 734

(1) dont 446 178 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2017 et 534 659 milliers d'euros au 31 décembre 2016

Commentaires :

La diminution du poste « Effets publics et valeurs assimilées » s'explique par l'arrivée à échéance en avril 2017 d'une OAT classée en titres de placement pour une valeur de 10 millions d'euros.

L'augmentation du poste « Actions et autres titres à revenu variables » classés en titres de placement de 287 millions d'euros s'explique principalement par la hausse d'encours du fonds Liquidity Coverage Ratio. La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est est passé d'un encours de 130 millions d'euros en 2016 à 400 millions d'euros en 2017 afin d'être en ligne avec les nouvelles exigences de liquidité à savoir un ratio LCR à 100%. La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a également souscrit 870 parts supplémentaires dans le fonds dédié Capi Centre Est soit une hausse de 17 millions d'euros.

Transferts de titres en cours d'exercice :

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est n'a procédé à aucun transfert de titres entre les différentes catégories au cours de l'exercice 2017.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 34 807 milliers d'euros au 31 décembre 2017, contre 23 591 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur les titres de l'activité de portefeuille s'élève à 4 809 milliers d'euros au 31 décembre 2017, contre 3 378 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

La valeur estimative des titres de l'activité de portefeuille est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention (pour les sociétés cotées, il s'agit généralement de la moyenne des cours de bourse constatée sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention).

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 170 740 milliers d'euros au 31 décembre 2017, contre 202 471 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est ne détient aucune créance représentative de titres prêtés concernant les effets publics.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
• Administration et banques centrales (y compris Etats)	342 245	333 613
• Etablissements de crédit	537 511	592 041
• Clientèle financière	1 758 790	1 461 815
• Collectivités locales	-	-
• Entreprises, assurances et autres clientèles	162 416	111 965
• Divers et non ventilés	-	-
TOTAL EN PRINCIPAL	2 800 962	2 499 434
• Créances rattachées	19 379	21 162
• Dépréciations	(1 006)	(640)
VALEUR NETTE AU BILAN	2 819 335	2 519 956

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en milliers d'euros)	31/12/2017				31/12/2016			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
• Titres à revenu fixe ou variable	1 565 666	520 266	1 235 297	3 321 229	1 561 942	443 500	937 493	2 942 935
• dont titres cotés	1 046 470	520 266	114	1 566 850	1 048 346	443 500	114	1 491 960
• dont titres non cotés ⁽¹⁾	519 196	-	1 235 183	1 754 379	513 596	-	937 379	1 450 975
• Créances rattachées	19 379	4 680	-	24 059	21 162	4 139	-	25 301
• Dépréciations	(260)	-	(747)	(1 007)	(501)	-	(139)	(640)
VALEUR NETTE AU BILAN	1 584 785	524 946	1 234 550	3 344 281	1 582 603	447 639	937 354	2 967 596

Commentaires :

⁽¹⁾ La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français : 1 234 436 milliers d'euros

L'ensemble des OPCVM sont français.

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 277 376 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2017 s'élève à 303 465 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2017 :

(en milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
• OPCVM dédié Fonds CAPI CE	277 376	303 465
• OPCVM monétaires	399 981	399 981
• OPCVM obligataires	494 798	502 657
• OPCVM actions	990	997
• OPCVM autres	61 292	66 100
TOTAL	1 234 436	1 273 200

5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2017							31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
• Valeur Brute	114 521	84 075	354 347	1 012 723	1 565 666	19 379	1 585 045	1 583 104
• Dépréciations							(260)	(501)
VALEUR NETTE AU BILAN	114 521	84 075	354 347	1 012 723	1 565 666	19 379	1 584 785	1 582 603
Effets publics et valeurs assimilées								
• Valeur Brute			85 797	434 469	520 266	4 680	524 946	447 639
• Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN			85 797	434 469	520 266	4 680	524 946	447 639

NOTE 6

TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

INFORMATIONS FINANCIERES FILIALES ET PARTICIPATIONS	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital (y compris le résultat)	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par le Crédit agricole Centre-est et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par le Crédit agricole Centre-est	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) ⁽¹⁾	Dividendes encaissés par le Crédit agricole Centre-est au cours de l'exercice	Période concernée
					Brutes	Nettes						
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE (> 1 915 K€)												
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES DÉTENUES DANS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT :												
SA / CA FINANCEMENT SUISSE	CHF	273 950	-	18,30%	54 157	54 157	-	-	79 340	14 048	-	31/12/2016
	soit en EUR	-	-	-	46 281	46 281	6 836	65 942	-	-	2 131	31/12/2017
PARTICIPATIONS DANS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT : NÉANT												
AUTRES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES :												
SAS / CA CE IMMOBILIER / 444464283	EUR	9 000	357	100,00%	19 000	10 098	-	-	-	1029	-	31/12/2016
SAS / CA CREATION / 419319322	EUR	10 000	(2 240)	100,00%	10 005	7 759	-	-	426	(660)	-	31/12/2016
SAS / CALIXTE / 433948890	EUR	55 000	4 801	100,00%	55 000	55 000	8 000	-	2 132	2302	4 369	31/12/2016
SARL / CA PARTICIPATIONS / 393445945	EUR	174 900	(4 422)	100,00%	174 902	174 902	3 000	-	11	(1763)	5 000	31/12/2016
SARL / PRESTIMMO / 301501599	EUR	1 121	6 896	100,00%	10 214	8 016	15 500	-	204	(363)	-	31/12/2016
SARL / SEPI / 303251789	EUR	19 705	35 813	100,00%	101 222	101 222	14 000	3 200	96	8 763	3 400	31/12/2016
SNC / MYRTE / 828145839	EUR	2 000	-	99,90%	1 998	1 998	-	-	-	-	-	-
AUTRES TITRES DE PARTICIPATIONS												
SAS / RUE LA BOETIE / 439208190	EUR	2 744 903	16 530 906	5,42%	1 045 121	1 045 121	-	-	898 670	893 492	52 027	31/12/2016
SAS / SACAM MUTUALISATION	EUR	18 556 677	(108)	5,73%	1 064 145	1 064 145	-	-	-	(1 036)	15 717	31/12/2016
SAS / SACAM AVENIR / 503027435	EUR	145 931	(148)	5,70%	11 229	11 229	-	-	-	(26)	-	31/12/2016
SAS / SACAM DEVELOPPEMENT / 444369607	EUR	725 471	13 307	5,72%	41 799	41 799	19 548	-	54 811	(18 242)	-	31/12/2016
SAS / SACAM INTERNATIONAL / 437579949	EUR	522 024	55 387	5,42%	48 789	31 550	-	-	16 678	(16 520)	553	31/12/2016
SA / SACAM PARTICIPATIONS / 421023482	EUR	62 558	14 326	3,91%	2 831	2 831	-	-	2 774	1 945	-	31/12/2016
SAS / SIPAREX ASSOCIES / 354024838	EUR	30 195	11 104	6,12%	2 337	2 337	-	-	171	1 841	91	31/12/2016
SAS / C2MS / 792234437	EUR	53 053	5 957	6,59%	3 498	3 498	-	-	8 534	8 600	267	31/12/2016
SCI / SCICAM / 318070513	EUR	14 563	26 410	4,10%	596	596	-	-	380	1 668	-	31/12/2016
SNC / CA TITRES / 317781128	EUR	15 245	40 538	2,96%	1 721	1 721	-	-	126 808	1 331	-	31/12/2016
SA / DELTA / 799261730	EUR	79 550	(1 578)	4,64%	3 694	3 694	-	-	-	(1 570)	-	31/12/2016
SAS / GRANDS CRUS INVESTISSEMENT / 379231731	EUR	44 993	17 041	2,35%	2 000	2 000	-	-	1 279	676	-	31/12/2016
SAS / SACAM IMMOBILIER / 533811261	EUR	139 588	4 408	4,19%	5 846	5 846	-	-	4 173	4 141	164	31/12/2016
SAS / CAC PME / 539015529	EUR	18 181	11 583	30,71%	15 142	15 142	-	-	164	(15)	-	31/12/2016
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFERIEURE A 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE												
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (ENSEMBLE) : NÉANT												
PARTICIPATIONS DANS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (ENSEMBLE)	EUR	-	-	-	9	9	-	-	-	-	-	-
AUTRES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES (ENSEMBLE)	EUR	-	-	-	369	369	-	-	-	-	-	-
AUTRES TITRES DE PARTICIPATIONS (ENSEMBLE)	EUR	-	-	-	21 596	18 963	-	-	-	-	-	-
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS	-	-	-	-	2 689 344	2 656 125	-	-	-	-	329	-

6.1 Valeur estimative des titres de participation

(en milliers d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
• Titres non cotés	418 992	544 760	389 068	427 467
• Titres cotés	-	-	-	-
• Avances consolidables	41 500	41 500	36 345	36 345
• Créances rattachées	8 770	8 770	698	698
• Dépréciations	(13 346)	-	(12 322)	-
VALEUR NETTE AU BILAN	455 916	595 030	413 789	464 510
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
• Titres de participation	-	-	-	-
• Titres non cotés	2 263 187	2 814 372	2 254 642	2 703 341
• Titres cotés	-	-	-	-
• Avances consolidables	20 930	20 930	20 954	20 717
• Créances rattachées	612	612	613	613
• Dépréciations	(19 872)	-	(22 383)	-
Sous-total titres de participation	2 264 857	2 835 914	2 253 826	2 724 671
Autres titres détenus à long terme				
• Titres non cotés	5 979	5 921	4 917	4 918
• Titres cotés	-	-	-	-
• Avances consolidables	11 936	11 936	11 683	11 683
• Créances rattachées	188	187	156	156
• Dépréciations	(57)	-	-	-
• Sous-total autres titres détenus à long terme	18 046	18 044	16 756	16 757
VALEUR NETTE AU BILAN	2 282 904	2 853 958	2 270 582	2 741 428
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	2 738 820	3 448 988	2 684 371	3 205 938

(en milliers d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes	2 772 096		2 719 078	
• Titres non cotés	2 688 161		2 648 629	
• Titres cotés	-		-	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

NOTE 7

VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

• Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	01/01/2017	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements ⁽¹⁾	31/12/2017
Parts dans les entreprises liées					
• Valeurs brutes	389 069	29 923	-	-	418 992
• Avances consolidables	36 343	31 002	(25 845)	-	41 500
• Créances rattachées	699	8 769	(698)	-	8 770
• Dépréciations	(12 322)	(1 024)	-	-	(13 346)
VALEUR NETTE AU BILAN	413 789	68 670	(26 543)	-	455 916
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
• Valeurs brutes	2 254 639	12 822	(4 274)	-	2 263 187
• Avances consolidables	20 954	215	(239)	-	20 930
• Créances rattachées	613	882	(883)	-	612
• Dépréciations	(22 382)	(1 101)	3 611	-	(19 872)
SOUS-TOTAL TITRES DE PARTICIPATION	2 253 824	12 818	(1 785)	-	2 264 857
Autres titres détenus à long terme					
• Valeurs brutes	4 918	1 446	(385)	-	5 979
• Avances consolidables	11 683	253	-	-	11 936
• Créances rattachées	157	187	(156)	-	188
• Dépréciations	-	(600)	543	-	(57)
SOUS-TOTAL AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	16 758	1 286	2	-	18 046
VALEUR NETTE AU BILAN	2 270 582	14 104	(1 783)	-	2 282 904
TOTAL	2 684 371	82 774	(28 326)	-	2 738 820

⁽¹⁾ La rubrique "autres mouvements" présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

• Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2017	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements ⁽¹⁾	31/12/2017
Immobilisations corporelles					
• Valeurs brutes	294 464	23 235	(2 789)	(233)	314 677
• Amortissements et dépréciations	(213 299)	(10 412)	2 544		(221 167)
Mali technique de fusion sur immobilisations corporelles					
• Valeurs brutes					
• Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	81 165	12 823	(245)	(233)	93 510
Immobilisations incorporelles					
• Valeurs brutes	13 732	292		233	14 257
• Amortissements et dépréciations	(2 720)	(242)			(2 962)
Mali technique de fusion sur immobilisations incorporelles					
• Valeurs brutes					
• Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	11 012	50		233	11 295
TOTAL	92 177	12 873	(245)		104 805

NOTE 8

COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Autres actifs ⁽¹⁾		
• Instruments conditionnels achetés	5 095	5 054
• Comptes de stock et emplois divers	2 548	3 064
• Débiteurs divers ⁽²⁾	370 522	364 213
• Gestion collective des titres Livret de développement durable	-	-
• Comptes de règlement	79	50
VALEUR NETTE AU BILAN	378 244	372 381
Comptes de régularisation		
• Comptes d'encaissement et de transfert	101 344	88 874
• Comptes d'ajustement et comptes d'écart	144	132
• Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	-	-
• Charges constatées d'avance	3 057	1 862
• Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	3 012	2 244
• Autres produits à recevoir	115 570	106 906
• Charges à répartir	-	-
• Autres comptes de régularisation	3 201	1 843
VALEUR NETTE AU BILAN	226 328	201 861
TOTAL	604 572	574 242

⁽¹⁾ Les montants incluent les créances rattachées.

⁽²⁾ dont 890,4 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

NOTE 9

DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2017	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2017
• Sur opérations interbancaires et assimilées	-	-	-	-	-	-
• Sur créances clientèle	258 778	86 687	(92 698)	(2 072)	-	250 695
• Sur opérations sur titres	639	660	(293)	-	-	1 006
• Sur valeurs immobilisées	34 706	2 724	(4 154)	-	-	33 276
• Sur autres actifs	40	2 211	(17)	-	-	2 234
TOTAL	294 163	92 282	(97 162)	(2 072)	-	287 211

NOTE 10

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT -
ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2017						31/12/2016	
	≤ 3 mois	> 3 moi ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
• à vue	1 418	-	-	-	1 418	-	1 418	29
• à terme	-	-	-	34 114	34 114	13	34 127	21
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	1 418	-	-	34 114	35 532	13	35 545	50
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	165 091	-	-	-	165 091	4	165 095	177 240
Comptes et avances à terme	2 428 063	3 754 926	5 448 602	2 234 430	13 866 021	6 063	13 872 084	13 102 715
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	2 593 154	3 754 926	5 448 602	2 234 430	14 031 112	6 067	14 037 179	13 279 955
TOTAL	2 594 572	3 754 926	5 448 602	2 268 544	14 066 644	6 080	14 072 724	13 280 005

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale (Cf. Cadre Juridique et Financier).

NOTE 11

COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

11.1 Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2017							31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	6 538 090	-	-	-	6 538 090	73	6 538 163	5 710 972
Comptes d'épargne à régime spécial :	99 854	-	-	-	99 854	-	99 854	96 847
• à vue	99 854	-	-	-	99 854	-	99 854	96 847
• à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes envers la clientèle :	606 913	359 694	1 526 069	33 307	2 525 983	17 216	2 543 199	2 944 701
• à vue	49 211	-	-	-	49 211	-	49 211	52 908
• à terme	557 702	359 694	1 526 069	33 307	2 476 772	17 216	2 493 988	2 891 793
Valeurs données en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	7 244 857	359 694	1 526 069	33 307	9 163 927	17 289	9 181 216	8 752 520

11.2 Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
• Particuliers	4 406 601	4 158 249
• Agriculteurs	427 831	389 729
• Autres professionnels	523 335	501 686
• Clientèle financière	153 792	104 568
• Entreprises	3 400 516	3 317 193
• Collectivités publiques	22 007	24 990
• Autres agents économiques	229 845	236 092
TOTAL EN PRINCIPAL	9 163 927	8 732 507
• Dettes rattachées	17 289	20 013
VALEUR AU BILAN	9 181 216	8 752 520

NOTE 12

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

12.1 Dettes représentées par un titre - Analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2017				31/12/2016			
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
• Bons de caisse	-	-	2 600	-	2 600	3	2 603	2 823
• Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-	-	-
• Titres de créances négociables ⁽¹⁾	-	-	352 700	-	352 700	4 283	356 983	355 891
• Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-
• Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	-	-	355 300	-	355 300	4 286	359 586	358 714

⁽¹⁾ dont aucune émission à l'étranger.

NOTE 13

COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Autres passifs ⁽¹⁾		
• Opérations de contrepartie (titres de transaction)	-	-
• Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
• Instruments conditionnels vendus	3 262	1 796
• Comptes de règlement et de négociation	295	802
• Crédoeurs divers	203 552	220 770
• Versements restant à effectuer sur titres	44 908	33 273
VALEUR AU BILAN	252 017	256 641
Comptes de régularisation		
• Comptes d'encaissement et de transfert	49 143	58 936
• Comptes d'ajustement et comptes d'écart	1 622	2 235
• Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	-	-
• Produits constatés d'avance	145 689	121 329
• Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	5 842	6 409
• Autres charges à payer	109 672	103 622
• Autres comptes de régularisation	4 117	6 481
VALEUR AU BILAN	316 085	299 012
TOTAL	568 102	555 653

⁽¹⁾ Les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 14

PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2017	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2017
• Provisions pour engagements de retraite et assimilés ⁽⁸⁾	1 420	3 617	(3 545)	(42)	-	1 450
• Provisions pour autres engagements sociaux	2 024	-	-	(77)	-	1 947
• Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	1 612	355	-	(732)	-	1 235
• Provisions pour litiges fiscaux ⁽¹⁾	31	-	-	-	-	31
• Provisions pour autres litiges	2 043	694	(86)	(713)	-	1 938
• Provision pour risques pays ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-
• Provisions pour risques de crédit ⁽³⁾	134 110	441 685	-	(450 141)	-	125 654
• Provisions pour restructurations	-	-	-	-	-	-
• Provisions pour impôts ⁽⁴⁾	11 968	248	-	(12)	-	12 204
• Provisions sur participations	-	-	-	-	-	-
• Provisions pour risques opérationnels ⁽⁵⁾	7 283	5 783	(230)	(6 023)	-	6 813
• Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement ⁽⁶⁾	37 214	-	-	(11 494)	-	25 720
• Autres provisions ⁽⁷⁾	12 755	3 375	(4 216)	(3 657)	-	8 257
VALEUR AU BILAN	210 460	455 757	(8 077)	(472 891)	-	185 249

⁽¹⁾ Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

⁽²⁾ La provision pour risques pays couvre le risque de contrepartie sur des débiteurs privés ou publics, lié à la situation économique des pays dont ils dépendent (nationalité et /ou résidence).

⁽³⁾ Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles CRR/CRD4.

Dont une provision collective à partir des outils risques à hauteur de 33 954 milliers d'euros

Dont quinze filières spécifiques à hauteur de 91 700 milliers d'euros : élevage, viticulture, cultures, promotion immobilière, LBO, foncières, locatif à Lyon, locatif à Bourg-en-Bresse, frontaliers, BTP, distribution, cafés hôtels restaurants, dossiers dégradés de LBO, secteurs en difficulté et créances non performantes.

⁽⁴⁾ Comprend notamment les provisions pour impôts différés sur GIE d'investissement

⁽⁵⁾ Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

⁽⁶⁾ Voir note 15 ci-après

⁽⁷⁾ Y compris les provisions pour les intérêts pour les DAT à taux progressifs

⁽⁸⁾ L'augmentation des engagements sociaux au 31 décembre 2017 s'explique principalement par la baisse significative des taux de référence utilisés pour l'évaluation des engagements relatifs aux régimes à prestations définies et autres avantages à long terme.

NOTE 15

ÉPARGNE LOGEMENT

• Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement :	-	-
• Ancienneté de moins de 4 ans	472 253	353 278
• Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 675 304	1 559 955
• Ancienneté de plus de 10 ans	2 231 216	2 261 352
TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	4 378 773	4 174 585
TOTAL COMPTES ÉPARGNE-LOGEMENT	487 721	479 217
TOTAL ENCOURS COLLECTES AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	4 866 493	4 653 803

L'ancienneté est déterminée conformément au Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

• Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
• Plans d'épargne-logement	21 768	23 128
• Comptes épargne-logement	111 349	143 961
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYES AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	133 117	167 089

• **Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement :	-	-
• Ancienneté de moins de 4 ans	617	1 304
• Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	13 698	12 599
• Ancienneté de plus de 10 ans	11 382	23 310
TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	25 697	37 214
TOTAL COMPTES ÉPARGNE-LOGEMENT	24	-
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	25 720	37 214

(en milliers d'euros)	01/01/2017	Dotations	Reprises	31/12/2017
• Plans d'épargne-logement	37 214	-	(11 494)	25 720
• Comptes épargne-logement	-	-	-	-
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	37 214	-	(11 494)	25 720

La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2017 est liée à l'actualisation des paramètres de calcul et notamment à la baisse de la marge collecte.

NOTE 16

ENGAGEMENTS SOCIAUX

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

• **Variations de la dette actuarielle**

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N-1	53 009	48 503
• Coût des services rendus sur l'exercice	3 397	3 168
• Coût financier	727	994
• Cotisations employés	-	-
• Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-
• Variation de périmètre	(24)	(166)
• Indemnités de cessation d'activité	-	-
• Prestations versées (obligatoire)	(3 007)	(2 110)
• (Gains) / pertes actuariels	1 229	2 621
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	55 330	53 009

• Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
• Coût des services rendus	3 397	3 168
• Coût financier	727	994
• Rendement attendu des actifs	(647)	(890)
• Coût des services passés	-	-
• (Gains) / pertes actuariels net	429	213
• (Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes	-	-
• (Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif	-	-
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	3 906	3 984

• Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N-1	46 684	44 588
• Rendement attendu des actifs	647	890
• Gains / (pertes) actuariels	108	(99)
• Cotisations payées par l'employeur	3 877	3 581
• Cotisations payées par les employés	-	-
• Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-
• Variation de périmètre	(24)	(166)
• Indemnités de cessation d'activité	-	-
• Prestations payées par le fonds	(3 007)	(2110)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N	48 285	46 684

• Position nette

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
• Dette actuarielle au 31/12/N	(55 330)	(53 009)
• Impact de la limitation d'actifs	-	-
• Gains et (pertes) actuariels restant à étaler	5 596	4 904
• Juste valeur des actifs fin de période	48 285	46 684
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N	(1 450)	(1 420)

Le taux d'actualisation retenu au 31/12/2017 correspond à la durée moyenne résiduelle de 16 ans selon le référentiel de taux suivant : iBoxx 10+ au 31/05/2017.

Au 31 décembre 2017, les taux de sensibilité démontrent que :

- Une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5,52% ;
- Une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 6,06%.

NOTE 17

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
• Fonds pour risques bancaires généraux	201 486	201 486
VALEUR AU BILAN	201 486	201 486

NOTE 18

DETTES SUBORDONNÉES : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2017				31/12/2017		31/12/2016	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
DETTES SUBORDONNÉES À TERME								
• Euro	-	-	-	-	-	-	-	-
• Autres devises de l'Union Europ.	-	-	-	-	-	-	-	-
• Franc Suisse	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dollar	-	-	-	-	-	-	-	-
• Yen	-	-	-	-	-	-	-	-
• Autres devises	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts subordonnés à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-
• Euro	-	-	-	-	-	-	-	-
• Autres devises de l'Union Europ.	-	-	-	-	-	-	-	-
• Franc Suisse	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dollar	-	-	-	-	-	-	-	-
• Yen	-	-	-	-	-	-	-	-
• Autres devises	-	-	-	-	-	-	-	-
• Placement des fonds propres des Caisses Locales	-	-	-	242 199	242 199	4 018	246 217	252 196
• Dépôts de Garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	-	-	-	242 199	242 199	4 018	246 217	252 196

⁽¹⁾ durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée positionnées par défaut en > 5 ans.

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 4 102 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre 5 135 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

NOTE 19

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (AVANT RÉPARTITION)

• Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capitaux propres							Total des capitaux propres
	Capital ^{(1) (2)}	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau ^{(3) (4)}	Ecart conversion/réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2015	191 454	2 186 385	915 457	352 383	-	1 540	240 783	3 888 003
• Dividendes versés au titre de 2015	-	-	-	-	-	-	(19 595)	(19 595)
• Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
• Variation des primes et réserves	-	-	-	-	-	-	-	-
• Affectation du résultat social 2015	-	165 890	55 297	1	-	-	(221 188)	-
• Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-
• Résultat de l'exercice 2016	-	-	-	-	-	-	242 589	242 589
• Autres variations	-	-	-	-	-	(186)	-	(186)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2016	191 454	2 352 275	970 754	352 385	-	1 354	242 589	4 110 811
• Dividendes versés au titre de 2016	-	-	-	-	-	-	(20 348)	(20 348)
• Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
• Variation des primes et réserves	-	-	-	-	-	-	-	-
• Affectation du résultat social 2016	-	166 680	55 561	1	-	-	(222 240)	1
• Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-
• Résultat de l'exercice 2017	-	-	-	-	-	-	234 584	234 584
• Autres variations	-	-	-	-	-	(1 094)	-	(1 094)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2017	191 454	2 518 955	1 026 315	352 386	-	260	234 584	4 323 953

Commentaires :

(1) Le capital souscrit a été appelé en totalité

(2) Pas de CCI émis par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est,

(3) Dont 274 781 milliers d'euros de primes d'émission, dont 77 462 milliers d'euros primes de fusion

(4) Pas de réévaluation légale.

NOTE 20

COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
• Capitaux propres	4 323 953	4 110 811
• Fonds pour risques bancaires généraux	201 486	201 486
• Dettes subordonnées et titres participatifs	246 217	252 196
• Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-
TOTAL DES FONDS PROPRES	4 771 656	4 564 493

NOTE 21

OPÉRATIONS EFFECTUÉES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2017 Opérations avec les entreprises liées et les participations	Solde au 31/12/2016 Opérations avec les entreprises liées et les participations
CRÉANCES	95 556	83 492
• Sur les établissements de crédit et institutions financières	6 904	7 525
• Sur la clientèle	88 652	75 967
• Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
DETTES	35 336	27 767
• Sur les établissements de crédits et institutions financières	-	-
• Sur la clientèle	35 336	27 767
• Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	-	-
ENGAGEMENTS DONNÉS	84 998	93 187
• Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	-	-
• Engagements de financement en faveur de la clientèle	-	-
• Garanties données à des établissements de crédit	65 942	84 134
• Garanties données à la clientèle	19 056	9 053
• Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise	-	-
• Autres engagements donnés	-	-

NOTE 22**OPÉRATIONS DE CHANGE, PRÊTS ET EMPRUNTS EN DEVICES**

(en milliers d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
OPÉRATIONS DE CHANGE AU COMPTANT	-	-	-	-
• Devises	-	-	-	-
• Euros	-	-	-	-
OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME	121 120	122 612	109 444	111 559
• Devises	57 224	64 060	53 054	60 503
• Euros	63 896	58 552	56 390	51 056
PRÊTS ET EMPRUNTS EN DEVICES	-	-	-	-
TOTAL	121 120	122 612	109 444	111 559

NOTE 23

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(en milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
OPÉRATIONS FERMES	3 459 377	320 672	3 780 049	1 998 614
OPÉRATIONS SUR MARCHÉS ORGANISÉS ⁽¹⁾				
• Contrats à terme de taux d'intérêt	-	-	-	-
• Contrats à terme de change	-	-	-	-
• Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	-	-	-	-
• Autres contrats à terme	-	-	-	-
OPÉRATIONS DE GRÉ À GRÉ ⁽¹⁾	3 459 377	320 672	3 780 049	1 998 614
• Swaps de taux d'intérêt	3 459 377	320 672	3 780 049	1 998 614
• Autres contrats à terme de taux d'intérêt	-	-	-	-
• Contrats à terme de change	-	-	-	-
• FRA	-	-	-	-
• Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	-	-	-	-
• Autres contrats à terme	-	-	-	-
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	326 459	492 214	818 673	1 041 194
OPÉRATIONS SUR MARCHÉS ORGANISÉS				
• Instruments de taux d'intérêt à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
• Instruments sur action et indices boursiers à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
• Instruments de taux de change à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
• Autres instruments à terme conditionnels	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
OPÉRATIONS DE GRÉ À GRÉ	326 459	492 214	818 673	1 041 194
• Options de swaps de taux	-	-	-	-
Achetées	-	-	-	-
Vendues	-	-	-	-
• Instruments de taux d'intérêts à terme	-	-	-	-
Achetés	326 459	46 730	373 189	498 732
Vendus	-	46 730	46 730	51 298
• Instruments de taux de change à terme	-	-	-	-
Achetés	-	199 377	199 377	245 582
Vendus	-	199 377	199 377	245 582
• Instruments sur actions et indices boursiers à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
• Autres instruments à terme conditionnels	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
DÉRIVÉS DE CRÉDIT				
• Contrats de dérivés de crédit	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
TOTAL	3 785 836	812 886	4 598 722	3 039 808

⁽¹⁾ Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

23.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2017			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marché organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
• Futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Options de change	101 559	297 194	-	101 559	297 194	-	-	-	-
• Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• F.R.A.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Swaps de taux d'intérêt	107 400	1 159 512	2 513 137	107 400	1 159 512	2 513 137	-	-	-
• Caps, Floors, Collars	7 508	383 823	28 588	7 508	383 823	28 588	-	-	-
• Forward taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations fermes sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL	216 467	1 840 529	2 541 725	216 467	1 840 529	2 541 725	-	-	-
• Swaps de devises	-	12 051	-	-	12 051	-	-	-	-
• Opérations de change à terme	227 754	3 928	-	227 754	3 928	-	-	-	-
SOUS TOTAL	227 754	15 979	-	227 754	15 979	-	-	-	-
TOTAL	444 221	1 856 508	2 541 725	444 221	1 856 508	2 541 725	-	-	-

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2016			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
• Futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Options de change	71 372	419 793	-	71 372	419 793	-	-	-	-
• Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• F.R.A.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Swaps de taux d'intérêt	427 211	664 673	906 730	427 211	664 673	906 730	-	-	-
• Caps, Floors, Collars	1 046	411 558	137 425	1 046	411 558	137 425	-	-	-
• Forward taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations fermes sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL	499 629	1 496 024	1 044 155	499 629	1 496 024	1 044 155	-	-	-
• Swaps de devises	-	12 664	-	-	12 664	-	-	-	-
• Opérations de change à terme	206 835	1 503	-	206 835	1 503	-	-	-	-
SOUS TOTAL	206 835	14 167	-	206 835	14 167	-	-	-	-
TOTAL	706 464	1 510 191	1 044 155	706 464	1 510 191	1 044 155	-	-	-

23.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

(en milliers d'euros)	31/12/2017		31/12/2017	31/12/2016		31/12/2016
	Total juste valeur		Encours notionnel	Total juste valeur		Encours notionnel
	Positive	Négative		Positive	Négative	
• Futures	-	-	-	-	-	-
• Options de change	-	-	398 753	71 372	419 793	491 164
• Options de taux	-	-	-	-	-	-
• Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-
• F.R.A.	-	-	-	-	-	-
• Swaps de taux d'intérêt	1 609 956	2 170 093	3 780 048	886 330	1 112 284	1 998 615
• Caps, Floors, Collars	374 379	45 540	419 919	499 255	50 775	550 030
• Forward taux	-	-	-	-	-	-
• Opérations fermes sur actions et indices	-	-	-	-	-	-
• Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux	-	-	-	-	-	-
• Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL	1 984 335	2 215 633	4 598 720	1 456 957	1 582 852	3 039 809
• Swaps de devises	6 836	5 215	12 051	2 270	2 434	12 664
• Opérations de change à terme	-	-	231 681	206 835	1 503	208 338
SOUS TOTAL	6 836	5 215	243 732	214 284	6 718	221 002
TOTAL	1 991 171	2 220 848	4 842 452	1 671 241	1 589 570	3 260 811

23.3 Information sur les Swaps

• Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

(en milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
• Contrats d'échange de taux	320 672	1 009 377	2 450 000	-
• Contrats assimilés ⁽¹⁾	-	-	-	-

⁽¹⁾ Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 2521-1 du règlement ANC 2014-07.

• Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

(en milliers d'euros)	Classification au 31/12/2017			
Nouveau portefeuille	Position	Micro	Macro	Swaps de
Ancien portefeuille	ouverte isolée	couverture	couverture	transaction
• Position ouverte isolée		NÉANT		
• Micro-couverture	NÉANT			NÉANT
• Macro-couverture				NÉANT
• Swaps de transaction		NÉANT	NÉANT	

NOTE 24

INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DÉRIVÉS

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

• Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	-	-	-	-	-	-
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	57 288	19 402	76 690	63 685	18 593	82 278
Risques sur les autres contreparties	2 784	1 227	4 011	3 317	937	4 254
TOTAL AVANT EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	60 072	20 629	80 701	67 002	19 530	86 532
Dont risques sur contrats de :						
• taux d'intérêt, change et matières premières	-	-	-	-	-	-
• dérivés actions et sur indices	-	-	-	-	-	-
TOTAL AVANT EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	-	-	-	-	-	-
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation	-	-	-	-	-	-
TOTAL APRÈS EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATÉRIALISATION	60 072	20 629	80 701	67 002	19 530	86 532

* calculé selon les normes prudentielles CRR / CRD4

NOTE 25

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Engagements donnés	-	-
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	2 378 879	2 033 854
Engagements en faveur d'établissements de crédit	56 921	19 255
Engagements en faveur de la clientèle	2 321 958	2 014 599
• Ouverture de crédits confirmés	1 160 740	999 952
• Ouverture de crédits documentaires	10 084	13 927
• Autres ouvertures de crédits confirmés	1 150 656	986 025
• Autres engagements en faveur de la clientèle	1 161 218	1 014 647
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	1 248 836	1 070 438
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	492 308	479 492
• Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	5 406	3 016
• Autres garanties ⁽¹⁾	486 902	476 476
Engagements d'ordre de la clientèle	756 528	590 946
• Cautions immobilières	77 355	67 487
• Autres garanties d'ordre de la clientèle	679 173	523 459
ENGAGEMENTS SUR TITRES	5 706	3 931
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	-	-
Autres engagements à donner	5 706	3 931
Engagements reçus	-	-
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	114 904	146 253
Engagements reçus d'établissements de crédit	114 904	146 253
Engagements reçus de la clientèle	-	-
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	6 472 375	5 601 710
Engagements reçus d'établissements de crédit	449 076	443 843
Engagements reçus de la clientèle	6 023 299	5 157 867
• Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	2 568 662	2 176 501
• Autres garanties reçues	3 454 637	2 981 366
ENGAGEMENTS SUR TITRES	5 706	3 931
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	-	-
Autres engagements reçus	5 706	3 931

⁽¹⁾ Dont 476 476 milliers d'euros relatifs à la garantie (Switch Assurance) mise en place le 1^{er} juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée le 2 janvier 2014 pour 1 237 802 milliers d'euros.

NOTE 26

ACTIFS DONNÉS ET REÇUS EN GARANTIE

Au cours de l'année 2017, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a apporté 6 486 537 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 6 335 219 milliers d'euros en 2016. La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a apporté :

- 3 262 608 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 3 038 598 milliers d'euros en 2016.
- 969 214 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 1 238 339 milliers d'euros en 2016;
- 2 254 716 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 2 058 283 milliers d'euros en 2016.

• NOTE 27

OPÉRATIONS DE DESENETTEMENT DE TITRISATION

En 2017, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a participé à la titrisation du FCT Crédit Agricole Habitat 2017, titrisation décrite au niveau de la note 1.3 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période.

NOTE 28**PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS**

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
• Sur opérations avec les établissements de crédit	741	788
• Sur opérations internes au Crédit Agricole	73 471	89 221
• Sur opérations avec la clientèle	484 297	511 283
• Sur obligations et autres titres à revenu fixe	52 758	51 955
• Produit net sur opérations de macro-couverture	-	3 016
• Sur dettes représentées par un titre	-	-
• Autres intérêts et produits assimilés	145	742
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	611 412	657 005
• Sur opérations avec les établissements de crédit	(487)	(546)
• Sur opérations internes au Crédit Agricole	(220 805)	(179 474)
• Sur opérations avec la clientèle	(70 317)	(93 194)
• Charge nette sur opérations de macro-couverture	(1 958)	-
• Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
• Sur dettes représentées par un titre	(39 460)	(39 642)
• Autres intérêts et charges assimilées	(198)	(174)
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	(333 225)	(313 030)
TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS ⁽¹⁾	278 187	343 975

⁽¹⁾ Le montant des charges nettes d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2017 est de -39 460 milliers d'euros il était de -39 642 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

NOTE 29**REVENUS DES TITRES**

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
• Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	86 030	74 319
• Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	1 536	2 395
• Opérations diverses sur titres	-	-
TOTAL DES REVENUS DES TITRES À REVENUS VARIABLES	87 566	76 714

NOTE 30

PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
• Sur opérations avec les établissements de crédit	2 906	(127)	2 779	1 041	(98)	943
• Sur opérations internes au crédit agricole	37 021	(34 738)	2 283	40 058	(32 474)	7 584
• Sur opérations avec la clientèle	95 938	(1 418)	94 520	93 075	(1 103)	91 972
• Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
• Sur opérations de change	655	-	655	629	-	629
• Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	-	-	-	-	-	-
• Sur prestations de services financiers ⁽¹⁾	217 310	(21 225)	196 085	208 040	(18 266)	189 774
• Provision pour risques sur commissions	931	(981)	(50)	871	(895)	(24)
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	354 761	(58 489)	296 272	343 714	(52 836)	290 878

⁽¹⁾ dont prestations assurance-vie : 37 259 milliers d'euros.

NOTE 31

GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
• Solde des opérations sur titres de transaction	-	-
• Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	4 236	4 229
• Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	386	7
GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATIONS	4 622	4 236

NOTE 32**GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS
DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS**

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Titres de placement		
• Dotations aux dépréciations	(29)	(2)
• Reprises de dépréciations	70	175
DOTATIONS OU REPRISES NETTES AUX DÉPRÉCIATIONS	41	173
• Plus-values de cession réalisées	1 030	5 230
• Moins-values de cession réalisées	(422)	(5)
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION RÉALISÉES	608	5 225
SOLDE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	649	5 398
Titres de l'activité de portefeuille		
• Dotations aux dépréciations	(631)	(86)
• Reprises de dépréciations	39	476
DOTATIONS OU REPRISES NETTES AUX DÉPRÉCIATIONS	(592)	390
• Plus-values de cession réalisées	526	97
• Moins-values de cession réalisées	-	-
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION RÉALISÉES	526	97
SOLDE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE	(66)	487
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	583	5 885

NOTE 33

AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
• Produits divers	13 629	15 648
• Quote part des opérations faites en commun	-	-
• Refacturation et transfert de charges	-	-
• Reprises provisions	-	-
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	13 629	15 648
• Charges diverses	(212)	(126)
• Quote part des opérations faites en commun	(571)	(709)
• Refacturation et transfert de charges	-	-
• Dotations provisions	-	-
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(783)	(835)
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	12 846	14 813

NOTE 34

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Frais de personnel		
• Salaires et traitements	(119 858)	(114 983)
• Charges sociales	(53 376)	(52 490)
dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	(16 962)	(16 217)
• Intéressement et participation	(22 659)	(22 553)
• Impôts et taxes sur rémunérations	(24 623)	(23 770)
TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL	(220 516)	(213 796)
• Refacturation et transferts de charges de personnel	7 658	7 555
FRAIS DE PERSONNEL NETS	(212 858)	(206 241)
Frais administratifs		
• Impôts et taxes ⁽¹⁾	(10 574)	(19 376)
• Services extérieurs, autres frais administratifs et contributions réglementaires	(131 140)	(120 565)
TOTAL DES CHARGES ADMINISTRATIVES	(141 714)	(139 941)
• Refacturation et transferts de charges administratives	688	589
FRAIS ADMINISTRATIFS NETS	(141 026)	(139 352)
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(353 884)	(345 593)

⁽¹⁾ dont 1 791 milliers d'euros au titre du fonds de résolution unique répartis de la manière suivante : 1 363 milliers d'euros en charges et 428 milliers d'euros d'engagement de paiement.

Le montant global des rémunérations, y compris les avantages en nature allouées pendant l'exercice aux membres du Comité de Direction, s'est élevé à 3 457 milliers d'euros et les indemnités versées à l'ensemble des administrateurs à 382 milliers d'euros.

• Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Au cours de l'exercice écoulé, un montant de 4,44 millions d'euros a été versé à la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Ce crédit d'impôt a été intégralement utilisé. En effet, les dépenses engagées s'élèvent à 17 millions d'euros au 31 décembre 2017. Ces dépenses relatives au projet « Agence collaborative » ont permis la modernisation du réseau de proximité.

Le CICE reçu au cours de l'année 2017 a donc été intégralement engagé.

Par ailleurs, le crédit d'impôt calculé au titre de l'année 2017 est de 5,2 millions d'euros. Ce crédit d'impôt compétitivité et emploi sera utilisé au cours de l'année 2018.

• Effectif moyen

(effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2017	31/12/2016
Cadres	736	721
Non cadres	2 020	2 050
TOTAL DE L'EFFECTIF MOYEN	2 756	2 771
Dont :		
• France	2 756	2 771
• Etranger	-	-
Dont : personnel mis à disposition	12	-

NOTE 35

COÛT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	(531 041)	(117 497)
• Dépréciations de créances douteuses	(80 329)	(95 696)
• Autres provisions et dépréciations	(450 712)	(21 801)
REPRISES DE PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	546 456	109 744
• Reprises de dépréciations de créances douteuses ⁽¹⁾	85 452	88 293
• Autres reprises de provisions et dépréciations ⁽²⁾	461 004	21 451
VARIATION DES PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	15 415	(7 753)
• Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées ⁽³⁾	(2 528)	(2 860)
• Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées ⁽⁴⁾	(22 569)	(22 599)
• Décote sur prêts restructurés	(479)	(518)
• Récupérations sur créances amorties	1 163	1 152
• Autres pertes	(170)	-
• Autres produits	-	-
COÛT DU RISQUE	(9 168)	(32 578)

⁽¹⁾ dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 18 179 milliers d'euros
dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises : 4 304 milliers d'euros

⁽²⁾ dont 256 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

⁽³⁾ dont 393 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

⁽⁴⁾ dont 18 179 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

NOTE 36

RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Immobilisations financières		
DOTATIONS AUX DÉPRÉCIATIONS	(2 724)	(958)
• Sur titres d'investissement	-	-
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(2 724)	(958)
REPRISES DE DÉPRÉCIATIONS	4 155	54
• Sur titres d'investissement	-	-
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	4 155	54
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DÉPRÉCIATIONS	1 431	(904)
• Sur titres d'investissement	-	-
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 431	(904)
PLUS-VALUES DE CESSIONS RÉALISÉES	108	2
• Sur titres d'investissement	-	-
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	108	2
MOINS-VALUES DE CESSIONS RÉALISÉES	(3 289)	(38)
• Sur titres d'investissement	-	-
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(3 289)	(38)
• Pertes sur créances liées à des titres de participation	-	-
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSIONS	(3 181)	(36)
• Sur titres d'investissement	-	-
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(3 181)	(36)
SOLDE EN PERTE OU EN BÉNÉFICE	(1 750)	(940)
Immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
• Plus-values de cessions	996	1 208
• Moins-values de cessions	(114)	(645)
SOLDE EN PERTE OU EN BÉNÉFICE	882	563
RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	(868)	(377)

NOTE 37

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Lors de l'exercice 2017, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est n'a pas enregistré de produit ou de perte exceptionnels.

NOTE 38

IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôt 2017 s'établit à 72 millions d'euros (avec un taux d'imposition de 34,43% et une contribution exceptionnelle au titre de 2017 de 1,48%).

Cette charge d'impôt est composée d'un Impôt sur les Sociétés brut de 73,7 millions d'euros, d'une charge issue de l'intégration fiscale de 0,2 million euros au titre du sous palier Centre-est, d'un gain au titre du groupe fiscal Crédit-Agricole d'1 million d'euros ainsi que divers crédits d'impôt pour un montant de 0,7 million d'euros.

NOTE 39

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est n'a pas eu d'évènement intervenant entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes, susceptible, par leur influence sur le patrimoine et la situation financière de l'établissement, de remettre en cause la continuité de l'exploitation.

NOTE 40

AFFECTATION DES RÉSULTATS

• Résultat net de l'exercice	234 584 017,34
• Report à nouveau	-
• Réserve spéciale loi sur le mécénat	1 439,85
• Intérêts aux parts sociales	3 015 230,17
• Rémunération des certificats coopératifs d'associés	17 593 801,30
• Versement à la réserve légale	160 480 159,51
• Versement aux réserves facultatives	53 493 386,51

NOTE 41**IMPLANTATION DANS DES ÉTATS OU TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS**

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

NOTE 42**PUBLICITÉ DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.

(en milliers d'euros hors taxes)	KPMG		Mazars		Total 2017
	2017	2016	2017	2016	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (*)	166	152	117	98	283
• Emetteur	110	98	112	98	222
• Filiales intégrées globalement	56	54	5	-	61
Services autres que la certification des comptes	24	-	-	-	24
• Emetteur	14	-	-	-	14
• Filiales intégrées globalement	10	-	-	-	10
TOTAL	190	152	117	98	307

(*) y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

NOTE 43**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET PUBLICITÉ**

KPMG Audit

51 rue de Saint Cyr
69 009 Lyon

MAZARS

61, rue Henri Regnault
92 400 Courbevoie

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'attention de l'Assemblée Générale

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-EST

1 rue Pierre Truchis de Lays
69 140 Champagne au Mont d'Or
R.C.S. Lyon 399 973 825

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre est relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement(UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dépréciations de créances de crédit sur base individuelle

Risque identifié

La Caisse Régionale constitue des provisions pour couvrir les risques avérés de pertes résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers.

Les pertes prévisibles au titre du risque de crédit avéré font l'objet d'une dépréciation correspondant à la différence entre la valeur comptable des prêts et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt du contrat, comme exposé dans la note 2.1 de l'annexe.

S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, la direction de votre établissement est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement.

Au 31 décembre 2017, les encours de crédit s'élèvent à 20 499 millions d'euros dont 377 millions d'euros d'encours douteux dépréciés à hauteur de 251 millions d'euros, tel que détaillé dans la note 4 de l'annexe.

Nous avons considéré la détermination des dépréciations des créances douteuses comme un point clé de l'audit en raison de l'importance relative de ces dépréciations dans le bilan et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour la détermination des flux futurs estimés.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons examiné le dispositif mis en place par la Direction pour identifier les créances à déprécier et évaluer le montant des dépréciations à enregistrer.

Nous avons en particulier :

- mené des entretiens avec la direction, et plus particulièrement avec la direction des risques, afin de prendre connaissance de la gouvernance du processus de provisionnement et des procédures mises en place;
- testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par la banque pour identifier les encours douteux, recenser les garanties reçues et assurer le correct déversement des données dans les outils informatiques;
- testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre pour évaluer le montant des dépréciations associées aux encours douteux et assurer leur correcte alimentation en comptabilité.

Nous avons par ailleurs apprécié le bien-fondé des hypothèses utilisées par la direction pour la détermination des flux futurs estimés sur un échantillon de crédits présentant un risque avéré.

Dépréciations de créances de crédit sur base collective

Risque identifié

La Caisse Régionale constitue des dépréciations sur bases collectives sur des encours non dépréciés individuellement.

Ces dépréciations sont déterminées à l'aide des modèles internes de risque de crédit, sur la base de séries statistiques et historiques des défaillances de la clientèle, tel que décrit dans les notes 2.1 de l'annexe aux comptes annuels.

S'agissant de la détermination des autres dépréciations sur base collectives et sectorielles, la direction de votre établissement est conduite à formuler des hypothèses de dégradation de la notation des contreparties.

Au 31 décembre 2017, le montant des provisions sur bases collectives s'élève à 126 millions d'euros, tel que décrit dans la note 14 de l'annexe.

Nous avons considéré la détermination des dépréciations comme un point clé de l'audit en raison

- de l'importance des hypothèses dans les modèles de notation et dans les scénari de dégradation de ces notations ;
- de l'évolution au cours de l'exercice 2017 du modèle interne de risque de crédit de la banque de détail.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de l'audit des comptes annuels de votre établissement, nous avons notamment réalisé les diligences suivantes sur les

processus de détermination des provisions sur bases collectives. Nous avons défini les travaux à effectuer sur :

- le dispositif de contrôle et de gouvernance du modèle de notation;
- la couverture des risques liés à l'évolution du modèle de notation et aux hypothèses de modélisation;
- la couverture des risques liés à l'insertion opérationnelle du modèle dans les systèmes d'information.

Compte tenu de l'organisation qui prévaut au sein du groupe, nous nous sommes appuyés sur les diligences effectuées par les commissaires aux comptes de l'organe central pour la mise en œuvre des travaux définis ci-dessus. Nous avons pris connaissance de leurs travaux et nous nous sommes assurés que ces derniers étaient appropriés.

Par ailleurs, nous avons :

- analysé les modalités de détermination des scénarii de dégradation appliqués par la Direction et testé leur correcte application ;
- examiné, pour une sélection de provisions, les assiettes utilisées pour le calcul des provisions sur bases collectives.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés à l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés à l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre-est par votre assemblée générale du 17 mars 2004 pour le cabinet KPMG Audit et du 26 mars 2013 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2017, le cabinet KPMG Audit était dans la treizième année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la cinquième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.


Fait à Lyon et Courbevoie, le 5 mars 2018

Les commissaires aux comptes

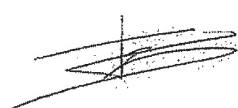
KPMG AUDIT

Département de KPMG S.A.

MAZARS



Philippe Massonnat



Frédéric Damaisin



Anne Veaute

KPMG AUDIT

51 rue de Saint-Cyr
CS 60409
69338 Lyon
Cedex 9 France

MAZARS

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE-EST

Siège social : 1 rue Pierre Truchis de Lays - 69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR

Capital social : € 191.453.595

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

A l'attention de l'Assemblée Générale

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L' APPROBATION DE L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-38 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'Administration.

Suspension du contrat de travail de Raphaël Appert**Convention entre la Caisse Régionale et son Directeur Général**

- **Nature et Objet :**

Monsieur Raphaël Appert a été nommé Directeur Général de la Caisse Régionale Centre-est en date du 1^{er} janvier 2010, par délibération du Conseil d'Administration.

Dans le cadre de cette nomination comme mandataire social, le contrat de travail de Raphaël Appert a été suspendu de fait. Le Conseil d'Administration du 28 avril 2017 a validé le fait de formaliser cette suspension et a approuvé la convention de suspension de contrat de travail de Directeur Général Adjoint.

- **Modalités :**

Cette convention fixe une rémunération propre au contrat suspendu et prévoit les modalités de réactivation du contrat.

Opération de simplification sur les SACAM

Opération entre la Caisse Régionale et SACAM Participations dont Raphaël Appert est administrateur.

- **Nature et Objet :**

Depuis le début des années 2000, plusieurs SAS utilisant dans leur dénomination sociale le nom de SACAM ont été mises en place afin de :

- permettre à chaque Caisse Régionale de se prononcer au cas par cas sur sa participation au financement d'un projet ou d'un autre, et
- garantir une représentation unifiée des Caisses Régionales dans chaque projet aux côtés de partenaires du groupe ou de partenaires externes.

Dans le souci notamment de clarifier l'organisation des SACAM, il a été proposé de reclasser la participation détenue par chaque Caisse Régionale sous forme d'actions dans le capital de chacune des SACAM concernées au sein de SACAM Participations, une SAS, entièrement détenue par les Caisses Régionales.

Les modalités de mise en œuvre de l'opération de cession ont été les suivantes :

- cession de SACAM Progica, SACAM Pleinchamp et SACAM Santeffi à SACAM Participations;
- cession à SACAM Participations de la participation détenue par les Caisses Régionales dans le capital de SACAM FIA-NET Europe ;
- placement de la participation globale des Caisses Régionales dans SACAM Machinisme sous le contrôle direct de SACAM Participations après cession à cette dernière de 95% du capital de SACAM Machinisme.

Le Conseil d'Administration du 20 octobre 2017 a choisi d'accepter l'opération de cession des titres SACAM dans lesquelles elle détient une participation. Cette opération poursuit un triple objectif de simplification et de clarification de l'organisation des SACAM, de réduction de leurs charges administratives et comptables récurrentes et de cession par la Caisse actionnaire à SACAM Participations de participations dans les SACAM concernées qui ne génèrent annuellement que peu ou pas de dividendes.

- **Modalités :**

Les opérations de cession se sont traduites par la réalisation de plus-values non fiscalisées pour un total de 94 782 euros.

Augmentation de capital de SACAM Avenir

Opération entre la Caisse Régionale et SACAM Avenir dont le président est SACAM Participation dont Raphaël Appert est administrateur.

- **Nature et Objet :**

Le Groupe Crédit Agricole a lancé en 2009 la banque en ligne BforBank. Cette structure est détenue à 85% par SACAM Avenir, les 15% restant étant détenus par Crédit Agricole SA. SACAM Avenir est, elle-même, détenue à 100% par les Caisses Régionales. Le Crédit Agricole Centre-est détient 5,61% du capital de SACAM Avenir pour une valeur d'actif de 8 320 841 euros.

Compte tenu du retard pris par BforBank dans l'atteinte de son équilibre financier, il a été nécessaire de réaliser une augmentation de capital.

SACAM Avenir ne disposant pas des ressources nécessaires pour financer sa souscription à l'augmentation de capital, elle a donc dû procéder à son tour à une augmentation de capital.

- **Modalités :**

Le Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2017 a choisi de donner son accord à la participation du Crédit agricole Centre-est à l'augmentation de capital de la SACAM Avenir à hauteur de 5,61% soit 2 908 050 euros.

Augmentation de capital de SACAM Assurance Caution

Opération entre la Caisse Régionale et SACAM Assurance Caution dont le président est SACAM Participations dont Raphaël Appert est administrateur.

- **Nature et Objet :**

CAMCA Assurance est une société luxembourgeoise en charge de l'activité de cautionnement habitat pour le compte des Caisses Régionales. Elle est détenue par CAMCA Mutuelle (33%), CAMCA Réassurance (33%) et SACAM Assurance Caution (34%). La Caisse

détient une participation de 3,99% dans le capital de SACAM Assurance Caution qui, elle-même, détient la participation des Caisses Régionales dans le capital de CAMCA Assurance. Ceci a représenté pour la Caisse un investissement de 386 150 €.

Une augmentation de capital de 75 M€ de CAMCA Assurance est intervenue du fait de l'impact des règles de Solvabilité 2 dans un contexte de forte croissance de l'activité caution.

SACAM Assurance Caution, CAMCA Mutuelle et CAMCA Réassurance devaient participer à cette augmentation de capital à hauteur de leur quote-part respective, soit 25 M€ par entité. Pour financer cette augmentation de capital, SACAM Assurance Caution, ne disposant pas des ressources nécessaires, a dû procéder elle-même à une augmentation de capital.

- **Modalités :**

Le Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2017 a décidé de souscrire à l'augmentation de capital à hauteur de la quote-part de la Caisse Régionale, telle que calculée à l'issue de l'évolution de la clé de répartition du capital de SACAM Assurance Caution entre les Caisses. La clé de répartition du capital reflète la contribution de chaque Caisse à l'encours garanti. La nouvelle clé de répartition réduit la part de la Caisse Régionale Centre-est de 3,99% à 3,81% soit une contribution à l'augmentation de capital de 873 355 euros.

Restructuration du prêt Eurêka

Convention entre la Caisse Régionale et Crédit Agricole SA dont Raphaël Appert est administrateur.

- **Nature et Objet :**

Pour financer l'opération Eurêka de rachat des CCI/CCA des Caisses Régionales à CASA via SACAM Mutualisation, Crédit Agricole Centre-est a souscrit, en août 2016, un emprunt de 631 126 000 € auprès de Crédit Agricole SA avec les caractéristiques suivantes:

- Taux : 2,15%
- Durée: 10 ans avec une option de remboursement anticipé, sans pénalité, pouvant être exercée tous les 6 mois à partir du 4^{ème} anniversaire, avec un préavis d'un an.

La gestion de l'option de ce prêt représentant un coût administratif et financier pour Crédit Agricole SA, il a été proposé aux Caisses Régionales de restructurer le prêt sans option avec les objectifs suivants :

- Pour CASA : simplification de la gestion sans gain ni perte financière
- Pour les Caisses Régionales : réduction du coût global du refinancement de l'opération

Le Conseil d'Administration du 26 septembre 2017 a approuvé le principe de la restructuration et ses modalités. Dans le cadre de sa gestion financière, la Caisse Régionale a choisi d'opter pour une restructuration au plus court en respectant les limites de concentration d'échéance moyen terme, soit :

- 331 126 000 euros à 08/2020
- 300 000 000 euros à 08/2021

La Caisse avait intérêt à conclure l'avenant à la convention de prêt entre la Caisse et Crédit Agricole S.A. aux motifs que le coût du nouveau financement sur 4 ans est en baisse.

- **Modalités :**

Nature	Montant au 31 décembre 2017	Charge d'intérêt au 31 décembre 2017
Emprunt CASA - Eurêka	631 126 000 €	68 371 €

Evolutions de la documentation de Crédit Agricole Home Loan SFH

Convention entre la Caisse régionale et Crédit Agricole SA dont Raphaël Appert est administrateur.

- **Nature et Objet :**

La société Crédit Agricole Home Loan SFH (la SFH), filiale de Crédit Agricole S.A. a été créée en 2008 dans le but de procéder à l'émission d'obligations sécurisées (covered bonds), permettant aux Caisses régionales d'obtenir un refinancement à long terme et à des coûts réduits. La documentation du programme a été amendée en 2011 à l'occasion de l'adoption par la SFH du régime légal alors nouvellement créé des sociétés de financement de l'habitat, puis mise à jour en 2014.

Il était proposé de :

- modifier à nouveau cette documentation afin de tirer parti de la nouvelle réglementation sur la résolution bancaire et des évolutions des méthodologies des agences de notation, qui ont suivi.
- d'autoriser une augmentation éventuelle du montant maximum du programme afin de donner de la flexibilité en cas d'augmentation des besoins de financement du Groupe.

Le Conseil d'administration du 1^{er} décembre 2017 a validé la conclusion et l'exécution des avenants à la documentation actuelle qui sont dans l'intérêt de la Caisse régionale. En effet, les changements proposés permettent de desserrer certaines contraintes s'imposant au Groupe dans le cadre du programme et, finalement, d'en faciliter le fonctionnement voire d'en alléger les coûts.

- **Modalités**

Cette convention n'a pas d'impact financier dans les comptes annuels de la Caisse Régionale au 31 décembre 2017.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Participation au dispositif SWITCH Avec Crédit Agricole SA

- **Nature et Objet :**

Le dispositif Switch s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses Régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole dans les Caisses Régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses Régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des certificats coopératifs d'investissement et des certificats coopératifs d'associés émis par les Caisses Régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses Régionales à Crédit Agricole SA.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses Régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses Régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement hors-bilan donné par les Caisses Régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole SA. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en Produit Net Bancaire dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole SA et les Caisses Régionales en résultat dans le coût du risque. La clause de retour à meilleure fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole SA dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

Par avenant signé le 19 décembre 2013, Crédit Agricole SA et les Caisses Régionales ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses Régionales à Crédit Agricole SA à la participation de Crédit Agricole SA dans Crédit Agricole Assurances. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses Régionales et dans Crédit Agricole Assurances, ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

L'opération de simplification du groupe Crédit Agricole annoncée le 17 février 2016 a été réalisée le 3 août 2016. Sa réalisation entraîne le déboucement de la garantie Switch avec effet au 1^{er} juillet 2016 pour sa composante couvrant les Certificats Coopératifs d'investissement (CCI) et les Certificats Coopératifs d'Associés (CCA) et le remboursement du dépôt auprès de Crédit Agricole SA relatif à cette garantie.

A l'issue de cette opération, Crédit Agricole S.A. n'est plus actionnaire des Caisses Régionales ; celle-ci s'est donc accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch, respectivement signés le 17 février 2016 (avenant n°2) et le 21 juillet 2016 (avenant n°3) et mettant notamment fin à la garantie sur les Certificats Coopératifs d'investissement et des Certificats Coopératifs d'Associés. Ce dispositif ainsi modifié a pris effet le 1^{er} juillet 2016 et permet désormais de transférer aux Caisses Régionales uniquement les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel (Switch Assurance).

- **Modalités**

Nature	Montant au 31/12/2017	Produit d'intérêt au 31/12/2017
Dépôt de garantie Switch	161 287 271 €	5 645 055 €
Garantie donnée Switch	476 476 430 €	9 515 711 €

Avances accordées à la SAS Rue de la Boétie Avec SAS Rue de la Boétie

- **Nature et Objet :**

Votre Caisse Régionale a accordé diverses avances au profit de SAS Rue de la Boétie qui ont fait l'objet d'une rémunération conformément aux différentes conventions signées.

- **Modalités**

Modalités de rémunération	Solde avance 31/12/2017	Produit d'intérêts au 31/12/2017	Dividendes reçus au 31/12/2017
Selon la convention du 19 juin 2015	0 €	0 €	52 027 467 €

INTÉGRATION FISCALE AU SEIN DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE AVEC CRÉDIT AGRICOLE S.A.

• Nature et Objet :

La convention prévoit de réallouer l'économie d'impôt liée à la minoration du résultat d'ensemble du groupe fiscal qui résulte de la neutralisation des dividendes intra-groupe. Par ailleurs, votre Caisse Régionale est tête du sous palier d'intégration fiscale incluant les 132 Caisses Locales et les filiales suivantes :

- CA Participations
- Centre Est Participations III
- Centre Est Participations IV
- SAS Campus CACE 1
- SAS Campus CACE II
- SAS Campus CACE III
- SAS Campus CACE IV
- SA Wiggins
- Prestimmo
- Europimmo
- SEPI SARL
- SEPI SNC
- SCI du 36
- SCI 5 rue du Bœuf
- SCI Gambetta
- SCI quai Jean Moulin
- SCI 113 rue des Charmettes
- Crédit Agricole Création
- Interimob
- SCI 57 cours de la Liberté
- Crédit Agricole Centre Est Immobilier

• Modalités

La charge d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2017 de 75 760 713 € inclut une charge issue de l'intégration fiscale de 21 478 €.

Lyon et Courbevoie, le 5 mars 2018

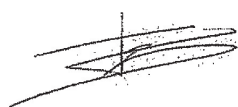
Les commissaires aux comptes,

KPMG AUDIT

Département de KPMG S.A.



Philippe Massonnat
Associé



Frédéric Damaisin
Associé

MAZARS



Anne Veaute
Associée

Chapitre

2

Les comptes consolidés aux normes IFRS

PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ CONSOLIDANTE

Le Crédit agricole Centre-est, ayant son siège social 1 rue Pierre de Truchis de Lays à Champagne au Mont d'Or - 69410, est une société coopérative à capital variable immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 399 973 825. Son code APE est 6419 Z.

Sont rattachées au Crédit agricole Centre-est, 133 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Les comptes individuels sont représentatifs des comptes du Crédit agricole Centre-est seul, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales en sus des comptes des filiales consolidées.

De par la loi bancaire, le Crédit agricole Centre-est est un établissement de crédit doté des compétences bancaires et commerciales subséquentes et est soumis à la réglementation bancaire.

Le Crédit agricole Centre-Est exerce également une activité d'assurance.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 9,7 millions de sociétaires qui élisent quelques 30 902 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

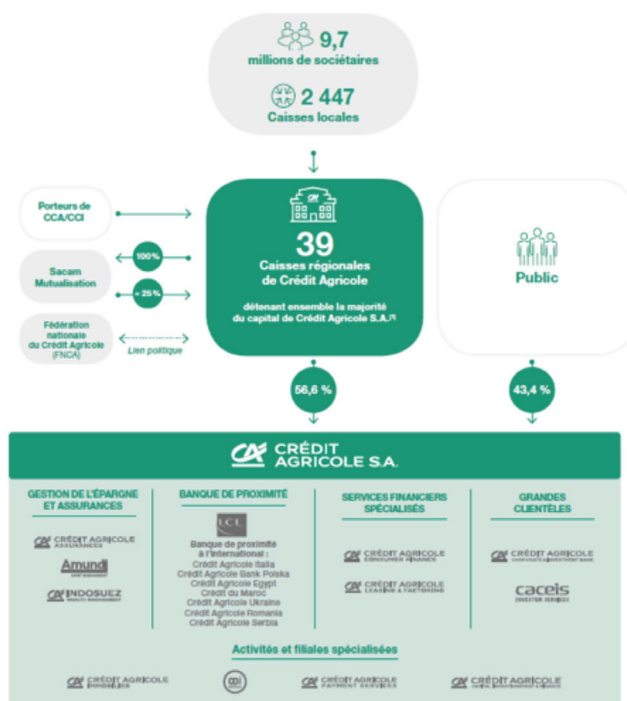
La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et

financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



(*) La SAS Rue de la Boétie, La Caisse régionale de la Corse, détenue à 99,9% par Crédit Agricole S.A., est actionnaire de Sacam Mutualisation.

RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

• Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau et chaque établissement affilié bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Par ailleurs, le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français au règlement sur le mécanisme de résolution unique) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les

autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, le Conseil de Résolution Unique doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du *No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL* – prévu à l'article L.613-57-1 du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par le Conseil de Résolution Unique, sans toutefois préjuger des modalités de cette prise en compte.

• Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant signé le 19 décembre 2013 et amendé par deux avenants en 2016 respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3), s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les derniers amendements de ces garanties ont pris effet rétroactivement le 1^{er} juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1^{er} mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant désormais aux participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), celles-ci étant mises en équivalence pour les besoins prudentiels : on parle désormais des garanties Switch Assurance. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement, en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, pourrait restituer les indemnisations préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant des garanties accordées par les Caisses régionales ;
- Les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Sur le plan comptable :

Les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable des garanties est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte nette à l'échéance après prise en compte d'hypothèses raisonnables de retour à meilleure fortune, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles

de la Valeur de Mise en Equivalence des participations détenues dans Crédit Agricole Assurance. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

Autres relations internes

Le capital du Crédit agricole Centre-est est détenu à hauteur de 143 582 milliers d'euros (soit 75%) par les 133 Caisses locales qui lui sont affiliées et à hauteur de 47 871 milliers d'euros (soit 25%) par Sacam Mutualisation sous forme de Certificats coopératifs d'associés.

Le Conseil d'administration, constitué de 15 membres, ainsi que le Comité de Direction, comprenant 12 membres, représentent les principaux dirigeants du Crédit agricole Centre-est. Les avantages au personnel et autres rémunérations les concernant sont présentées en cumul dans le paragraphe 7.1.

• Informations relatives aux parties liées

Les transactions et soldes relatifs aux opérations avec les parties liées sont présentés ci-après dès lors qu'ils sont jugés significatifs pour la compréhension des états financiers :

• Transactions avec les parties liées impactant le compte de résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts reçus sur avances en comptes courants	-	-
• SAS Rue la Boétie	-	-
• SAS Sacam Développement	882	885
Dividendes reçus	-	-
• SAS Rue la Boétie	52 027	48 218
• SAS Sacam Développement	-	1 746
• SAS Sacam International	553	975
• Snc Sacam Mutualisation	15 717	-
Rémunération de Garantie Crédit Agricole S.A. ⁽¹⁾	9 516	13 498
Rémunération de dépôt de Garantie Crédit Agricole S.A. ⁽¹⁾	5 645	13 584

⁽¹⁾ cf note 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
• Intérêts et charges assimilées	4.1	342 253	369 612
• Commissions (produits)	4.2	354 232	343 222
• Commissions (charges)	4.2	(58 533)	(52 871)
• Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	4 573	4 678
• Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4	86 835	57 319
• Produits des autres activités	4.5	54 275	44 771
• Charges des autres activités	4.5	(13 102)	(13 824)
PRODUIT NET BANCAIRE		770 533	752 907
• Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	(373 486)	(364 129)
• Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	(10 685)	(11 170)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		386 362	377 608
• Coût du risque	4.8	(8 322)	(33 650)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		378 040	343 958
• Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	6.16	2 866	3 213
• Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	292	448
• Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.19	-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		381 198	347 619
• Impôts sur les bénéfices	4.10	(113 997)	(117 306)
• Résultat net d'impôt des activités abandonnées	6.15	-	-
RÉSULTAT NET		267 201	230 313
• Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE		267 201	230 313

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
RÉSULTAT NET		267 201	230 313
• Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	4.11	(1 121)	(2 719)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	4.11	(1 121)	(2 719)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	566	157
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	(13)	397
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	(141)	(39)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.11	-	-
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	4.11	(709)	(2 204)
• Gains et pertes sur écarts de conversion	4.11	-	-
• Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	4.11	81 273	18 698
• Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	4.11	81 273	18 698
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	(5 421)	920
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	(3 405)	(1 299)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	4	(74)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.11	-	-
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	4.11	72 451	18 245
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	4.11	71 742	16 041
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		338 943	246 354

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
• Caisse, banques centrales	6.1	116 211	98 470
• Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.9	17 397	16 780
• Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	57 139	63 609
• Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.7-6.8-6.9	3 688 958	3 292 232
• Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.7-6.9	1 953 272	2 272 923
• Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.7-6.9	20 718 392	19 483 596
• Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-
• Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.7-6.9	1 586 177	1 502 148
• Actifs d'impôts courants et différés	6.13	82 818	83 986
• Comptes de régularisation et actifs divers	6.14	458 407	446 526
• Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.15	-	-
• Participation aux bénéfices différée	6.20	-	-
• Participation dans les entreprises mises en équivalence	6.16	61 232	63 389
• Immeubles de placement	6.17	229 377	204 482
• Immobilisations corporelles	6.18	135 542	109 409
• Immobilisations incorporelles	6.18	16 405	16 335
• Ecart d'acquisition	6.19	-	-
TOTAL DE L'ACTIF		29 121 327	27 653 885

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
• Banques centrales	6.1	-	-
• Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	6 702	5 740
• Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	75 785	104 519
• Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.10	13 983 887	13 271 864
• Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.10	9 153 142	8 731 111
• Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.11	415 725	384 317
• Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		49 106	47 783
• Passifs d'impôts courants et différés	6.13	5	35
• Comptes de régularisation et passifs divers	6.14	483 299	451 901
• Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.15	-	-
• Provisions techniques des contrats d'assurance	6.20	-	-
• Provisions	6.21	52 952	69 446
• Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.11	-	-
TOTAL DETTES		24 220 603	23 066 716
CAPITAUX PROPRES		4 900 724	4 587 169
Capitaux propres - part du Groupe		4 900 705	4 587 152
• Capital et réserves liées		734 112	736 211
• Réserves consolidées		3 764 013	3 556 990
• Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		135 380	63 638
• Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		-	-
• Résultat de l'exercice		267 201	230 313
Participations ne donnant pas le contrôle	6.23	19	17
TOTAL DU PASSIF		29 121 327	27 653 885

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les capitaux propres enregistrent une progression de **+ 313 555** milliers d'euros sur l'exercice 2017, passant de 4 587 169 milliers d'euros au 31 décembre 2016 à 4 900 724 milliers d'euros au 31 décembre 2017. Cette variation provient essentiellement des éléments suivants :

- Diminution de capital souscrit par les sociétaires des Caisses locales : - **2 099** milliers d'euros,
- Distribution de dividendes sur l'exercice : - **23 234** milliers d'euros, dont 18 194 milliers d'euros au titre de la rémunération des certificats coopératifs d'associés détenu par la SACAM Mutualisation et 5 040 milliers d'euros au titre de la rémunération des parts sociales détenues par les sociétaires des Caisses locales,
- Résultat bénéficiaire au 31 décembre 2017 : **+ 267 201** milliers d'euros,
- Autres variations en 2017 comptabilisées directement en capitaux propres **+ 71 742** milliers d'euros

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits du Crédit agricole Centre-est y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance. Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille Actifs financiers disponibles à la vente sont compris dans ce compartiment.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	381 198	347 619
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	10 685	11 171
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	3 199	53 287
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	(2 866)	(3 213)
Résultat net des activités d'investissement	1 124	(410)
Résultat net des activités de financement	2	4
Autres mouvements	(5 205)	12 501
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	6 939	73 340
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	1 062 836	1 213 707
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(842 006)	(611 709)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(400 618)	(343 647)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(43 200)	13 047
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence ⁽¹⁾	2 131	1 994
Impôts versés	(90 055)	(110 143)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(310 912)	163 249
Flux provenant des activités abandonnées		-
TOTAL FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	77 225	584 208
Flux liés aux participations ⁽²⁾	(8 859)	(1 073 100)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(36 596)	(27 160)
Flux provenant des activités abandonnées		
TOTAL FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(45 455)	(1 100 260)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁽³⁾	(25 334)	(34 960)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	34 411	-
Flux provenant des activités abandonnées		-
TOTAL FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	9 077	(34 960)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie ^(D)		-
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	40 847	(551 012)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	47 671	598 683
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	98 470	105 682
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	(50 799)	493 001
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	88 518	47 671
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	116 211	98 470
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	(27 693)	(50 799)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	40 847	(551 012)

* Composé du solde net du poste "Caisse et banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

** Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs sains" et "Comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.10 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole) ;

⁽¹⁾ Il s'agit du dividende reçu de CA Next Banque (Suisse) SA

⁽²⁾ Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours de l'année 2017, ces opérations ont généré un impact net de - 8 859 milliers d'euros sur la trésorerie du groupe Crédit agricole Centre-est qui se décompose comme suit:

- Décaissement liées à des souscriptions dans des augmentations de capital pour - 11 763 milliers d'euros (dont CAC PME pour 3 629 milliers d'euros, SACAM avenir pour 2 908 milliers d'euros et Crédit agricole Next banque (Suisse) SA pour 2 151 milliers d'euros)
- Encaissement de 2 904 milliers d'euros généré par des cessions de titres

⁽³⁾ Le flux de trésorerie provenant des actionnaires, - 25 334 milliers d'euros, comprend :

- Décaissement de 2 099 milliers d'euros relatif à la diminution du capital des Caisses locales,
- Décaissement de 18 194 milliers d'euros au titre de la rémunération des certificats coopératifs d'associés détenus par la SACAM Mutualisation
- Décaissement de 5 040 milliers d'euros liés à la rémunération des parts sociales des sociétaires des Caisses locales.

1 - PRINCIPE ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2017 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite carve out), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2016.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2017 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2017. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{ère} application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement à IAS 12 Impôts sur le résultat	6 novembre 2017 (UE 2017/1989)	1 ^{er} janvier 2017	Oui
<ul style="list-style-type: none"> Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes 			
Amendement à IAS 7 Etat des flux de trésorerie	6 novembre 2017 (UE 2017/1990)	1 ^{er} janvier 2017	Oui
<ul style="list-style-type: none"> Informations sur les dettes faisant partie des activités de financement 			

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{ère} application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	22 septembre 2016 (UE 2016/1905)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
<ul style="list-style-type: none"> Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires 			
IFRS 9 Instruments financiers	22 novembre 2016 (UE 2016/2067)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
<ul style="list-style-type: none"> Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture 			
IFRS 16 Contrats de location	31 octobre 2017 (UE 2017/1986)	1 ^{er} janvier 2019	Oui
<ul style="list-style-type: none"> Remplacement d'IAS 17 sur la comptabilisation des contrats de location 			
Amendement à IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	31 octobre 2017 (UE 2017/1987)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
<ul style="list-style-type: none"> Clarifications à IFRS 15 			
Amendement à IFRS 4 Contrats d'assurance / IFRS 9 Instruments financiers	3 novembre 2017 (UE 2017/1988)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
<ul style="list-style-type: none"> Proposition d'approches optionnelles permettant aux entreprises ayant des activités d'assurance de gérer le décalage d'application entre la norme IFRS 9 et IFRS 4 			

1.1.1 Norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

La norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 (conformément au règlement UE 2016/1905). L'amendement « Clarification d'IFRS 15 » qui apporte des précisions complémentaires entre en vigueur à la même date (conformément au règlement UE 2017/1987).

Pour la première application de cette norme, le groupe Crédit Agricole a choisi la méthode rétrospective modifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif au 1^{er} janvier 2018, sans comparatif au niveau de l'exercice 2017, et en indiquant en annexe les éventuelles incidences de la norme sur les différents postes des états financiers.

La norme IFRS 15 remplacera les normes IAS 11 Contrats de construction, IAS 18 Produits des activités ordinaires, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 Programmes de fidélisation de la clientèle, IFRIC 15 Contrats de construction de biens immobiliers, IFRIC 18 Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31 Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité.

Elle regroupe dans un texte unique les principes de comptabilisation des revenus issus des ventes de contrats à long terme, ventes de biens, ainsi que des prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39/IFRS 9), aux contrats d'assurance (IFRS 4/IFRS 17) ou aux contrats de location (IAS 17/IFRS 16). Elle introduit des concepts nouveaux qui pourraient modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du produit net bancaire.

Sur la base des conclusions de l'étude d'impact menée au cours du premier semestre 2016, le Groupe estime que la mise en œuvre de la norme IFRS 15 n'aura pas d'impact significatif dans les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2018.

En l'état actuel de ses analyses, le Crédit agricole Centre-est n'attend pas d'impacts significatifs sur son résultat.

1.1.2 Norme IFRS 9 Instruments Financiers

La norme IFRS 9 Instruments financiers est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. Elle a été adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016 et publiée au Journal Officiel de l'Union européenne le 29 novembre 2016. Elle entre en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'amendement « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » qui précise la comptabilisation des instruments de dettes assortis de telles clauses est en cours d'adoption par l'Union européenne et devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2019 avec une application anticipée possible au 1^{er} janvier 2018.

Le Crédit agricole Centre-est prévoit d'appliquer l'amendement par anticipation conformément aux recommandations de l'AMF.

IFRS 9 définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

1.1.2.1 Les principales évolutions apportées par la norme

Classement et évaluation des actifs financiers

Sous IFRS 9, les critères de classement et d'évaluation dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié d'instrument de dette (ie prêt, avance, crédit, titre obligataire, part de fonds) ou d'instruments de capitaux propres (i.e. action).

S'agissant des instruments de dettes (prêts et titres à revenus fixes ou déterminables), la norme IFRS 9 s'appuie sur le modèle de gestion d'une part et sur l'analyse des caractéristiques contractuelles d'autre part, pour classer et évaluer les actifs financiers.

- Les trois modèles de gestion :
 - Le modèle de pure collecte dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie ;
 - Le modèle mixte dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
 - Le modèle de pure cession dont l'intention est de céder l'actif.
- Les caractéristiques contractuelles (test "Solely Payments of Principal & Interests" ou test "SPPI") :

Ce second critère est appliqué aux caractéristiques contractuelles du prêt ou du titre de dette pour en déduire l'éligibilité définitive de l'instrument à une catégorie comptable de classement et d'évaluation.

Lorsque l'instrument de dette a des flux de trésorerie attendus qui ne reflètent pas uniquement des éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts (i.e. taux simple), ses caractéristiques contractuelles sont jugées trop complexes et dans ce cas, le prêt ou le titre de dette est comptabilisé à la juste valeur par résultat quel que soit le modèle de gestion. Sont visés les instruments qui ne respectent pas les conditions du test "SPPI".

Sur la base des critères énoncés ci-dessus :

- Un instrument de dette est comptabilisé au coût amorti à condition d'être détenu en vue d'en percevoir les flux de trésorerie représentatifs uniquement d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test "SPPI".
- Un instrument de dette est comptabilisé à la juste valeur par capitaux propres recyclables à condition d'être dans un modèle mixte de collecte de flux de trésorerie et de revente en fonction des opportunités, sous réserve que ses caractéristiques contractuelles soient également représentatives d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test "SPPI".
- Un instrument de dette qui n'est pas éligible à la catégorie coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables est enregistré en juste valeur par résultat. C'est le cas notamment des instruments de dettes dont le modèle de gestion est de pure

cession. Cela concerne également les parts d'OPCVM non consolidées qui sont des instruments de dette ne respectant pas le test "SPPI" indépendamment du modèle de gestion.

S'agissant des instruments de capitaux propres (investissements de type actions), ils doivent être, par défaut, comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction).

En synthèse, l'application du volet classement et évaluation d'IFRS 9 par le groupe Crédit agricole Centre-est devrait conduire :

- A une augmentation des actifs à la juste valeur par résultat compte tenu du reclassement des OPCVM, ce qui entraînera une volatilité accrue du résultat ;
- Au classement en coût amorti de la grande majorité des prêts et créances, dès lors que ceux-ci respectent le test "SPPI" ;
- Au classement en juste valeur par capitaux propres recyclables ou au coût amorti des instruments de dettes en fonction du modèle de gestion documenté en date de première application.
- Au classement en juste valeur par capitaux propres non recyclables de la majorité des titres de participations.

Dépréciation

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation qui exige de comptabiliser les pertes de crédit attendues ("Expected Credit Losses" ou "ECL") sur les crédits et les instruments de dettes évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, sur les engagements de prêts et sur les contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et créances commerciales.

Cette nouvelle approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues alors que dans le modèle de provisionnement d'IAS 39, elle est conditionnée à la constatation d'un événement objectif de perte avérée.

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et ceux attendus (incluant le principal et les intérêts).

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique.

La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (Point in Time) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (Forward Looking), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (Through The Cycle) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (downturn) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("Loss Given Default" ou "LGD").

Le nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes :

- 1^{ère} étape : dès la comptabilisation initiale de l'instrument (prêt, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur douze mois ;
- 2^e étape : dans un deuxième temps, si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes prévues sur sa durée de vie ;
- 3^e étape : dans un troisième temps, dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité.

Concernant la deuxième étape, le suivi et l'estimation de la dégradation significative du risque de crédit peuvent être effectués sur une base individuelle de niveau transactionnel ou sur une base collective de niveau portefeuille en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques communes de risque de crédit. La démarche repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarios raisonnables.

Cette dégradation dépend du niveau de risque à la date de comptabilisation initiale et doit être constatée avant que la transaction ne soit dépréciée (3^e étape).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Crédit agricole Centre-est s'inscrit dans le processus du groupe Crédit Agricole fondé sur deux niveaux d'analyse :

- Un premier niveau dépendant de règles et de critères absolus et relatifs qui s'imposent à l'ensemble des entités du Groupe ;
- Un deuxième niveau lié à l'appréciation en local de critères qualitatifs du risque porté par le Groupe sur ses portefeuilles pouvant conduire à durcir les critères de dégradation définis en premier niveau (basculer d'un portefeuille ou sous-portefeuille en étape 2 d'ECL à maturité).

Il existe une présomption réfutable de dégradation significative en présence d'un impayé de plus de trente jours. Le Groupe pourra réfuter cette présomption sur le périmètre des encours pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits, en particulier les expositions suivies en méthodes avancées, considérant que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayés de plus de trente jours.

En l'absence de modèle de notation interne, le Crédit agricole Centre-est retiendra le seuil absolu d'impayés supérieur à trente jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en deuxième étape.

Concernant le périmètre des instruments entrant dans la troisième étape de provisionnement, le Groupe alignera la définition de la défaillance avec celle du défaut actuellement utilisée en gestion pour des fins réglementaires.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- Un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- L'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

En synthèse, le nouveau modèle de provisionnement d'IFRS 9 pourrait conduire à une augmentation du montant des dépréciations sur les prêts et titres comptabilisés au bilan au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables, et sur les engagements hors bilan ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et les créances commerciales.

Comptabilité de couverture

Sur la comptabilité de couverture (hors opérations de macro-couverture de juste valeur), la norme IFRS 9 prévoit des évolutions limitées par rapport à IAS 39. Les dispositions de la norme s'appliquent au périmètre suivant :

- Toutes les opérations de micro-couverture ; et
- Les opérations de macro-couverture de flux de trésorerie uniquement.

Les opérations de macro-couverture de Juste Valeur de risque de taux sont exclues et peuvent rester dans le champ d'IAS 39 (option).

Lors de la première application de la norme IFRS 9, deux possibilités sont offertes par la norme :

- Appliquer le volet « couverture » IFRS 9 ; ou
- Maintenir IAS 39 jusqu'à l'application d'IFRS 9 pour l'ensemble des relations de couverture (au plus tard lorsque le texte macro-couverture de Juste Valeur de taux sera adopté par l'Union européenne).

Conformément à la décision du Groupe, le Crédit agricole Centre-est n'appliquera pas ce volet de la norme.

Toutefois, des informations devront être fournies dans les annexes aux états financiers avec une granularité accrue sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

1.1.2.2 Le déploiement du projet dans le groupe Crédit Agricole

Le Crédit agricole Centre-est fait partie intégrante du projet Groupe qui s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 9 dans les délais requis, en associant l'ensemble des fonctions comptables, finances, risques et informatiques.

Les étapes du projet et les réalisations à date

Au premier semestre 2015, les travaux ont porté sur :

- L'analyse des dispositions de la norme, avec une attention

particulière sur les changements induits par les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers et par la refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui requiert de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL) ;

- L'identification des questions clés et des principaux sujets d'interprétation comptable à partir des premiers macro-chiffrages des impacts de la norme.

Après cette étape d'analyse et de diagnostic, le Crédit agricole Centre-est a pris part à la phase de mise en œuvre du projet à partir de septembre 2015.

Par ailleurs, durant l'année 2016, le Crédit agricole Centre-est a été associé aux principales réalisations qui ont concerné :

- Les chantiers normatifs avec l'identification des principaux impacts sur les états financiers et la définition du processus cible de provisionnement du Groupe qui s'est concrétisé par la rédaction d'un cadre méthodologique commun ;
- Les chantiers méthodologiques Groupe de définition des options possibles concernant la formule de calcul des provisions, la dégradation significative et le forward looking, ainsi que la méthodologie de calcul de la juste valeur des crédits ;
- Des simulations provisoires des impacts de la nouvelle norme sur les états financiers et les fonds propres prudentiels, notamment pour répondre au mieux aux demandes de l'Autorité Bancaire Européenne au niveau du groupe Crédit Agricole. Ces travaux ont été effectués sur la base des données comptables au 31 décembre 2015 de niveau Groupe ;
- Les chantiers informatiques avec des impacts majeurs dans les systèmes d'information, impliquant des travaux de spécifications sur les outils Risques et Finance et des choix d'outils mutualisés, à savoir : un outil central de provisionnement et pour les titres de dettes côtés un outil d'analyse des caractéristiques contractuelles permettant l'industrialisation du test "SPPI".

L'ensemble de ces travaux de déploiement se sont poursuivis en 2017 et ont intégré des chiffres d'impact sur la base des états financiers au 31 décembre 2016 afin de répondre notamment à la demande de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE).

En particulier, le Groupe a précisé la gouvernance transverse applicable au futur dispositif de provisionnement. Cette gouvernance s'appuiera sur le dispositif mis en place pour répondre aux exigences prudentielles CRR /CRD. La Direction des Risques du Groupe ('DRG') est responsable de la définition du cadre organisationnel et méthodologique Groupe ainsi que de sa diffusion au sein des entités.

1.1.2.3 Transition

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, le Crédit agricole Centre-est ne prévoit pas de retraiter les états financiers présentés en comparaison avec ceux de l'année 2018.

1.1.3 Norme IFRS 16 Contrats de location

La norme IFRS 16 Contrats de location remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 Avantages dans les contrats de location et SIC 27 Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Une étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole a été réalisée au second trimestre 2017. À ce stade de l'avancement du projet, le Groupe reste entièrement mobilisé sur la définition des options structurantes liées à l'interprétation de la norme.

1.1.4 Autres normes

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2017 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2017.

Par ailleurs, plusieurs amendements et deux interprétations à des normes existantes ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le Groupe, qui s'appliquent sous réserve de leur adoption par l'Union européenne. Il s'agit d'une part de l'amendement à IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, applicable au 1^{er} janvier 2017 et des amendements à IFRS 2 Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions, à IAS 28 Participations dans des entreprises associées et à IAS 40 Immeubles de placement applicables au 1^{er} janvier 2018, et d'un deuxième amendement à IAS 28 Participations dans des entreprises associées applicable au 1^{er} janvier 2019. D'autre part, il s'agit de l'interprétation IFRIC 22 Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée applicable au 1^{er} janvier 2018 et de l'interprétation IFRIC 23 Positions fiscales incertaines applicable au 1^{er} janvier 2019.

1.2 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Crédit agricole Centre-est utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 7 novembre 2013.

1.3 Principes et méthodes comptables

1.3.1 Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation ;

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- Instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- Participations non consolidées ;
- Régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs ;
- Dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- Dépréciations des créances ;
- Provisions ;
- Actifs d'impôts différés ;
- La valorisation des entités mises en équivalence ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

1.3.2 Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période

plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

1.3.2.1 Titres à l'actif

• Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres, définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le Crédit agricole Centre-est.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, le Crédit agricole Centre-est a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur sur option pour les actifs suivants : BMTN, EMTN ou obligation dont le dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte, car son taux est indexé sur des actions, paniers d'actions ou indices. Le Crédit agricole Centre-est a fait le choix de comptabilisation de l'instrument hybride à la juste valeur sur option sans séparation pour ces actifs financiers.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat).

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Crédit agricole Centre-est a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le Crédit agricole Centre-est a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie Prêts et créances enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille Prêts et créances sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Actifs financiers disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50% des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et donne lieu à une large fourchette d'évaluations possibles en fonction des éléments suivants :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf partie principes et méthodes comptables - dépréciation des titres).

• Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, le Crédit agricole Centre-est utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. Le Crédit agricole Centre-est prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères le Crédit agricole Centre-est constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de trois ans.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

A titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- Annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A.,
- Baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A.,
- Diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A.,
- Constatation d'un résultat net déficitaire,
- Dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A. ...

Une dépréciation sera enregistrée en résultat conformément au paragraphe 66 d'IAS 39 dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritères fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure ;
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec

possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

• Date d'enregistrement des titres

Les titres classés dans les catégories Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et Prêts et créances sont enregistrés à la date de règlement livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

1.3.2.2 Reclassements d'actifs financiers

Conformément à IAS 39, il est autorisé d'opérer des reclassements de la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance en cas de changement d'intention de gestion et si les critères de reclassement en Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont respectés.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est également autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories Actifs financiers détenus à des fins de transaction et Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Prêts et créances, si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction vers les catégories Actifs financiers disponibles à la vente ou Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Le Crédit agricole Centre-est n'a réalisé aucun reclassement de cette nature en 2017 comme en 2016.

1.3.2.3 Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie Prêts et créances. Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en *mark-to-market*. Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées

par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en Prêts et créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, telle que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut

être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

- Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le Crédit agricole Centre-est a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par un ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

- Dépréciations calculées à partir de modèles bâlois

Dans le cadre de la réglementation bâloise, le Crédit agricole Centre-est détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant des pertes attendues calculé selon les modèles Bâlois, d'un coefficient correcteur de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat.

L'encours des provisions collectives s'élève à 33 954 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

- Autres dépréciations sur base collective

Par ailleurs, le Crédit agricole Centre-est a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

L'encours des provisions sectorielles s'élève à 91 700 milliers d'euros dont 24 783 milliers d'euros pour des filières agricoles (viticulture, élevage et cultures), 18 470 milliers d'euros sur des filières professionnelles, 15 033 milliers d'euros pour les filières foncières et locatives, 13 202 milliers d'euros pour un secteur géographique en difficulté, 12 047 milliers d'euros pour les opérations de LBO, 5 133 milliers d'euros pour les frontaliers et 3 032 milliers d'euros pour la filière promotion immobilière.

• Restructurations de créances

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La perte constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de 30 jours d'impayés.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie pendant une période de deux ans (trois ans s'ils étaient en défaut au moment de la restructuration).

• Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

• Renégociations commerciales

Les créances renégociées pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisées en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette même date à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti à partir du taux d'intérêt effectif déterminé selon les conditions du nouveau contrat.

• Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En

conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

1.3.2.4 Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- **Titres au passif**

- **- Distinction dettes – capitaux propres**

La distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un instrument de dettes constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ; ou
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

1.3.2.5 Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des Dettes envers la clientèle malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.21 « Provisions ».

1.3.2.6 Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- **La comptabilité de couverture**

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

• Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

1.3.2.7 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

Le Crédit agricole Centre-est considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

• Juste valeur des émissions structurées

Conformément à la norme IFRS 13, le Crédit agricole Centre-est valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le spread émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

• Risque de contrepartie sur les dérivés

Le Crédit agricole Centre-est intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*credit valuation adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*debit valuation adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- **Hiérarchie de la juste valeur**

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

- **Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.**

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le Crédit agricole Centre-est retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- **Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.**

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- **Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.**

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de juste valeur reconnue pour un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est, cela concerne le titre SAS Rue la Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur est complexe.

1.3.2.8 Gains ou pertes nets sur instruments financiers

- **Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat**

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

- **Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente**

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

1.3.2.9 Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le Crédit agricole Centre-est compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cet effet de compensation est présenté dans le tableau de la note 6.12 relative à l'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers.

1.3.2.10 Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 Produits des activités ordinaires.

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

1.3.2.11 Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration,
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et, lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitatives ou qualitatives concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

• 1.3.3 Provisions (IAS 37 et 19)

Le Crédit agricole Centre-est identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le Crédit agricole Centre-est a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêtés des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.21 « Provisions ».

1.3.4 Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

1.3.4.1 Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

1.3.4.2 Avantages postérieurs à l'emploi

- Régimes à prestations définies

Le Crédit agricole Centre-est détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la

Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 « Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies »).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisé le Crédit agricole Centre-est impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a souscrit des assurances auprès de PREDICA et d'ADICAM.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique Provisions. Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du Crédit agricole Centre-est, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le

Crédit agricole Centre-est n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

1.3.5 Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 Paiements en actions et assimilés impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres (stock-options, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en cash indexé ou en action etc.).

Aucune action de ce type n'a été octroyée aux salariés du Crédit agricole Centre-est en 2017 comme en 2016.

1.3.6 Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
 - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition;
 - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

Les plus-values sur les titres de participation relevant du régime fiscal de la prépondérance immobilière sont taxées, au taux de droit commun. Les plus-values latentes à la clôture de l'exercice génèrent donc une différence temporaire donnant lieu au calcul d'un impôt différé selon les critères et taux d'imposition de droit commun.

Les moins-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, ne sont pas déductibles.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé

directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres;

- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ;

et

- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable ;
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), le groupe Crédit agricole Centre-est a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel.

1.3.7 Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	40 ans
Second œuvre	15 à 25 ans
Installations techniques	10 à 15 ans
Agencements	5 à 25 ans
Matériel informatique	5 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	5 à 7 ans (dégressif ou linéaire)

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le Crédit agricole Centre-est sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

1.3.8 Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

1.3.9 Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat. Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes est respecté :

- le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
- le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable,

b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

1.3.10 Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital

restant dû et de l'amortissement financier relatif à la période comprise entre la date de dernière échéance et la clôture de l'exercice,

- b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
- c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

1.3.11 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Le Crédit agricole Centre-est ne possède pas d'actif concerné par cette norme IFRS 5.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10 IFRS 11 et IAS 28)

1.4.1 Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale du Crédit agricole Centre-est et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, le Crédit agricole Centre-est dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

• Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit agricole Centre-est représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière, prises de décisions politiques et commerciales communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée du Crédit agricole Centre-est et de ses 133 Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

• Notions de contrôle

Conformément aux normes comptables internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque le Crédit agricole Centre-est est exposé ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent au Crédit agricole Centre-est la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. Le Crédit agricole Centre-est contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque le Crédit agricole Centre-est détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les

activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions du Crédit agricole Centre-est lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par le Crédit agricole Centre-est, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Le Crédit agricole Centre-est est présumé avoir une influence notable lorsqu'il détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

• Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

1.4.2 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par le Crédit agricole Centre-est sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Crédit agricole Centre-est ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable le Crédit agricole Centre-est constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire,
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/ dilution en résultat.

1.4.3 Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

1.4.4 Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère).

- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte de contrôle.

1.4.5 Regroupements d'entreprises – Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun notamment les fusions de Caisses régionales, lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts, par référence à la norme américaine ASU805-50 qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS.

Le Groupe Crédit agricole Centre-est n'a pas d'écart d'acquisition au 31 décembre 2017. Les différences de première consolidation relatives aux sociétés Europimmo et Sepi sont affectées à la valeur des immeubles.

2. PRINCIPALES OPÉRATIONS DE STRUCTURE ET ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2017 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 « Périmètre de consolidation au 31 décembre 2017 ».

• Opération de titrisation

Au 31/03/2017, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2017) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 23 février 2017. Cette transaction est le premier RMBS français placé dans le marché par le Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres senior adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès de 37 investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Dans le cadre de cette titrisation, le Crédit Agricole Centre-est a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 46 522 milliers d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2017. Elle a souscrit pour 5 600 milliers d'euros des titres subordonnés.

3. GESTION FINANCIÈRE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

Le pilotage des risques bancaires au sein du Crédit agricole Centre-est est assurée par les directions qui ont pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels. La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives

figurent désormais dans le Rapport de gestion, chapitre « Politique de couverture des risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1 Risque de crédit

(cf. Rapport de gestion – chapitre « Politique de couverture des risques »).

3.1.1 Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
• Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	17 397	16 780
• Instruments dérivés de couverture	57 139	63 609
• Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	1 127 382	831 786
• Prêts, créances et dépôts de garantie sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	30 324	32 492
• Prêts , créances et dépôts de garantie sur la clientèle	20 718 392	19 483 596
• Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 586 177	1 502 148
EXPOSITION DES ENGAGEMENTS DE BILAN (NETS DE DÉPRÉCIATIONS)	23 536 811	21 930 411
• Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	2 275 586	2 005 546
• Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	756 479	599 059
• Provisions - Engagements par signature	(1 235)	(1 612)
EXPOSITION DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (NETS DE PROVISIONS)	3 030 830	2 602 993
EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT	26 567 641	24 533 404

Les garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
• Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	-	5 054
• Prêts et créances sur la clientèle	13 261 256	12 141 730
• Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	629 572	524 178
• Engagements de garantie donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	-	-

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

3.1.2 Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au crédit agricole)

(en milliers d'euros)	31/12/2017				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
• Administration générale	1 142 573	-	-	-	1 142 573
• Banques centrales	-	-	-	-	-
• Etablissements de crédit	30 324	-	-	-	30 324
• Grandes entreprises	2 946 622	84 961	66 021	46 071	2 834 530
• Clientèle de détail	17 006 400	293 617	185 529	79 582	16 741 289
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE ⁽¹⁾	21 125 919	378 578	251 550	125 653	20 748 716

⁽¹⁾ Dont encours restructurés pour des raisons de défaillance du client pour 162 184 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31/12/2016				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
• Administration générale	1 272 775	-	-	277	1 272 498
• Banques centrales	-	-	-	-	-
• Etablissements de crédit	32 492	-	-	-	32 492
• Grandes entreprises	2 822 386	93 571	70 865	34 185	2 717 336
• Clientèle de détail	15 781 813	302 796	188 402	99 649	15 493 762
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE ⁽¹⁾	19 909 466	396 367	259 267	134 111	19 516 088

⁽¹⁾ Dont encours restructurés pour des raisons de défaillance du client pour 141 227 milliers d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE		
• Administration générale	34 531	77 732
• Grandes entreprises	658 973	515 053
• Clientèle de détail	1 582 082	1 412 761
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	2 275 586	2 005 546
ENGAGEMENTS DE GARANTIE EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE		
• Administration générale	2 477	2 477
• Grandes entreprises	618 479	465 284
• Clientèle de détail	132 462	131 405
TOTAL ENGAGEMENTS DE GARANTIE	753 418	599 166

Dettes envers la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
• Administration générale	22 070	25 052
• Grandes entreprises	3 520 322	3 397 747
• Clientèle de détail	5 610 750	5 308 312
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	9 153 142	8 731 111

3.1.3 Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au crédit agricole)

(en milliers d'euros)	31/12/2017				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
• France (y compris DOM-TOM)	20 706 667	365 368	240 101	124 304	20 342 262
• Autres pays de l'Union européenne	88 371	2 004	1 344	267	86 760
• Autres pays d'Europe	274 344	9 429	9 101	1 001	264 242
• Amérique du Nord	13 254	11	6	6	13 242
• Amériques centrale et du Sud	3 554	-	-	30	3 524
• Afrique et Moyen-Orient	22 367	1 063	621	20	21 726
• Asie et Océanie (hors Japon)	16 724	703	377	25	16 322
• Japon	638	-	-	-	638
• Organismes supranationaux	-	-	-	-	-
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE ⁽¹⁾	21 125 919	378 578	251 550	125 653	20 748 716

⁽¹⁾ Dont encours restructurés pour des raisons de défaillance du client pour 162 184 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31/12/2016				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
• France (y compris DOM-TOM)	19 487 904	384 388	248 061	132 526	19 107 317
• Autres pays de l'Union européenne	77 975	2 209	1 956	214	75 805
• Autres pays d'Europe	283 099	9 222	8 985	1 106	273 008
• Amérique du Nord	13 821	3	2	80	13 739
• Amériques centrale et du Sud	4 045	-	-	3	4 042
• Afrique et Moyen-Orient	24 337	361	214	101	24 022
• Asie et Océanie (hors Japon)	18 061	184	49	59	17 953
• Japon	224	-	-	22	202
• Organismes supranationaux	-	-	-	-	-
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE ⁽¹⁾	19 909 466	396 367	259 267	134 111	19 516 088

⁽¹⁾ Dont encours restructurés pour des raisons de défaillance du client pour 141 227 milliers d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE		
• France (y compris DOM-TOM)	2 267 730	1 995 981
• Autres pays de l'Union européenne	2 163	4 357
• Autres pays d'Europe	3 459	3 984
• Amérique du Nord	1 058	372
• Amériques centrale et du Sud	50	63
• Afrique et Moyen-Orient	451	507
• Asie et Océanie (hors Japon)	654	260
• Japon	21	22
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	2 275 586	2 005 546
ENGAGEMENTS DE GARANTIE EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE		
• France (y compris DOM-TOM)	753 242	598 981
• Autres pays de l'Union européenne	-	4
• Autres pays d'Europe	-	7
• Amérique du Nord	163	163
• Amériques centrale et du Sud	-	-
• Afrique et Moyen-Orient	-	-
• Asie et Océanie (hors Japon)	13	11
• Japon	-	-
TOTAL ENGAGEMENTS DE GARANTIE	753 418	599 166

Dettes envers la clientèle par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
• France (y compris DOM-TOM)	8 988 035	8 536 409
• Autres pays de l'Union européenne	46 669	52 828
• Autres pays d'Europe	83 308	110 108
• Amérique du Nord	8 695	9 512
• Amériques centrale et du Sud	1 320	1 629
• Afrique et Moyen-Orient	12 424	12 321
• Asie et Océanie (hors Japon)	11 520	7 142
• Japon	1 171	1 162
• Organismes supra-nationaux	-	-
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	9 153 142	8 731 111

3.1.4 Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2017						
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours à ≤ 180 jours	> 180 jours à ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES	-	-	-	-	-	1 062 546	(50 973)
INSTRUMENTS DE DETTES	-	-	-	-	-	10 472	(1 678)
• Administration générale	-	-	-	-	-	-	-
• Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
• Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	9 897	(1 103)
• Grandes entreprises	-	-	-	-	-	575	(575)
• Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-
PRÊTS ET AVANCES	385 793	2 162	759	-	388 714	127 028	(377 203)
• Administration générale	38 250	-	-	-	38 250	-	-
• Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
• Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-
• Grandes entreprises	129 648	-	93	-	129 741	18 940	(112 092)
• Clientèle de détail	217 895	2 162	666	-	220 723	108 088	(265 111)
TOTAL ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT	385 793	2 162	759	-	388 714	1 200 046	(429 854)

(en milliers d'euros)	31/12/2016						
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours à ≤ 180 jours	> 180 jours à ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES	-	-	-	-	-	1 064 205	(53 887)
INSTRUMENTS DE DETTES	-	-	-	-	-	10 164	(2 848)
• Administration générale	-	-	-	-	-	-	-
• Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
• Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	9 439	(1 561)
• Grandes entreprises	-	-	-	-	-	725	(1 287)
• Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-
PRÊTS ET AVANCES	223 544	1 403	668	-	225 615	137 100	(393 378)
• Administration générale	15 999	20	-	-	16 019	-	(277)
• Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
• Etablissements de crédit	47	-	-	-	47	-	-
• Grandes entreprises	32 233	3	94	-	32 330	22 706	(105 050)
• Clientèle de détail	175 265	1 380	574	-	177 219	114 394	(288 051)
TOTAL ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT	223 544	1 403	668	-	225 615	1 211 469	(450 113)

3.2 Risque de marché

(cf. Rapport de gestion – chapitre « Politique de couverture des risques »)

3.2.1 Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif

(en milliers d'euros)	31/12/2017						31/12/2016	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans		
INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT	-	-	-	-	15 047	42 092	57 139	63 609
• Futures	-	-	-	-	-	-	-	-
• FRA	-	-	-	-	-	-	-	-
• Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	-	15 035	42 084	57 119	63 509
• Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-
• Caps - floors - collars	-	-	-	-	12	8	20	100
• Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
INSTRUMENTS DE DEVISES ET OR	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-	-
• Options de change	-	-	-	-	-	-	-	-
AUTRES INSTRUMENTS	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur actions et indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-	-
• Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	-	-	-	-	15 047	42 092	57 139	63 609
• Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - ACTIF	-	-	-	-	15 047	42 092	57 139	63 609

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif

(en milliers d'euros)	31/12/2017						31/12/2016	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans		
INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT	-	-	-	2 461	3 607	69 716	75 785	104 519
• Futures	-	-	-	-	-	-	-	-
• FRA	-	-	-	-	-	-	-	-
• Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	2 461	3 607	69 716	75 784	104 507
• Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-
• Caps - floors - collars	-	-	-	-	-	-	1	12
• Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
INSTRUMENTS DE DEVISES ET OR :	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-	-
• Options de change	-	-	-	-	-	-	-	-
AUTRES INSTRUMENTS	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur actions & indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-	-
• Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	-	-	-	2 461	3 607	69 716	75 785	104 519
• Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - PASSIF	-	-	-	2 461	3 607	69 716	75 785	104 519

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif

(en milliers d'euros)	31/12/2017						31/12/2016	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans		
INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT	-	-	-	10	1 287	2 093	3 390	3 444
• Futures	-	-	-	-	-	-	-	-
• FRA	-	-	-	-	-	-	-	-
• Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	10	1 241	2 085	3 336	3 331
• Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-
• Caps - floors - collars	-	-	-	-	46	8	54	113
• Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
INSTRUMENTS DE DEVICES ET OR	-	-	-	-	2 807	-	2 807	1 194
• Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-	-
• Options de change	-	-	-	-	2 807	-	2 807	1 194
AUTRES INSTRUMENTS	-	-	-	-	3	13	16	70
• Dérivés sur actions & indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-	-
• Autres	-	-	-	-	3	13	16	70
SOUS-TOTAL	-	-	-	10	4 097	2 106	6 213	4 708
• Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - ACTIF	-	-	-	10	4 097	2 106	6 213	4 708

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif

(en milliers d'euros)	31/12/2017						31/12/2016	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans		
INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT	-	-	-	57	1 468	2 124	3 649	4 006
• Futures	-	-	-	-	-	-	-	-
• FRA	-	-	-	-	-	-	-	-
• Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	57	1 439	2 123	3 619	3 945
• Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-
• Caps - floors - collars	-	-	-	-	29	1	30	61
• Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
INSTRUMENTS DE DEVICES ET OR	-	-	-	-	2 807	-	2 807	1 194
• Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-	-
• Options de change	-	-	-	-	2 807	-	2 807	1 194
AUTRES INSTRUMENTS	-	-	-	-	51	195	246	540
• Dérivés sur actions & indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-	-
• Autres	-	-	-	-	51	195	246	540
SOUS-TOTAL	-	-	-	57	4 326	2 319	6 702	5 740
• Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - PASSIF	-	-	-	57	4 326	2 319	6 702	5 740

3.2.2 Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT	4 268 195	2 548 645
• Futures	-	-
• FRA	-	-
• Swaps de taux d'intérêts	3 848 276	1 998 615
• Options de taux	-	-
• Caps - floors - collars	419 919	550 030
• Autres instruments conditionnels	-	-
INSTRUMENTS DE DEVISES ET OR	398 754	491 164
• Opérations fermes de change	-	-
• Options de change	398 754	491 164
AUTRES INSTRUMENTS	-	-
• Dérivés sur actions et indices boursiers	-	-
• Dérivés sur métaux précieux	-	-
• Dérivés sur produits de base	-	-
• Dérivés de crédits	-	-
• Autres	-	-
SOUS-TOTAL	4 666 949	3 039 809
• Opérations de change à terme	243 732	221 003
TOTAL NOTIONNELS	4 910 681	3 260 812

3.2.3 Risque de change

(cf. Rapport de gestion – chapitre « Politique de couverture des risques »)

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
• EUR	27 813 141	27 813 141	26 241 532	26 241 532
• Autres devises de l'Union européenne	1 266 029	1 266 029	5 826	5 826
• USD	34 910	34 910	26 090	26 090
• JPY	743	743	924	924
• Autres devises	6 504	6 504	1 379 513	1 379 513
TOTAL BILAN	29 121 327	29 121 327	27 653 885	27 653 885

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

(en milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
• EUR	34 413	-	-	-	-	-
• Autres devises de l'Union européenne	-	-	-	-	-	-
• USD	-	-	-	-	-	-
• JPY	-	-	-	-	-	-
• Autres devises	-	-	-	-	-	-
TOTAL	34 413	-	-	-	-	-

3.3 Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion – chapitre « Politique de couverture des risques »)

3.3.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2017					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
• Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	146 962	117 417	899 612	789 254	27	1 953 272
• Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	1 337 314	1 891 165	6 962 219	10 904 754	143	21 095 595
TOTAL	1 484 276	2 008 582	7 861 831	11 694 008	170	23 048 867
• Dépréciations	-	-	-	-	-	(377 203)
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE	-	-	-	-	-	22 671 664

(en milliers d'euros)	31/12/2016					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
• Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	205 041	273 223	462 037	1 332 615	7	2 272 923
• Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	1 261 453	1 843 923	6 653 132	10 115 190	3 276	19 876 974
TOTAL	1 466 494	2 117 146	7 115 169	11 447 805	3 283	22 149 897
• Dépréciations	-	-	-	-	-	(393 378)
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE	-	-	-	-	-	21 756 519

3.3.2 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2017					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
• Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 587 439	3 754 932	5 448 602	2 192 914	-	13 983 887
• Dettes envers la clientèle	7 232 353	359 075	1 526 569	33 307	1 838	9 153 142
TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE	9 819 792	4 114 007	6 975 171	2 226 221	1 838	23 137 029

(en milliers d'euros)	31/12/2016					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
• Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 878 967	3 582 538	4 191 055	2 619 304	-	13 271 864
• Dettes envers la clientèle	6 374 397	334 689	1 983 793	36 394	1 838	8 731 111
TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE	9 253 364	3 917 227	6 174 848	2 655 698	1 838	22 002 975

3.3.3 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2017					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
DETTE REPRÉSENTÉE PAR UN TITRE	-	-	-	-	-	-
• Bons de caisse	3	-	2 600	-	-	2 603
• Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-
• Titres de créances négociables	4 271	12	374 426	-	-	378 709
• Emprunts obligataires	-	-	-	34 413	-	34 413
• Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	4 274	12	377 026	34 413	-	415 725
DETTE SUBORDONNÉE	-	-	-	-	-	-
• Dettes subordonnées à durée déterminée	-	-	-	-	-	-
• Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-
• Dépôt de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	-
• Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-
TOTAL DETTES SUBORDONNÉES	-	-	-	-	-	-

(en milliers d'euros)	31/12/2016					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
DETTE REPRÉSENTÉE PAR UN TITRE	-	-	-	-	-	-
• Bons de caisse	323	2 500	-	-	-	2 823
• Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-
• Titres de créances négociables	4 237	-	1 651	375 606	-	381 494
• Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-
• Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	4 560	2 500	1 651	375 606	-	384 317
DETTE SUBORDONNÉE	-	-	-	-	-	-
• Dettes subordonnées à durée déterminée	-	-	-	-	-	-
• Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-
• Dépôt de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	-
• Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-
TOTAL DETTES SUBORDONNÉES	-	-	-	-	-	-

3.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. Rapport de gestion – chapitre « Politique de couverture des risques »)

3.4.1 Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

3.4.2 Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Le Crédit agricole Centre-est n'a pas recours à ce type de couverture.

3.4.3 Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devises étrangères.

3.4.4 Instruments dérivés de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016		
	Valeur marché		Montant	Valeur marché		Montant
	positive	négative	Notionnel	positive	négative	Notionnel
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	57 139	75 785	3 574 150	63 609	104 519	1 962 105
• Taux d'intérêt	57 139	75 785	3 574 150	63 609	104 519	1 962 105
• Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
• Change	-	-	-	-	-	-
• Crédit	-	-	-	-	-	-
• Matières premières	-	-	-	-	-	-
• Autres	-	-	-	-	-	-
COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	-	-	-	-	-	-
• Taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
• Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
• Change	-	-	-	-	-	-
• Crédit	-	-	-	-	-	-
• Matières premières	-	-	-	-	-	-
• Autres	-	-	-	-	-	-
COUVERTURE D'INVESTISSEMENTS NETS DANS UNE ACTIVITÉ À L'ÉTRANGER	-	-	-	-	-	-
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	57 139	75 785	3 574 150	63 609	104 519	1 962 105

3.5 Risques opérationnels

(cf. Rapport de gestion – chapitre « Politique de couverture des risques »)

Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes "adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit" et "conglomérats financiers", le Crédit agricole Centre-est est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du Crédit agricole Centre-est est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013 depuis le 1^{er} janvier 2014 et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne (BCE) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Le dispositif prudentiel a été renforcé par la réforme Bâle 3 qui consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de capital et des exigences supplémentaires au terme de la liquidité et du levier. Certaines dispositions s'appliquent de manière progressive jusqu'au 31 décembre 2017, de même pour l'exigence de coussins en capital qui atteindra la cible en 2019.

Toutefois, le régulateur a maintenu les exigences de fonds propres au titre des niveaux planchers (l'exigence Bâle 3 ne pouvant être inférieure à 80% de l'exigence Bâle 1).

Le niveau plancher a été supprimé. Cependant, l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire et est prévue jusqu'à la fin de la période transitoire prévue fin 2017.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET1), déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment de certains instruments de capital qui sont classés en Additional Tier 1 (AT1) et des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou Tier 1, constitués du Common Equity Tier 1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnus en Bâle 3, les instruments de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères

d'inclusion plus exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles Bâle 3, ils font l'objet d'une clause de « grand-père » qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 pour les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du Tier 1 (AT1) et du Tier 2. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances quand l'établissement n'est pas soumis à l'application de la "directive conglomérat financier", sinon les valeurs de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurances détenues dans le Groupe sont pondérées en risques.

En 2017 comme en 2016 et selon la réglementation en vigueur, le Crédit agricole Centre-est a répondu aux exigences réglementaires.

4. NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

4.1. Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
• Sur opérations avec les établissements de crédit	449	751
• Sur opérations internes au Crédit Agricole	73 472	89 221
• Sur opérations avec la clientèle	494 862	524 631
• Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	1 544	2 035
• Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	47 823	48 247
• Intérêts courus et échus des instruments de couverture	12 666	18 550
• Sur opérations de location-financement	-	-
• Autres intérêts et produits assimilés	-	-
PRODUITS D'INTÉRÊTS (1) (2)	630 816	683 435
• Sur opérations avec les établissements de crédit	(522)	(552)
• Sur opérations internes au Crédit Agricole	(172 688)	(172 466)
• Sur opérations avec la clientèle	(44 836)	(71 813)
• Sur dettes représentées par un titre	(35 634)	(36 028)
• Sur dettes subordonnées	(2)	(4)
• Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(34 880)	(32 960)
• Sur opérations de location-financement	-	-
• Autres intérêts et charges assimilées	(1)	-
CHARGES D'INTÉRÊTS	(288 563)	(313 823)

(1) Dont 10 403 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2017 contre 11 324 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2016 .

(2) Dont 12 722 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2017 contre 11 216 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

4.2. Commissions nettes

(en milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
• Sur opérations avec les établissements de crédit	2 906	(127)	2 779	1 041	(98)	943
• Sur opérations internes au Crédit Agricole	37 021	(34 739)	2 282	40 058	(32 474)	7 584
• Sur opérations avec la clientèle	96 869	(2 399)	94 470	93 946	(1 999)	91 947
• Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
• Sur opérations de change	655	-	655	629	-	629
• Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	-	-	-	-	-	-
• Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	211 027	(21 012)	190 015	201 625	(18 146)	183 479
• Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	5 754	(256)	5 498	5 923	(154)	5 769
PRODUITS NETS DES COMMISSIONS	354 232	(58 533)	295 699	343 222	(52 871)	290 351

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
• Dividendes reçus		
• Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	350	(158)
• Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	452	496
• Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	4 234	4 187
• Résultat de la comptabilité de couverture	(463)	153
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	4 573	4 678

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2017		
	Profits	Pertes	Net
COUVERTURES DE JUSTE VALEUR	155 492	(156 076)	(584)
• Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	67 904	(88 006)	(20 102)
• Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	87 588	(68 070)	19 518
COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	-	-	-
• Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
COUVERTURES D'INVESTISSEMENTS NETS DANS UNE ACTIVITÉ À L'ÉTRANGER	-	-	-
• Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
COUVERTURES DE LA JUSTE VALEUR DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT D'UN PORTEFEUILLE D'INSTRUMENTS FINANCIERS	128 457	(128 468)	(11)
• Variations de juste valeur des éléments couverts	63 403	(65 028)	(1 625)
• Variations de juste valeur des dérivés de couverture	65 054	(63 440)	1 614
COUVERTURES DE L'EXPOSITION DES FLUX DE TRÉSORERIE D'UN PORTEFEUILLE D'INSTRUMENTS FINANCIERS AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT	387	(255)	132
• Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	387	(255)	132
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	284 336	(284 799)	(463)

(en milliers d'euros)	31/12/2016		
	Profits	Pertes	Net
COUVERTURES DE JUSTE VALEUR	173 451	(174 459)	(1 008)
• Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	84 451	(88 789)	(4 338)
• Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	89 000	(85 670)	3 330
COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	-	-	-
• Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
COUVERTURES D'INVESTISSEMENTS NETS DANS UNE ACTIVITÉ À L'ÉTRANGER	-	-	-
• Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
COUVERTURES DE LA JUSTE VALEUR DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT D'UN PORTEFEUILLE D'INSTRUMENTS FINANCIERS	144 213	(144 250)	(37)
• Variations de juste valeur des éléments couverts	65 413	(78 800)	(13 387)
• Variations de juste valeur des dérivés de couverture	78 800	(65 450)	13 350
COUVERTURES DE L'EXPOSITION DES FLUX DE TRÉSORERIE D'UN PORTEFEUILLE D'INSTRUMENTS FINANCIERS AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT	1 393	(195)	1 198
• Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	1 393	(195)	1 198
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	319 057	(318 904)	153

4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
• Dividendes reçus	69 189	52 114
• Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	18 559	6 510
• Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	(913)	(1 305)
• Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	-	-
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	86 835	57 319

⁽¹⁾ Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8 " Coût du risque".

4.5. Produits et charges nets des autres activités

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
• Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-
• Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	-	-
• Autres produits nets de l'activité d'assurance	-	-
• Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	-	-
• Produits nets des immeubles de placement	27 374	19 616
• Autres produits (charges) nets	13 799	11 331
PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS	41 173	30 947

4.6. Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
• Charges de personnel	220 746	214 218
• Impôts, taxes et contributions réglementaires ⁽¹⁾	19 786	22 435
• Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	132 954	127 476
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	373 486	364 129

⁽¹⁾ Dont 1363 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution.

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes du groupe Crédit agricole Centre-est. La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2017 est donnée ci-dessous :

Collège des Commissaires aux comptes du groupe Crédit agricole Centre-est

(en milliers d'euros hors taxes)	KPMG		Mazars		Total 2017
	2017	2016	2017	2016	
COMMISSARIAT AUX COMPTES, CERTIFICATION, EXAMEN DES COMPTES INDIVIDUELS ET CONSOLIDÉS	166	152	117	98	283
• Emetteur	110	98	112	98	222
• Filiales intégrées globalement	56	54	5	-	61
SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES ⁽¹⁾	24	-	-	-	24
• Emetteur	14	-	-	-	14
• Filiales intégrées globalement	10	-	-	-	10
TOTAL	190	152	117	98	307

Autres Commissaires aux comptes intervenant sur les sociétés du groupe Crédit agricole Centre-est, consolidées par intégration globale

(en milliers d'euros hors taxes)	Ernst&Young		Deloitte		Autres		Total 2017
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	17	45	-	-	-	-	17
• Services autres que la certification des comptes ⁽¹⁾	88	45	6	-	12	-	106
TOTAL	105	90	6	-	12	-	123

⁽¹⁾ A la différence de ce qui a été publié en 2016, les missions relatives aux diligences directement liées et aux autres prestations d'avant le 17 juin 2016 ont été agrégées avec celles relatives aux services autres que la certification des comptes faisant suite à la réforme européenne de l'audit de juin 2016.

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	(10 822)	(10 841)
• Immobilisations corporelles	(10 555)	(10 641)
• Immobilisations incorporelles	(267)	(200)
DOTATIONS (REPRISES) AUX DÉPRÉCIATIONS	137	(329)
• Immobilisations corporelles	177	(249)
• Immobilisations incorporelles	(40)	(80)
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	(10 685)	(11 170)

4.8. Coût du risque

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DÉPRÉCIATIONS	(532 015)	(118 757)
• Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	(3)	(725)
• Prêts et créances	(523 407)	(113 740)
• Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
• Autres actifs	(2 140)	(265)
• Engagements par signature	(355)	(783)
• Risques et charges	(6 110)	(3 244)
REPRISES DE PROVISIONS ET DE DÉPRÉCIATIONS	526 172	87 353
• Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	1 172	240
• Prêts et créances	513 967	83 007
• Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
• Autres actifs	151	55
• Engagements par signature	732	1 212
• Risques et charges	10 150	2 839
DOTATIONS NETTES DE REPRISES DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	(5 843)	(31 404)
• Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés	(633)	-
• Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(2 524)	(2 860)
• Récupérations sur prêts et créances amortis	1 162	1 152
• Décotes sur crédits restructurés	(479)	(518)
• Pertes sur engagements par signature	(4)	-
• Autres pertes	(1)	(20)
• Autres produits	-	-
COÛT DU RISQUE	(8 322)	(33 650)

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES D'EXPLOITATION	292	448
• Plus-values de cession	577	976
• Moins-values de cession	(285)	(528)
TITRES DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	-	-
• Plus-values de cession	-	-
• Moins-values de cession	-	-
PRODUITS (CHARGES) NETS SUR OPÉRATIONS DE REGROUPEMENT	-	-
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	292	448

4.10. Impôts

4.10.1 Charge d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
• Charge d'impôt courant	(77 065)	(104 880)
• Charge d'impôt différé	(36 932)	(12 426)
CHARGE D'IMPÔT DE LA PÉRIODE	(113 997)	(117 306)

4.10.2 Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2017

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
• Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	381 198	Taux d'impôt théorique	131 246
• Effet des différences permanentes	-	34,43%	(20 139)
• Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères	-	-	-
• Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires	-	-	(4 360)
• Effet de l'imposition à taux réduit	-	-	(2 294)
• Changement de taux	-	-	-
• Effet des autres éléments	-	-	9 544
TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT	-	Taux d'impôt constaté	113 997

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
• Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	347 619	Taux d'impôt théorique	119 685
• Effet des différences permanentes	-	34,43%	(15 862)
• Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères	-	-	-
• Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires	-	-	(2 010)
• Effet de l'imposition à taux réduit	-	-	(967)
• Changement de taux	-	-	-
• Effet des autres éléments	-	-	16 460
TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT	-	Taux d'impôt constaté	117 306

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2016.

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES		
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-
• Ecart de réévaluation de la période	-	-
• Transferts en résultat	-	-
• Autres reclassifications	-	-
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	81 273	18 698
• Ecart de réévaluation de la période	99 836	23 916
• Transfert en résultat	(18 563)	(5 218)
• Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-
• Ecart de réévaluation de la période	-	-
• Transferts en résultat	-	-
• Autres variations	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(5 421)	920
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	(3 405)	(1 299)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4	(74)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	72 451	18 245
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES		
• Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	(1 121)	(2 719)
• Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	566	157
• Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(13)	397
• Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(141)	(39)
• Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	(710)	(2 204)
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	71 742	16 041
Dont part du Groupe	71 742	16 041
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	-

(en milliers d'euros)	31/12/2016				Variation				31/12/2017			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Gains et pertes sur écarts de conversion	18	-	18	18	-	-	-	-	18	-	18	18
• Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	72 806	(13 409)	59 397	59 397	81 273	(3 405)	77 868	77 868	154 079	(16 814)	137 265	137 265
• Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	72 824	(13 409)	59 415	59 415	81 273	(3 405)	77 868	77 868	154 097	(16 814)	137 283	137 283
• Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	12 319	(77)	12 242	12 242	(5 421)	4	(5 417)	(5 417)	6 898	(73)	6 824	6 824
• Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	85 143	(13 486)	71 657	71 657	75 852	(3 401)	72 451	72 451	160 995	(16 887)	144 107	144 107
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	(9 779)	2 826	(6 953)	(6 953)	(1 121)	(13)	(1 134)	(1 134)	(10 900)	2 815	(8 085)	(8 085)
• Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	(9 779)	2 826	(6 953)	(6 953)	(1 121)	(13)	(1 134)	(1 134)	(10 900)	2 815	(8 085)	(8 085)
• Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(1 422)	355	(1 066)	(1 066)	566	(141)	424	424	(856)	214	(642)	(642)
• Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	(11 201)	3 181	(8 019)	(8 019)	(555)	(154)	(710)	(710)	(11 756)	3 029	(8 727)	(8 727)
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	73 942	(10 305)	63 638	63 638	75 297	(3 556)	71 742	71 742	149 239	(13 858)	135 380	135 380

5. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le montant des opérations réalisées par le Crédit agricole Centre-est à l'étranger ne nécessite pas l'établissement d'une analyse par zones géographiques.

Par ailleurs, le Crédit agricole Centre-est étant une banque de détail, l'analyse par pôles d'activité n'est pas significative.

6. NOTES RELATIVES AU BILAN

6.1. Caisse, banques centrales

(en milliers d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
• Caisse	104 286	-	86 268	-
• Banques centrales	11 925	-	12 202	-
VALEUR AU BILAN	116 211	-	98 470	-

6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

6.2.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
• Actifs financiers détenus à des fins de transaction	6 213	4 708
• Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	11 184	12 072
VALEUR AU BILAN	17 397	16 780
• Dont Titres prêtés	-	-

6.2.2 Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES	-	-
• Actions et autres titres à revenu variable	-	-
TITRES DE DETTES	-	-
• Effets publics et valeurs assimilées	-	-
• Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
PRÊTS ET AVANCES	-	-
• Créances sur les établissements de crédit	-	-
• Créances sur la clientèle	-	-
• Titres reçus en pension livrée	-	-
• Valeurs reçues en pension	-	-
INSTRUMENTS DÉRIVÉS	6 213	4 708
VALEUR AU BILAN	6 213	4 708

6.2.3 Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES	-	-
• Actions et autres titres à revenu variable	-	-
TITRES DE DETTES	11 184	12 072
• Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
• Effets publics et valeurs assimilées	-	-
• Obligations et autres titres à revenu fixe	11 184	12 072
PRÊTS ET AVANCES	-	-
• Créances sur les établissements de crédit	-	-
• Créances sur la clientèle	-	-
• Titres reçus en pension livrée	-	-
• Valeurs reçues en pension	-	-
VALEUR AU BILAN	11 184	12 072

6.2.4 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
• Passifs financiers détenus à des fins de transaction	6 702	5 740
• Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
VALEUR AU BILAN	6 702	5 740

6.2.5 Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
• Titres vendus à découvert	-	-
• Titres donnés en pension livrée	-	-
• Dettes représentées par un titre	-	-
• Dettes envers les établissements de crédit	-	-
• Dettes envers la clientèle	-	-
• Instruments dérivés	6 702	5 740
VALEUR AU BILAN	6 702	5 740

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts.

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts.

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
• Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	10 393	26	-
• Obligations et autres titres à revenu fixe	1 127 382	27 512	(930)	821 393	21 046	(102)
• Actions et autres titres à revenu variable	238 054	36 055	(4 861)	223 833	32 081	(2 871)
• Titres de participation non consolidés ⁽²⁾	2 323 522	96 522	(219)	2 236 613	22 791	(165)
TOTAL DES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE	3 688 958	160 089	(6 010)	3 292 232	75 944	(3 138)
• Créances disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES CRÉANCES DISPONIBLES À LA VENTE	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE ⁽¹⁾	3 688 958	160 089	(6 010)	3 292 232	75 944	(3 138)
• Impôts		(17 590)	774		(14 123)	715
GAINS ET PERTES SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES (NET D'IMPÔT)		142 499	(5 236)		61 821	(2 423)

⁽¹⁾ Dont 28 454 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2017 et 32 539 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

⁽²⁾ Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 1 019 778 milliers d'euros au 31 décembre 2017 et 1 019 778 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

6.5.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
Titres de dettes	-	-
• Titres non cotés sur un marché actif	-	-
Prêts et avances	30 324	32 492
• Comptes et prêts	21 883	23 438
dont comptes ordinaires débiteurs sains	11 310	11 388
dont comptes et prêts au jour le jour sains	-	-
• Valeurs reçues en pension	-	-
• Titres reçus en pension livrée	-	-
• Prêts subordonnés	8 441	9 054
• Autres prêts et créances	-	-
Valeur brute	30 324	32 492
• Dépréciations	-	-
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	30 324	32 492
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE		
Titres de dettes	-	-
• Titres non cotés sur un marché actif	-	-
Prêts et avances	1 922 948	2 240 431
• Comptes ordinaires	114 304	106 935
• Comptes et avances à terme	1 808 644	2 133 496
• Prêts subordonnés	-	-
Prêts et créances internes au Crédit Agricole	1 922 948	2 240 431
VALEUR AU BILAN	1 953 272	2 272 923

6.5.2 Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE		
Titres de dettes	6 328	6 342
• Titres non cotés sur un marché actif	6 328	6 342
Prêts et avances	21 089 267	19 870 632
• Créances commerciales	43 898	46 789
• Autres concours à la clientèle	20 751 383	19 596 209
• Titres reçus en pension livrée	-	-
• Prêts subordonnés	-	-
• Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
• Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
• Avances en comptes courants d'associés	35 097	36 692
• Comptes ordinaires débiteurs	258 889	190 942
Valeur brute	21 095 595	19 876 974
• Dépréciations	(377 203)	(393 378)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	20 718 392	19 483 596
OPÉRATIONS DE LOCATION-FINANCEMENT		
• Location-financement immobilier	-	-
• Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-	-
Valeur brute	-	-
• Dépréciations	-	-
Valeur nette des opérations de location-financement	-	-
VALEUR AU BILAN	20 718 392	19 483 596

6.6. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
• Effets publics et valeurs assimilées	524 946	437 272
• Obligations et autres titres à revenu fixe	1 061 231	1 064 876
TOTAL	1 586 177	1 502 148
• Dépréciations	-	-
VALEUR AU BILAN	1 586 177	1 502 148

6.7. Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

Titrisations

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. L'opération de titrisation réalisée en 2017 (cf. chapitre 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période) entre dans cette catégorie. En effet, le Crédit agricole Centre-est a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan du Crédit agricole Centre-est via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

31/12/2017		Actifs transférés non décomptabilisés intégralement														
Nature des actifs transférés (en milliers d'euros)		Actifs transférés restant comptabilisés en totalité									Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité					
		Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés	
		Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres ⁽¹⁾	Juste valeur ⁽²⁾	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres ⁽¹⁾	Juste valeur ⁽²⁾	Juste valeur nette ⁽²⁾				
DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Instruments de capitaux propres		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Titres de dette		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Prêts et avances		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Instruments de capitaux propres		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Titres de dette		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Prêts et avances		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DISPONIBLES À LA VENTE		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Instruments de capitaux propres		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Titres de dette		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Prêts et avances		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PRÊTS ET CRÉANCES		39 293	39 293	-	-	40 352	34 413	34 413	-	-	34 551	5 801	-	-	-	-
• Titres de dette		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Prêts et avances		39 293	39 293	-	-	40 352	34 413	34 413	-	-	34 551	5 801	-	-	-	-
DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Titres de dette		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Prêts et avances		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS		39 293	39 293	-	-	40 352	34 413	34 413	-	-	34 551	5 801	-	-	-	-
OPÉRATIONS DE LOCATION-FINANCEMENT		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS		39 293	39 293	-	-	40 352	34 413	34 413	-	-	34 551	5 801	-	-	-	-

Le Crédit agricole Centre-est n'avait pas d'actif transféré non décomptabilisés en 2016.

Les titrisations consolidées intégralement auto-souscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

6.8. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
• Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-
• Créances sur la clientèle	(393 378)	-	(529 788)	545 963	-	-	(377 203)
dont dépréciations collectives	(134 111)	-	(441 684)	450 142	-	-	(125 653)
• Opérations de location-financement	-	-	-	-	-	-	-
• Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-
• Actifs disponibles à la vente	(56 736)	-	(916)	5 001	-	-	(52 651)
• Autres actifs financiers	(611)	-	(2 140)	303	-	15	(2 433)
TOTAL DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS	(450 725)	-	(532 844)	551 267	-	15	(432 287)

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
• Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-
• Créances sur la clientèle	(386 424)	-	(121 784)	114 830	-	-	(393 378)
dont dépréciations collectives	(133 496)	-	(17 560)	16 945	-	-	(134 111)
• Opérations de location-financement	-	-	-	-	-	-	-
• Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-
• Actifs disponibles à la vente	(55 406)	-	(2 030)	699	-	-	(56 736)
• Autres actifs financiers	(551)	-	(265)	205	-	-	(611)
TOTAL DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS	(442 381)	-	(124 079)	115 734	-	-	(450 725)

6.9. Exposition au risque souverain

• Expositions significatives au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Le groupe Crédit agricole Centre-est n'est exposé, au 31/12/2017 comme au 31/12/2016, à aucune dette souveraine étrangère.

• Activité bancaire – Instruments de dettes

Le groupe Crédit agricole Centre-est ne possède pas d'instrument de dette sur les pays européens sous surveillance.

6.10. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

6.10.1 Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	-	-
• Comptes et emprunts	1 418	29
dont comptes ordinaires créditeurs	1 369	-
dont comptes et emprunts au jour le jour	-	-
• Valeurs données en pension	-	-
• Titres donnés en pension livrée	-	-
TOTAL	1 418	29
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE	-	-
• Comptes ordinaires créditeurs	151 901	169 120
• Comptes et avances à terme	13 830 568	13 102 715
TOTAL	13 982 469	13 271 835
VALEUR AU BILAN	13 983 887	13 271 864

6.10.2 Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
• Comptes ordinaires créditeurs	6 508 252	5 687 725
• Comptes d'épargne à régime spécial	99 854	96 847
• Autres dettes envers la clientèle	2 545 036	2 946 539
• Titres donnés en pension livrée	-	-
• Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-
• Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-
• Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-
VALEUR AU BILAN	9 153 142	8 731 111

6.11. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	-	-
• Bons de caisse	2 603	2 823
• Titres du marché interbancaire	-	-
• Titres de créances négociables	378 709	381 494
• Emprunts obligataires	34 413	-
• Autres dettes représentées par un titre	-	-
VALEUR AU BILAN	415 725	384 317
DETTES SUBORDONNÉES	-	-
• Dettes subordonnées à durée déterminée	-	-
• Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-
• Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-
• Titres et emprunts participatifs	-	-
VALEUR AU BILAN	-	-

6.12. Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

6.12.1 Compensation – Actifs financiers

31/12/2017	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
	Nature des instruments financiers (en milliers d'euros)	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
					Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
• Dérivés	63 352	-	63 352	55 054	-	8 298	
• Prises en pension de titres	-	-	-	-	-	-	
• Prêts de titres	-	-	-	-	-	-	
• Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	63 352	-	63 352	55 054	-	8 298	

31/12/2016	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
	Nature des instruments financiers (en milliers d'euros)	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
					Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
• Dérivés	68 317	-	68 317	60 161	-	8 156	
• Prises en pension de titres	-	-	-	-	-	-	
• Prêts de titres	-	-	-	-	-	-	
• Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	68 317	-	68 317	60 161	-	8 156	

6.12.2 Compensation – Passifs financiers

31/12/2017		Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
Nature des instruments financiers (en milliers d'euros)	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre-de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
• Dérivés	82 487	-	82 487	55 054	-	27 433
• Mises en pension de titres	-	-	-	-	-	-
• Emprunts de titres	-	-	-	-	-	-
• Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	82 487	-	82 487	55 054	-	27 433

31/12/2016		Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
Nature des instruments financiers (en milliers d'euros)	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre-de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
• Dérivés	110 331	-	110 331	60 161	-	50 170
• Mises en pension de titres	-	-	-	-	-	-
• Emprunts de titres	-	-	-	-	-	-
• Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	110 331	-	110 331	60 161	-	50 170

6.13. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
• Impôts courants	30 616	19 809
• Impôts différés	52 202	64 177
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	82 818	83 986
• Impôts courants	-	-
• Impôts différés	5	35
TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	5	35

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
DÉCALAGES TEMPORAIRES COMPTABLES-FISCAUX	79 073	12 292	83 532	22 301
• Charges à payer non déductibles	1 476	-	1 310	-
• Provisions pour risques et charges non déductibles	40 809	-	52 044	-
• Autres différences temporaires	36 788	12 292	30 178	22 301
IMPÔTS DIFFÉRÉS SUR RÉSERVES LATENTES	1 639	14 977	125	10 812
• Actifs disponibles à la vente	194	14 977	(1 293)	10 812
• Couvertures de Flux de Trésorerie	-	-	-	-
• Gains et pertes sur écarts actuariels	1 445	-	1 418	-
IMPÔTS DIFFÉRÉS SUR RÉSULTAT	66 648	67 894	83 805	70 207
EFFETS DES COMPENSATIONS	(95 158)	(95 158)	(103 285)	(103 285)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS	52 202	5	64 177	35

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.14. Comptes de régularisation actif, passif et divers

6.14.1 Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
AUTRES ACTIFS	237 405	247 203
• Comptes de stocks et emplois divers	2 549	3 065
• Gestion collective des titres Livret de développement durable	-	-
• Débiteurs divers ⁽¹⁾	234 777	244 088
• Comptes de règlements	79	50
• Capital souscrit non versé	-	-
• Autres actifs d'assurance	-	-
• Parts des réassureurs dans les provisions techniques	-	-
COMPTES DE RÉGULARISATION	221 002	199 323
• Comptes d'encaissement et de transfert	101 345	88 874
• Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	144	132
• Produits à recevoir	113 184	106 533
• Charges constatées d'avance	3 128	1 941
• Autres comptes de régularisation	3 201	1 843
VALEUR AU BILAN	458 407	446 526

⁽¹⁾ Dont 890 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

6.14.2 Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
AUTRES PASSIFS ⁽¹⁾	173 886	160 613
• Comptes de règlements	295	802
• Crédoeurs divers	128 681	126 538
• Versements restant à effectuer sur titres	44 910	33 273
• Autres passifs d'assurance	-	-
• Autres	-	-
COMPTES DE RÉGULARISATION	309 413	291 288
• Comptes d'encaissement et de transfert ⁽²⁾	49 143	58 936
• Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1 622	2 235
• Produits constatés d'avance	145 122	120 833
• Charges à payer	109 410	102 803
• Autres comptes de régularisation	4 116	6 481
VALEUR AU BILAN	483 299	451 901

⁽¹⁾ Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

⁽²⁾ Les montants sont indiqués en net.

6.15. Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Néant

6.16. Co-entreprises et entreprises associées

Au 31 décembre 2017, la valeur de mise en équivalence des entreprises associées s'élève à 61 232 milliers d'euros (63 389 milliers d'euros au 31 décembre 2016).

Le groupe Crédit agricole Centre-est détient 18,30% des intérêts dans une entreprise associée présentée dans le tableau ci-dessous, qui compose la « valeur de mise en équivalence au bilan ».

Les entreprises associées significatives sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2017						
	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote-part de résultat net	Quote-part de capitaux propres	Ecart d'acquisition
ENTREPRISES ASSOCIÉES	-	-	-	-	-	-	-
CA Next Banque (Suisse) SA	18,30%	61 232	-	2 131	2 866	61 232	-
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	-	61 232	-	-	2 866	61 232	-

(en milliers d'euros)	31/12/2016						
	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote-part de résultat net	Quote-part de capitaux propres	Ecart d'acquisition
ENTREPRISES ASSOCIÉES	-	-	-	-	-	-	-
CA Next Banque (Suisse) SA	18,30%	63 389	-	1 994	3 213	63 389	-
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	-	63 389	-	-	3 213	63 389	-

Les informations financières résumées des entreprises associées significatives du groupe Crédit agricole Centre-est sont présentées ci-après :

(en milliers d'euros)	31/12/2017			
	PNB	Résultat net	Total Actif	Total capitaux propres
ENTREPRISES ASSOCIÉES	-	-	-	-
CA NEXT BANQUE (SUISSE) SA	64 487	15 658	4 560 517	334 528

(en milliers d'euros)	31/12/2016			
	PNB	Résultat net	Total Actif	Total capitaux propres
ENTREPRISES ASSOCIÉES	-	-	-	-
CA NEXT BANQUE (SUISSE) SA	62 187	17 553	4 953 732	346 313

6.17. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
• Valeur brute	382 386	-	39 656	(9 665)	-	(1 406)	410 971
• Amortissements et dépréciations	(177 904)	-	(10 607)	6 555	-	362	(181 594)
VALEUR AU BILAN ⁽¹⁾	204 482	-	29 049	(3 110)	-	(1 044)	229 377

⁽¹⁾ Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
• Valeur brute	373 982	-	10 794	(2 390)	-	-	382 386
• Amortissements et dépréciations	(169 897)	-	(10 037)	2 030	-	-	(177 904)
VALEUR AU BILAN ⁽¹⁾	204 085	-	757	(360)	-	-	204 482

⁽¹⁾ Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 435 645 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre 413 898 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Juste valeur des immeubles de placement par modèle de valorisation

(en milliers d'euros)		31/12/2017	31/12/2016
• Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Niveau 1	-	-
• Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 2	435 645	413 898
• Valorisation fondée sur des données non observables	Niveau 3	-	-
VALEUR DE MARCHÉ DES IMMEUBLES DE PLACEMENT		435 645	413 898

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût amorti au bilan.

6.18. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	-	-	-	-	-	-	-
• Valeur brute	376 856	-	45 508	(11 092)	-	(233)	411 039
• Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	(267 447)	-	(10 583)	2 533	-	-	(275 497)
VALEUR AU BILAN	109 409	-	34 925	(8 559)	-	(233)	135 542
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-	-	-	-	-
• Valeur brute	19 387	-	324	(201)	-	233	19 743
• Amortissements et dépréciations	(3 052)	-	(387)	101	-	-	(3 338)
VALEUR AU BILAN	16 335	-	(63)	(100)	-	233	16 405

⁽¹⁾ Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	-	-	-	-	-	-	-
• Valeur brute	355 013	-	32 649	(10 540)	-	(266)	376 856
• Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	(262 039)	-	(10 891)	5 483	-	-	(267 447)
VALEUR AU BILAN	92 974	-	21 758	(5 057)	-	(266)	109 409
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-	-	-	-	-
• Valeur brute	19 108	-	106	(93)	-	266	19 387
• Amortissements et dépréciations	(2 775)	-	(280)	3	-	-	(3 052)
VALEUR AU BILAN	16 333	-	(174)	(90)	-	266	16 335

⁽¹⁾ Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.19. Ecarts d'acquisition

Néant

6.20. Provisions techniques des contrats d'assurance

Néant

6.21. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
• Risques sur les produits épargne-logement	37 214	-	-	-	(11 494)	-	-	25 720
• Risques d'exécution des engagements par signature	1 612	-	355	-	(732)	-	-	1 235
• Risques opérationnels	7 284	-	5 783	(230)	(6 023)	-	-	6 814
• Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽¹⁾	8 479	-	3 629	(3 546)	(119)	-	692	9 135
• Litiges divers	2 223	-	888	(86)	(763)	-	-	2 262
• Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
• Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
• Autres risques	12 634	-	3 315	(4 492)	(3 671)	-	-	7 786
TOTAL	69 446	-	13 970	(8 354)	(22 802)	-	692	52 952

⁽¹⁾ Dont 7 189 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 946 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
• Risques sur les produits épargne-logement	26 844	-	10 370	-	-	-	-	37 214
• Risques d'exécution des engagements par signature	2 041	-	783	-	(1 212)	-	-	1 612
• Risques opérationnels	8 088	-	2 702	(768)	(2 738)	-	-	7 284
• Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽¹⁾	6 010	-	3 268	(3 263)	(42)	-	2 506	8 479
• Litiges divers	1 868	-	654	(280)	(19)	-	-	2 223
• Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
• Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
• Autres risques	15 125	-	6 242	(7 247)	(1 486)	-	-	12 634
TOTAL	59 976	-	24 019	(11 558)	(5 497)	-	2 506	69 446

⁽¹⁾ Dont 6 455 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 2 023 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

6.21.1 Provision épargne logement

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	-	-
• Ancienneté de moins de 4 ans	472 253	353 278
• Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 675 304	1 559 955
• Ancienneté de plus de 10 ans	2 231 216	2 261 352
TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	4 378 773	4 174 585
TOTAL COMPTES ÉPARGNE-LOGEMENT	487 721	479 217
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	4 866 493	4 653 803

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement	21 768	23 128
Comptes épargne-logement	111 349	143 961
TOTAL ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	133 117	167 089

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	-	-
• Ancienneté de moins de 4 ans	617	1 304
• Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	13 698	12 599
• Ancienneté de plus de 10 ans	11 382	23 310
TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	25 697	37 214
TOTAL COMPTES ÉPARGNE-LOGEMENT	24	-
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	25 720	37 214

(en milliers d'euros)	01/01/2017	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2017
Plans d'épargne-logement	37 214	-	(11 494)	-	25 720
Comptes épargne-logement	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	37 214	-	(11 494)	-	25 720

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.22. Capitaux propres

6.22.1 Composition du capital au 31 décembre 2017

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinques de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2017	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2017	% du capital	% des droits de vote
CERTIFICATS COOPÉRATIFS D'INVESTISSEMENTS (CCI)	-	-	-	-	-	-
• Dont part du Public	-	-	-	-	-	-
• Dont part Sacam Mutualisation	-	-	-	-	-	-
• Dont part autodétenue	-	-	-	-	-	-
CERTIFICATS COOPÉRATIFS D'ASSOCIÉS (CCA)	3 191 415	-	-	3 191 415	25%	-
• Dont part du Public	-	-	-	-	-	-
• Dont part Crédit Agricole S.A.	-	-	-	-	-	-
• Dont part Sacam Mutualisation	3 191 415	-	-	3 191 415	-	-
PARTS SOCIALES	9 572 159	-	-	9 572 159	75%	-
• Dont 133 Caisses Locales	9 572 142	-	-	9 572 142	-	-
• Dont 15 administrateurs de la CR	16	1	2	15	-	-
• Dont Crédit Agricole S.A.	-	-	-	-	-	-
• Dont Sacam Mutualisation	1	-	-	1	-	-
• Dont Autres	-	-	-	-	-	-
TOTAL	12 763 574	-	-	12 763 574	100%	-

6.22.2 Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale à la moyenne, sur les trois années civiles précédant la date de l'Assemblée générale, du taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées, majorée de deux points, publié par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes versés figurent dans le tableau de variation de capitaux propres (23 234 milliers d'euros) et se décomposent comme suit :

- dividendes versées par le Crédit agricole Centre-est à SACAM Mutualisation, 18 194 milliers d'euros ;
- dividendes versés par les Caisses Locales à leurs sociétaires, 5 040 milliers d'euros.

6.23. Participations ne donnant pas le contrôle

Non significatif dans le groupe Crédit agricole Centre-est.

6.24. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminée ».

(en milliers d'euros)	31/12/2017					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
• Caisse, banques centrales	116 211	-	-	-	-	116 211
• Actifs financiers à la juste valeur par résultat	11 184	10	4 097	2 106	-	17 397
• Instruments dérivés de couverture	-	-	15 047	42 092	-	57 139
• Actifs financiers disponibles à la vente	972	2 865	19 690	902 638	2 762 794	3 688 959
• Prêts et créances sur les établissements de crédit	146 962	117 417	899 612	789 254	27	1 953 272
• Prêts et créances sur la clientèle	1 230 461	1 844 578	6 852 980	10 790 269	104	20 718 391
• Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
• Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	110 937	97 100	438 211	939 929	-	1 586 177
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	1 616 727	2 061 970	8 229 637	13 466 288	2 762 925	28 137 546
• Banques centrales	-	-	-	-	-	-
• Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	57	4 326	2 319	-	6 702
• Instruments dérivés de couverture	-	2 461	3 608	69 716	-	75 785
• Dettes envers les établissements de crédit	2 587 439	3 754 932	5 448 602	2 192 914	-	13 983 887
• Dettes envers la clientèle	7 232 353	359 075	1 526 569	33 307	1 838	9 153 142
• Dettes représentées par un titre	4 274	12	377 026	34 413	-	415 725
• Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
• Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	49 106	-	-	-	-	49 106
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	9 873 172	4 116 537	7 360 131	2 332 669	1 838	23 684 347

(en milliers d'euros)	31/12/2016					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
• Caisse, banques centrales	98 470	-	-	-	-	98 470
• Actifs financiers à la juste valeur par résultat	564	6	13 785	2 425	-	16 780
• Instruments dérivés de couverture	-	-	15 361	48 248	-	63 609
• Actifs financiers disponibles à la vente	987	13 139	35 800	628 289	2 614 018	3 292 233
• Prêts et créances sur les établissements de crédit	205 041	273 223	462 037	1 332 615	7	2 272 923
• Prêts et créances sur la clientèle	1 149 586	1 703 319	6 588 331	10 040 280	2 080	19 483 596
• Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
• Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	57 436	75 550	499 541	869 621	-	1 502 148
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	1 512 084	2 065 237	7 614 855	12 921 478	2 616 105	26 729 758
• Banques centrales	-	-	-	-	-	-
• Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2	20	3 051	2 667	-	5 740
• Instruments dérivés de couverture	1 757	9 165	10 191	83 394	12	104 519
• Dettes envers les établissements de crédit	2 878 967	3 582 538	4 191 055	2 619 304	-	13 271 864
• Dettes envers la clientèle	6 374 397	334 689	1 983 793	36 394	1 838	8 731 111
• Dettes représentées par un titre	4 560	2 504	1 651	375 602	-	384 317
• Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
• Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	47 783	-	-	-	-	47 783
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	9 307 466	3 928 916	6 189 741	3 117 361	1 850	22 545 334

7. AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS

7.1. Détail des charges de personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Salaires et traitements ⁽¹⁾	(118 055)	(113 357)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(16 533)	(16 004)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	-	-
Autres charges sociales	(38 876)	(38 534)
Intéressement et participation	(22 659)	(22 553)
Impôts et taxes sur rémunération	(24 623)	(23 770)
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	(220 746)	(214 218)

⁽¹⁾ Dont indemnités liées à la retraite pour 1454 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre 1 182 milliers d'euros au 31 décembre 2016. Dont médailles du travail pour 189 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre 205 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Le montant global des rémunérations, y compris les avantages en nature allouées pendant l'exercice aux membres du Comité de Direction, s'est élevé à 3 457 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre 3 369 milliers d'euros au 31 décembre 2016, et les indemnités versées à l'ensemble des administrateurs à 382 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre 344 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

7.2. Effectifs de la période

Effectifs	Effectif moyen		Effectif fin de période	
	31/12/2017	31/12/2017	31/12/2016	
France	2 884	2 759	2 823	
Etranger				
TOTAL	2 884	2 759	2 823	

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

cf 1.3.4 Avantages au personnel (IAS 19)

Les données ci-après concernent uniquement les avantages postérieurs à l'emploi pour les salariés de la Caisse Régionale

Variation dette actuarielle

(en milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N-1	53 009	-	53 009	48 502
• Ecart de change	-	-	-	-
• Coût des services rendus sur l'exercice	3 397	-	3 397	3 168
• Coût financier	727	-	727	994
• Cotisations employés	-	-	-	-
• Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
• Variation de périmètre	(24)	-	(24)	(166)
• Prestations versées (obligatoire)	(3 007)	-	(3 007)	(2 110)
• Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
• (Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses démographiques ⁽¹⁾	1 026	-	1 026	(1 389)
• (Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses financières ⁽¹⁾	202	-	202	4 010
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	55 330	-	55 330	53 009

⁽¹⁾ Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience

Détail de la charge comptabilisée au résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
• Coût des services	3 397	-	3 397	3 168
• Charge/produit d'intérêt net	80	-	80	104
IMPACT EN COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/N	3 477	-	3 477	3 272

Détail des gains et pertes comptabilisés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables

(en milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
• Réévaluation du passif (de l'actif) net	-	-	-	-
MONTANT DU STOCK D'ÉCARTS ACTUARIELS CUMULÉS EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL NON RECYCLABLES AU 31/12/N-1	2 720	-	2 720	(2 608)
• Ecart de change	-	-	-	-
• Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	(108)	-	(108)	99
• Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques ⁽¹⁾	1 026	-	1 026	(1 389)
• Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières ⁽¹⁾	202	-	202	4 010
• Ajustement de la limitation d'actifs	-	-	-	-
TOTAL DES ÉLÉMENTS RECONNUS IMMÉDIATEMENT EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL AU 31/12/N	1 120	-	1 120	2 720

⁽¹⁾ Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

Variation de juste valeur des actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
JUSTE VALEUR DES ACTIFS AU 31/12/N-1	46 684	-	46 684	44 588
• Ecart de change	-	-	-	-
• Intérêt sur l'actif (produit)	647	-	647	890
• Gains/(pertes) actuariels	108	-	108	(99)
• Cotisations payées par l'employeur	3 877	-	3 877	3 581
• Cotisations payées par les employés	-	-	-	-
• Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
• Variation de périmètre	(24)	-	(24)	(166)
• Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
• Prestations payées par le fonds	(3 007)	-	(3 007)	(2 110)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS AU 31/12/N	48 285	-	48 285	46 684

Position nette

(en milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
DETTE ACTUARIELLE FIN DE PÉRIODE	55 330	-	55 330	53 009
• Impact de la limitation d'actifs	-	-	-	-
• Juste valeur des actifs fin de période	(48 285)	-	(48 285)	(46 684)
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIF FIN DE PÉRIODE	7 045	-	7 045	6 325

7.5. Autres avantages sociaux

7.5.1 Rémunération variable collective

La participation du Crédit agricole Centre-est relève de l'accord de droit commun dont la finalité est de permettre aux salariés de percevoir une quote-part des bénéfices de l'entreprise.

Le Crédit agricole Centre-est a mis en place un accord facultatif d'intéressement associant financièrement les salariés au développement de l'entreprise. Il est indexé sur le résultat comptable de l'exercice.

Un Plan d'Épargne Entreprise (PEE) permet aux salariés du Crédit agricole Centre-est de constituer un portefeuille d'épargne investie en valeurs mobilières ou monétaires.

Les sommes investies sont bloquées pendant 5 années mais sont en contrepartie exonérées d'impôt sur le revenu.

7.5.2 Engagements en matière de médailles

Les primes exceptionnelles versées à l'occasion de remises de médailles d'honneur agricole décernées aux salariés atteignant une ancienneté de 20, 30, 35 ou 40 ans, sont provisionnées en fonction de l'ancienneté acquise par chaque salarié à la clôture de l'exercice.

Le montant de 1 946 milliers d'euros au 31 décembre 2017 tient compte de l'actualisation. Cf note 6.21.

8. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

8.1 Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
ENGAGEMENTS DONNÉS	-	-
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	2 332 507	2 024 802
• Engagements en faveur des établissements de crédit	56 921	19 256
• Engagements en faveur de la clientèle	2 275 586	2 005 546
• Ouverture de crédits confirmés	1 160 725	999 937
- Ouverture de crédits documentaires	10 084	13 927
- Autres ouvertures de crédits confirmés	1 150 641	986 010
• Autres engagements en faveur de la clientèle	1 114 861	1 005 609
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	1 245 725	1 078 658
• Engagements d'ordre des établissements de crédit	492 307	479 492
- Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	5 406	3 016
- Autres garanties ⁽¹⁾	486 901	476 476
• Engagements d'ordre de la clientèle	753 418	599 166
- Cautions immobilières	74 245	75 707
- Autres garanties d'ordre de la clientèle	679 173	523 459
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	6 486 537	6 335 219
ENGAGEMENTS REÇUS	-	-
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	114 903	146 253
• Engagements reçus des établissements de crédit	114 903	146 253
• Engagements reçus de la clientèle	-	-
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	6 867 734	5 936 888
• Engagements reçus des établissements de crédit	452 416	447 875
• Engagements reçus de la clientèle	6 415 318	5 489 013
- Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	2 568 662	2 176 501
- Autres garanties reçues	3 846 656	3 312 512

⁽¹⁾ Dont 476 476 milliers d'euros relatifs à la garantie (Switch Assurance) mise en place le 01 juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée depuis le 02 janvier 2014 pour 1 237 802 milliers d'euros.

8.2 Instruments financiers remis et reçus en garantie

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE (DONT ACTIFS TRANSFÉRÉS)	-	-
• Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	6 486 537	6 335 219
• Titres prêtés	-	-
• Dépôts de garantie sur opérations de marché ⁽¹⁾	28 450	43 331
• Autres dépôts de garantie	-	-
• Titres et valeurs donnés en pension	-	-
TOTAL DE LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE	6 514 987	6 378 550
VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE	-	-
• Autres dépôts de garantie	-	-
JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE RÉUTILISABLES ET RÉUTILISÉS	-	-
• Titres empruntés	-	-
• Titres et valeurs reçus en pension	-	-
• Titres vendus à découvert	-	-
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE RÉUTILISABLES ET RÉUTILISÉS	-	-

(1) Les dépôts de garantie correspondent aux versements à nos contreparties de collatéral sur les produits dérivés, conformément à la réglementation EMIR

Au 31 décembre 2017 le Crédit agricole Centre-est n'a pas utilisé les titres souscrits auprès du FCT Crédit agricole Habitat 2015 comme dispositif de refinancement.

8.3 Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2017, le Crédit agricole Centre-est a apporté 6 486 537 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 6 335 219 milliers d'euros en 2016. Le Crédit agricole Centre-est conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, le Crédit agricole Centre-est a apporté :

- 3 262 607 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2 902 963 milliers d'euros en 2016 ;
- 2 012 404 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A dans le cadre du dispositif SFH (Collateral Providers Facility Agreement), contre 1 487 056 milliers d'euros en 2016 ;
- 969 214 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 1 238 339 milliers d'euros en 2016 ;
- 242 312 milliers d'euros de créances à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 706 861 milliers d'euros en 2016.

8.4 Garanties détenues et actifs reçus en garantie

Les garanties détenues par le Crédit agricole Centre-est et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité du Crédit agricole Centre-est.

9. RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

9.1 Principes retenus par le Groupe

Les reclassements hors de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction ou hors de la catégorie actifs financiers disponibles à la vente ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

9.2 Reclassements effectués par le Crédit agricole Centre-est

Comme les exercices précédents, le Crédit agricole Centre-est n'a pas opéré en 2017 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

10. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "d'exit price").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de Crédit Default Swaps (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2017	Juste valeur au 31 décembre 2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
ACTIFS FINANCIERS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN	-	-	-	-	-
PRÊTS ET CRÉANCES	22 671 664	23 320 942	-	23 320 942	-
Créances sur les établissements de crédit	1 953 272	1 938 781	-	1 938 781	-
• Comptes ordinaires et prêts JJ	125 614	125 573	-	125 573	-
• Comptes et prêts à terme	1 819 217	1 804 768	-	1 804 768	-
• Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
• Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
• Prêts subordonnés	8 441	8 440	-	8 440	-
• Titres non cotés sur un marché actif	-	-	-	-	-
• Autres prêts et créances	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	20 718 392	21 382 161	-	21 382 161	-
• Créances commerciales	43 898	43 898	-	43 898	-
• Autres concours à la clientèle	20 400 533	21 039 859	-	21 039 859	-
• Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
• Prêts subordonnés	-	-	-	-	-
• Titres non cotés sur un marché actif	6 328	6 467	-	6 467	-
• Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
• Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
• Avances en comptes courants d'associés	35 001	34 237	-	34 237	-
• Comptes ordinaires débiteurs	232 632	257 700	-	257 700	-
ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE	1 586 177	1 728 232	1 728 232	-	-
• Effets publics et valeurs assimilées	524 946	581 377	581 377	-	-
• Obligations et autres titres à revenu fixe	1 061 231	1 146 855	1 146 855	-	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	24 257 841	25 049 174	1 728 232	23 320 942	-

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2016	Juste valeur au 31 décembre 2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
ACTIFS FINANCIERS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN	-	-	-	-	-
PRÊTS ET CRÉANCES	21 756 519	22 732 787	-	22 732 787	-
Créances sur les établissements de crédit	2 272 923	2 254 520	-	2 254 520	-
• Comptes ordinaires et prêts JJ	118 323	118 312	-	118 312	-
• Comptes et prêts à terme	2 145 546	2 127 155	-	2 127 155	-
• Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
• Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
• Prêts subordonnés	9 054	9 053	-	9 053	-
• Titres non cotés sur un marché actif	-	-	-	-	-
• Autres prêts et créances	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	19 483 596	20 478 267	-	20 478 267	-
• Créances commerciales	46 789	46 789	-	46 789	-
• Autres concours à la clientèle	19 229 935	20 199 272	-	20 199 272	-
• Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
• Prêts subordonnés	-	-	-	-	-
• Titres non cotés sur un marché actif	6 342	6 296	-	6 296	-
• Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
• Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
• Avances en comptes courants d'associés	36 431	35 945	-	35 945	-
• Comptes ordinaires débiteurs	164 099	189 965	-	189 965	-
ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE	1 502 148	1 671 086	1 671 086	-	-
• Effets publics et valeurs assimilées	437 272	496 489	496 489	-	-
• Obligations et autres titres à revenu fixe	1 064 876	1 174 597	1 174 597	-	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	23 258 667	24 403 873	1 671 086	22 732 787	-

Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2017	Juste valeur au 31 décembre 2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2"	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
PASSIFS FINANCIERS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN	-	-	-	-	-
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	13 983 887	13 977 821	-	13 977 821	-
• Comptes ordinaires et emprunts JJ	153 270	153 266	-	153 266	-
• Comptes et emprunts à terme	13 830 617	13 824 555	-	13 824 555	-
• Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
• Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	9 153 142	9 135 853	-	9 035 999	99 854
• Comptes ordinaires créditeurs	6 508 252	6 508 179	-	6 508 179	-
• Comptes d'épargne à régime spécial	99 854	99 854	-	-	99 854
• Autres dettes envers la clientèle	2 545 036	2 527 820	-	2 527 820	-
• Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
• Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
• Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
• Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-	-	-	-
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	415 725	411 577	34 551	377 026	-
DETTES SUBORDONNÉES	-	-	-	-	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	23 552 754	23 525 251	34 551	23 390 846	99 854

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2016	Juste valeur au 31 décembre 2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
PASSIFS FINANCIERS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN	-	-	-	-	-
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	13 271 864	13 258 692	-	13 258 692	-
• Comptes ordinaires et emprunts JJ	169 120	169 111	-	169 111	-
• Comptes et emprunts à terme	13 102 744	13 089 581	-	13 089 581	-
• Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
• Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	8 731 111	8 711 098	-	8 711 098	-
• Comptes ordinaires créditeurs	5 687 725	5 687 643	-	5 687 643	-
• Comptes d'épargne à régime spécial	96 847	96 847	-	96 847	-
• Autres dettes envers la clientèle	2 946 539	2 926 608	-	2 926 608	-
• Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
• Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
• Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
• Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-	-	-	-
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	384 317	379 792	-	379 792	-
DETTES SUBORDONNÉES	-	-	-	-	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	22 387 292	22 349 582	-	22 349 582	-

10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Evaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (credit valuation adjustment ou CVA) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (debit valuation adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est en priorité directement déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

10.2.1 Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

(en milliers d'euros)	31/12/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	6 213	-	6 213	-
• Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
• Créances sur la clientèle	-	-	-	-
• Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
• Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
• Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
• Instruments dérivés	6 213	-	6 213	-
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION	11 184	-	11 184	-
• Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
• Créances sur la clientèle	-	-	-	-
• Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
• Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
• Titres à la juste valeur par résultat sur option	11 184	-	11 184	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 184	-	11 184	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	3 688 958	19 450	3 669 509	-
• Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
• Obligations et autres titres à revenu fixe	1 127 382	17 380	1 110 002	-
• Actions et autres titres à revenu variable ⁽¹⁾	2 561 576	2 070	2 559 507	-
• Créances disponibles à la vente	-	-	-	-
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	57 139	-	57 139	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	3 763 494	19 450	3 744 045	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	-	-	-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	-	-	-	-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	-	-	-	-
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX	-	-	-	-

(1) Y compris 1 019 778 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. Titres à l'actif note 1.3 "Principes et méthodes comptables").

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	4708	-	4708	-
• Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
• Créances sur la clientèle	-	-	-	-
• Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
• Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
• Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
• Instruments dérivés	4 708	-	4 708	-
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION	12 072	-	12 072	-
• Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
• Créances sur la clientèle	-	-	-	-
• Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
• Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
• Titres à la juste valeur par résultat sur option	12 072	-	12 072	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	12 072	-	12 072	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	3 292 232	45 674	3 246 559	-
• Effets publics et valeurs assimilées	10 393	10 393	-	-
• Obligations et autres titres à revenu fixe	821 393	33 661	787 732	-
• Actions et autres titres à revenu variable ⁽¹⁾	2 460 446	1 620	2 458 827	-
• Créances disponibles à la vente	-	-	-	-
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	63 609	-	63 609	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	3 372 621	45 674	3 326 948	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	-	-	-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	-	-	-	-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	-	-	-	-
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX	-	-	-	-

⁽¹⁾ Y compris 1 019 778 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. Titres à l'actif note 1.3 "Principes et méthodes comptables").

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

(en milliers d'euros)	31/12/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	6 702	-	6 702	-
• Titres vendus à découvert	-	-	-	-
• Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
• Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
• Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
• Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
• Instruments dérivés	6 702	-	6 702	-
PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION	-	-	-	-
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	75 785	-	75 785	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	82 487	-	82 487	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	-	-	-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	-	-	-	-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	-	-	-	-
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX	-	-	-	-

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	5 740	-	5 740	-
• Titres vendus à découvert	-	-	-	-
• Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
• Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
• Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
• Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
• Instruments dérivés	5 740	-	5 740	-
PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION	-	-	-	-
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	104 519	-	104 519	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	110 259	-	110 259	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	-	-	-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	-	-	-	-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	-	-	-	-
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX	-	-	-	-

10.2.2 Changements de modèles de valorisation

En 2017, le Crédit agricole Centre-est n'a procédé à aucun changement de modèle de valorisation qui aurait entraîné le reclassement de titre dans un niveau de valorisation différent de celui de 2016.

10.2.3 Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

Néant

11. IMPACT DES ÉVOLUTIONS COMPTABLES OU AUTRES ÉVÈNEMENTS

Néant

12. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2017

Les états financiers utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont établis à la même date que celle des états financiers du Groupe.

12.1 Informations sur les filiales

12.1.1 Informations sur le Fonds dédiés

Le Crédit agricole Centre-est détient 99,99% du fonds dédié CAPI Centre-est. Celui-ci est consolidé par la méthode de l'intégration globale. Le bilan de cette structure est essentiellement composé d'actifs financiers disponibles à la vente (303 344 milliers d'euros pour un total bilan de 313 164 milliers d'euros).

12.1.2 Opérations de titrisation

En 2017, le Crédit agricole Centre-est a participé à la titrisation du FCT Crédit Agricole Habitat 2017, titrisation décrite au niveau de la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période".

12.2 Composition du périmètre

SOCIETES	% CONTRÔLE	% INTERET	METHODE
ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS			
CREDIT AGRICOLE NEXT BANK (SUISSE) SA	18,30	18,30	MEE
CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	100,00	100,00	IG
CAISSE LOCALE CENTRE EST	100,00	100,00	IG
ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE			
CA PARTICIPATIONS	100,00	100,00	IG
PRESTIMMO	100,00	100,00	IG
SEPI	100,00	100,00	IG
CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST IMMOBILIER	100,00	100,00	IG
EUROPIMMO	100,00	100,00	IG
ACTIVITÉ DE PRISES DE PARTICIPATIONS			
CALIXTE INVESTISSEMENT	100,00	100,00	IG
FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS			
CAPI CENTRE-EST	99,99	99,99	IG
SOCIÉTÉ TECHNIQUE DE TITRISATION			
STT	100,00	100,00	IG

Au 31/12/2017, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2017) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 23 février 2017. Cette transaction est le premier RMBS français placé dans le marché par le Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres senior adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès de 37 investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Au 31 décembre 2017, le Crédit agricole Centre-est ayant participé à l'opération de titrisation a consolidé sa quote-part (analyse par silo), le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

13. PARTICIPATIONS ET ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

13.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Ce poste s'élève à 2 323 522 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre 2 236 613 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

13.1.1 Entités exclues du périmètre de consolidation

Entités non consolidées	Siège social	% d'intérêt 31/12/2017	Motif d'exclusion du périmètre de consolidation
• PRESTHOGER	FRANCE	100	Entité non significative
• CREDIT AGRICOLE CREATION	FRANCE	100	Entité non significative
• WIGGINS FRANCE SA	FRANCE	100	Entité non significative
• SCI CHAMPFLEURY II	FRANCE	100	Entité non significative
• SOC D'AMENAGEMENT DU SITE DES MERCIERES	FRANCE	100	Entité non significative
• SCI CHAMPAGNE	FRANCE	100	Entité non significative
• SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CHAMPAGNE TERTIAIRE	FRANCE	100	Entité non significative
• CREDIT AGRICOLE CAPITAL PME	FRANCE	31	Entité non significative
• CENTRE EST PARTICIPATIONS III	FRANCE	100	Entité non significative
• CENTRE EST PARTICIPATIONS IV	FRANCE	100	Entité non significative
• FAVRINVEST	FRANCE	80	Entité non significative
• CAMPUS CACE I	FRANCE	100	Entité non significative
• CAMPUS CACE II	FRANCE	100	Entité non significative
• CAMPUS CACE III	FRANCE	100	Entité non significative
• CAMPUS CACE IV	FRANCE	100	Entité non significative
• SNC MYRTE	FRANCE	100	Entité non significative
• SQUARE COURTAGE	FRANCE	100	Entité non significative

13.1.2 Titres de participations significatifs non consolidés

Les titres de participation représentant une fraction du capital supérieure ou égale à 10% n'entrant pas dans le périmètre de consolidation sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Entités non consolidées	Siège social	% d'intérêt 31/12/2017	Montant des capitaux propres	Résultat du dernier exercice
• DELTAGER SA	FRANCE	17	2 187 545	660 000
• GF DE GATINE	FRANCE	45	510 441	173 533
• ACCESS-ASIA	FRANCE	15	(11 485)	(91)
• SCI SUD II	FRANCE	17	1 710 000	101 000
• CRÉDIT AGRICOLE RÉGIONS INVESTISSEMENT	FRANCE	30	1 308 073	307 741
• SOCIETE D'EDITIONS ET DE PUBLICATIONS AGRICOLES DU DEPARTEMENT DE L'AIN	FRANCE	15	309 356	63 077
• SOCIETE D'EDITIONS ET DE PUBLICATIONS AGRICOLES DU DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE	FRANCE	24	964 644	66 273
• CRÉDIT AGRICOLE RHÔNE-ALPES INVESTISSEMENT	FRANCE	19	476 421	21 326
• SCI LES GRANDES VIGNES	FRANCE	29	625 453	30 582
• FONTAINE LE PARC SAINT LOUIS	FRANCE	40	1 524	1 524
• ELISYS	FRANCE	19	-	-
• CANEVAFLOR	FRANCE	19	908 976	137 926
• AG2C INNOVATION	FRANCE	11	3 371 500	239 395
• HOMEDECOR	FRANCE	20	384 328	(256 794)
• AVENIR ECO	FRANCE	11	(85 680)	(282 800)
• AQUILON	FRANCE	10	6 990 000	1 083 000
• HABITAT PACT RHONE ALPES	FRANCE	17	1 250 692	(3 401)
• CENTRE EST PEINTURES DISTRIBUTION	FRANCE	10	7 670 000	681 943
• SMARTINST	FRANCE	12	71 599	(284 411)
• CEO VISION	FRANCE	12	211 609	124 904
• SHORTEDITION	FRANCE	14	(268 305)	(233 282)
• SICA HABITAT RURAL RHONE-LOIRE	FRANCE	17	82 376	7 524
• GDL FINANCE	FRANCE	12	4 584 753	14 399
• COLDEP DEVELOPPEMENT	FRANCE	14	(77 216)	6 322
• K PLAN	FRANCE	12	285 493	(69 876)
• MAORA DEVELOPPEMENT	FRANCE	12	(3 210 365)	(8 669 547)
• SOURCINVEST	FRANCE	12	3 248 856	380 995
• SCI HOLDING STRATEGE	FRANCE	22	1 727 794	1 014 567
• IMEFA CENT CINQUANTE SIX	FRANCE	10	26 102 779	(52 171)
• IMEFA CENT CINQUANTE SEPT	FRANCE	10	19 178 656	(27 344)
• OPCI GHD SPPICAV PROFESSIONNELLE	FRANCE	10	62 195 149	(848 169)
• GHD OPCO HOTEL	FRANCE	10	171 826	(76 389)
• KARIO	FRANCE	13	307 263	(140 397)
• OPTISANTIS	FRANCE	16	3 661	(391 552)
• PASOLO	FRANCE	17	(107 287)	(166 510)
• EMD ELECTRO MOBILITE DISTRIBUTION	FRANCE	16	(435 831)	(680 050)
• EC2L	FRANCE	19	6 278 191	203 005
• FILL UP MEDIA	FRANCE	13	441 751	36 170
• MAELO CONDRIEU	FRANCE	12	2 154 061	(61 939)
• GROUPE CERISE ET POTIRON	FRANCE	13	8 347 744	533 842
• K&P CORPORATE INTERNATIONAL	FRANCE	16	305 540	6 003
• SKEED INTERNATIONAL	FRANCE	27	(200 108)	(625 316)
• GERONIMO	FRANCE	18	1 392 917	(249 047)
• FINANCIERE GAGNE	FRANCE	23	3 262 277	(264 793)
• OPTIMIZ.ME	FRANCE	10	305 502	(162 885)
• CAPUCINE 2	FRANCE	10	24 072 000	720 000
• INCIT FINANCEMENT	FRANCE	10	50 156	6 013
• BIOENTECH	FRANCE	10	505 231	76 844
• PERSPICUUS	FRANCE	16	4 391 184	NC
• ALGOE	FRANCE	20	7 060 878	298 030

13.2 Informations sur les entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus

Au 31 décembre 2017, le groupe Crédit agricole Centre-est a des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

Fonds de placement

Le groupe Crédit agricole Centre-est investit dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités

Au 31 décembre 2017, l'implication du groupe Crédit agricole Centre-est dans des entités structurées non consolidées, est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour le groupe Crédit agricole Centre-est dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2017															
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement ⁽¹⁾				Financement structuré ⁽¹⁾			
	Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale		
		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-	1 025 082	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS RECONNUS VIS-À-VIS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES	-	-	-	-	-	-	-	-	1 025 082	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS RECONNUS VIS-À-VIS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements donnés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions sur risque d'exécution - Engagements par signature	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ENGAGEMENTS HORS BILAN NET DE PROVISIONS VIS-À-VIS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL BILAN DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES	-	-	-	-	-	-	-	-	11 939 487	-	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

(en milliers d'euros)	31/12/2016															
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement ⁽¹⁾				Financement structuré ⁽¹⁾			
	Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale		
		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres remboursements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres remboursements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres remboursements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres remboursements de crédit	Exposition nette
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-	709 121	709 121	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS RECONNUS VIS-À-VIS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES	-	-	-	-	-	-	-	-	709 121	709 121	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS RECONNUS VIS-À-VIS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements donnés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions sur risque d'exécution - Engagements par signature	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ENGAGEMENTS HORS BILAN NET DE PROVISIONS VIS-À-VIS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL BILAN DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES	-	-	-	-	-	-	-	-	19 290 336	-	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

14. EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Néant

KPMG Audit

51 rue de Saint Cyr
69 009 Lyon

MAZARS

61, rue Henri Regnault
92 400 Courbevoie

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2017

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-EST

1 rue Pierre Truchis de Lays
69 140 Champagne au Mont d'Or
R.C.S. Lyon 399 973 825

A l'attention de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Dépréciations de créances de crédit sur base individuelle

Risque identifié

La Caisse Régionale constitue des provisions pour couvrir les risques avérés de pertes résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers.

Les pertes prévisibles au titre du risque de crédit avéré font l'objet d'une dépréciation correspondant à la différence entre la valeur comptable des prêts et la somme des flux futurs estimés, actualisés, comme exposé dans la note 1.3.2.3 de l'annexe.

S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, la direction de votre établissement est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement.

Au 31 décembre 2017, les encours de crédit s'élèvent à 21 126 millions d'euros dont 379 millions d'euros d'encours douteux dépréciés à hauteur de 252 millions d'euros, tel que détaillé dans la note 3.1.2 de l'annexe.

Nous avons considéré la détermination des dépréciations de ces créances douteuses comme un point clé de l'audit en raison de l'importance relative de ces dépréciations dans le bilan et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour la détermination des flux futurs estimés.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons examiné le dispositif mis en place par la Direction pour identifier les créances à déprécier et évaluer le montant des dépréciations à enregistrer.

Nous avons en particulier :

- mené des entretiens avec la direction, et plus particulièrement avec la direction des risques, afin de prendre connaissance de la gouvernance du processus de provisionnement et des procédures mises en place;
- testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par la banque pour identifier les encours douteux, recenser les garanties reçues et assurer le correct déversement des données dans les outils informatiques;
- testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre pour évaluer le montant des dépréciations associées aux encours douteux et assurer leur correcte alimentation en comptabilité;

Nous avons, par ailleurs, apprécié le bien-fondé des hypothèses utilisées par la direction pour la détermination des flux futurs estimés sur un échantillon de crédits présentant un risque avéré.

Dépréciations de créances de crédit sur base collective

Risque identifié

La Caisse Régionale constitue des dépréciations sur bases collectives sur des encours non dépréciés individuellement.

Ces dépréciations sont déterminées à l'aide des modèles internes de risque de crédit, sur la base de séries statistiques et historiques des défaillances de la clientèle, tel que décrit dans la note 1.3.2.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

S'agissant de la détermination des autres dépréciations sur base collective sectorielles, la direction de votre établissement est conduite à formuler des hypothèses de dégradation de la notation des contreparties.

Au 31 décembre 2017, le montant des dépréciations des créances sur la clientèle incluent des provisions sur bases collectives et sectorielles pour 126 millions d'euros, tel que décrit dans la note 3.1.2 de l'annexe.

Nous avons considéré la détermination des dépréciations comme un point clé de l'audit en raison

- de l'importance des hypothèses dans les modèles de notation et dans les scénarii de dégradation de ces notations ;
- de l'évolution au cours de l'exercice 2017 du modèle interne de risque de crédit de la banque de détail.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de l'audit des comptes consolidés de votre établissement, nous avons notamment réalisé les diligences suivantes sur les processus de détermination des provisions sur bases collectives. Nous avons défini les travaux à effectuer sur :

- le dispositif de contrôle et de gouvernance du modèle de notation;

- la couverture des risques liés à l'évolution du modèle de notation et aux hypothèses de modélisation;
- la couverture des risques liés à l'insertion opérationnelle du modèle dans les systèmes d'information.

Compte tenu de l'organisation qui prévaut au sein du groupe, nous nous sommes appuyés sur les diligences effectuées par les commissaires aux comptes de l'organe central. Nous avons pris connaissance de leurs travaux et nous nous sommes assurés que ces derniers étaient appropriés.

Par ailleurs, nous avons :

- analysé les modalités de détermination des scénarii de dégradation appliqués par la Direction et testé leur correcte application
- examiné, pour une sélection de provisions, les assiettes utilisées pour le calcul des provisions sur bases collectives.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le Rapport de Gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre-est par votre assemblée générale du 17 mars 2004 pour le cabinet KPMG Audit et du 26 mars 2013 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2017, le cabinet KPMG Audit était dans la treizième année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la cinquième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Lyon et Courbevoie, le 5 mars 2018

Les commissaires aux comptes

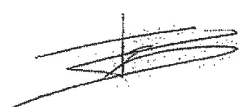
KPMG AUDIT

Département de KPMG S.A.

MAZARS



Philippe Massonnat



Frédéric Damaisin



Anne Veaute

Chapitre

3

Les résolutions présentées à l'Assemblée Générale ordinaire

Jeudi 29 mars 2018

RESOLUTIONS

Première résolution

« L'Assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve ces rapports dans toutes leurs parties. Elle approuve les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2017 et donne quitus de leur gestion aux administrateurs. »

Deuxième résolution

« L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions qui y sont mentionnées. »

Troisième résolution

« L'Assemblée générale accepte la proposition du Conseil d'administration de fixer, pour l'exercice 2017, le taux d'intérêt des parts sociales à 2,10%, et le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'associés à 5,51 € par titre. »

« Conformément à la loi, l'Assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Intérêts aux parts sociales

Exercice	Nb Parts sociales	Distribution	Taux d'intérêt
2014	9 572 159	2 713 707,02	1,89%
2015	9 572 160	1 536 331,66	1,07%
2016	9 572 159	2 153 736,18	1,50%

Dividendes sur certificats coopératifs d'associés (CCA)

Exercice	Nb de CCA	Rémunération des CCA	Rémunération par titre
2014	3 191 415	17 312 784,29	5,42
2015	3 191 415	18 058 707,91	5,66
2016	3 191 415	18 194 153,42	5,70

Quatrième résolution

« L'Assemblée générale accepte les propositions du Conseil d'administration relatives à l'affectation du résultat. Le résultat net de l'exercice s'établit à 234 584 017,34 euros, ce qui conduit à déterminer la répartition du résultat disponible comme suit :

Réserve spéciale de la loi sur le mécénat	1 439,85 €
Intérêt aux parts sociales à 2,10%	3 015 230,17 €
Rémunération des certificats coopératifs d'associés	17 593 801,30 €
Versement à la réserve légale	160 480 159,51 €
Versement aux réserves facultatives	53 493 386,51 €

Cinquième résolution

« Le capital social, qui était de 191 453 610 euros au 1^{er} janvier 2017 s'élève à 191 453 595 euros au 31 décembre 2017. Il se décompose comme suit :

	Nombre	Valeur Nominale	Capital
Parts sociales détenues par les Administrateurs	15	15	225
Parts sociales détenues par les Caisses Locales	9 572 142	15	143 582 130
Part sociale détenue par SACAM MUTUALISATION	1	15	15
Certificats Coopératifs d'Associés	3 191 415	15	47 871 225
TOTAL			191 453 595

« L'Assemblée générale constate et approuve l'augmentation de capital de 15 euros et entérine le remboursement de deux parts sociales représentant un montant de 30 euros, décidé en cours d'exercice par le Conseil d'administration. »

Sixième résolution

« L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de la proposition faite sur ce sujet par le Conseil d'administration en fonction des recommandations de la FNCA, et en application des dispositions de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 modifiée, décide de fixer à 390.000 € la somme globale allouée au titre de l'exercice 2018 au financement des indemnités des administrateurs et donne tous pouvoirs au Conseil d'administration de la Caisse régionale pour déterminer l'affectation de cette somme. »

Septième résolution

« L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, émet un avis favorable relatif à l'enveloppe globale de rémunérations versées au Directeur général, aux membres du Comité de direction et aux responsables des fonctions de contrôle, à hauteur d'un montant égal à 3 667 094 € au titre de l'exercice 2017 ».

Huitième résolution

« L'Assemblée générale, sur le rapport du Conseil d'administration statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, approuve le montant global s'élevant à 62 497 euros de charges non déductibles, visées à l'article 39-4 de ce Code, ainsi que le montant s'élevant à 21 839 euros de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses. »

Neuvième résolution

« L'Assemblée générale décide de désigner EXCO Clermont Ferrand en qualité de réviseur titulaire et le Cabinet ALBOUY ASSOCIES CONSULT en qualité de réviseur suppléant, afin de conduire une mission de révision coopérative conformément aux dispositions des articles 25-1 à 25-5 de la loi du 10 septembre 1947 et aux textes d'application. »

Dixième résolution

« L'Assemblée générale réélit, en exécution de l'article 15 des statuts, les Administrateurs sortants suivants, pour une durée de 3 ans :

M. Pascal DESAMAIS

M. Jacques DUCERF

M. Marc LEBRUN

Les fonctions de ces Administrateurs viendront à expiration lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020, sauf dispositions statutaires contraires.

L'Assemblée générale, prend acte de la fin du mandat d'Administrateur de M. David BERTHET, Mme Josette PUSSIER et M. Pierre VALLET.

L'Assemblée générale décide de nommer en qualité de nouvel administrateur Mme Cécile MARTELIN, pour une durée de 3 ans, en qualité de nouvel Administrateur.

Les fonctions de ce nouvel Administrateur viendront à expiration lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020, sauf dispositions statutaires contraires.

L'Assemblée générale décide de nommer en qualité de nouvel administrateur M. Gilles DUMOULIN pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, M. Pierre VALLET, soit pour une durée de un an.

Les fonctions de ce nouvel Administrateur viendront à expiration lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018, sauf dispositions statutaires contraires.

L'Assemblée générale prend acte que pour l'exercice à venir le Conseil d'Administration sera composé de 14 administrateurs, Mme Josette PUSSIER n'étant pas remplacée.

Onzième résolution

« L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qui seront nécessaires. »

Périmètre : activité de banque de détail et assurance de Crédit agricole Centre-est

Les données chiffrées retranscrites sont celles observées au cours de l'exercice 2017. Les informations RSE couvrent le périmètre Crédit Agricole Centre-est et Square Habitat, soit 99% des effectifs du périmètre consolidé.

Thème Grenelle	Sous-thème Grenelle	Données 2017
EMPLOI	Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géo	Effectif de l'entreprise au 31/12/2017 (hors collaborateurs en dispense d'activité) : 3 079 (3 125 pour 2016) Répartition de l'effectif au 31/12/2017 par catégorie : Classe I = anciennement AA (agents d'application) = 305 Classe II = anciennement TAU (techniciens) = 1 984 Classe III = anciennement RM (responsables de management) = 790 (dont 12 cadres de direction).
		Effectif de Square Habitat au 31/12/2017 : 105 VRP : 41 Employé : 4 Cadre : 34 Agent de Maîtrise : 22 Contrat professionnel : 3 Apprenti : 1
		Répartition de l'effectif au 31/12/2017 par sexe Crédit agricole Centre-est Femmes = 1 994 / Hommes = 1 085 Square Habitat Femmes = 77 / Hommes = 28 Répartition de l'effectif au 31/12/2017 par tranche d'âge : Crédit agricole Centre-est Moins de 25 ans = 253 25 - 34 ans = 878 35 - 44 ans = 604 45 - 54 ans = 742 55 - 64 ans = 597 65 et plus = 5 Square Habitat Moins de 25 ans = 6 25 - 34 ans = 20 35 - 44 ans = 27 45 - 54 ans = 34 55 - 64 ans = 18 65 et plus = 0
DONNÉES SOCIALES	Les embauches et les licenciements	Crédit agricole Centre-est Nombre d'embauches sur 2017 CDI = 213 ; CDD = 719 (dont 346 auxiliaires vacances) Nombre de licenciements sur 2017 : CDI = 30 ; CDD = 1 Square Habitat Nombre d'embauches sur 2017 : CDI = 17 ; CDD = 1 ; Contrats Pro : 3 Nombre de licenciements sur 2017 : 3
		Crédit agricole Centre-est : Taux de turn-over 2017 pour les CDI = $((213 + 234)/2) * 100 / 2881 = 7,8\%$ (213 entrées, 234 sorties, effectif de 2881 au 31/12/2016). Un taux plus élevé par rapport à 2016 en partie dû aux nombreux départs en retraite. Square Habitat : Taux de turn-over 2017 pour les CDI = 20,79% $((entrées + sorties)/2) * 100 / \text{effectif au 31/12/2017}$
ORGANISATION DU TRAVAIL / SANTÉ ET SÉCURITÉ	Organisation du temps de travail	Crédit agricole Centre-est : Nombre de jours travaillés sur 2017 : 206 jours. Nombre de collaborateurs à temps partiel au 31/12/2017 (hors collaborateurs en dispense d'activité) : 406 Square Habitat : Nombre de jours travaillés sur 2017 : 226 jours. Nombre de collaborateurs à temps partiel au 31/12/2017 : 9
	Absentéisme	Crédit agricole Centre-est : Taux d'absence sur 2017 : - Accident de travail / trajet = 0,24% - Maladie / longue maladie = 4,33% - Absence non justifiée = 0,10% Square Habitat : Taux d'absence sur 2017 : - Maladie / Paternité / Congé parental : 1,97% - Autres motifs = 0,16%
FORMATION	Les politiques mises en œuvre en matière de formation Nombre total d'heures de formation	Crédit agricole Centre-est : Budget total de formation (comptable) / masse salariale en 2017 : 2,36% Heures = 105 709 heures, soit environ -23% par rapport à 2016. De grands projets nationaux ou locaux ont été décalés sur 2018, comme par exemple, la signature électronique en agence, Conso 3.0, manager une équipe demain à Centre-est ou encore une partie de la transformation... Notre politique de formation pour 2017 a été principalement axée sur l'accompagnement des équipes et de la transformation avec : le développement des compétences et de l'expertise, de rendre les collaborateurs acteurs de leur employabilité ou encore de renforcer l'efficacité des dispositifs de formation, et bien sûr commencer à accompagner les transformations. Square Habitat : Nombre total d'heures de formation : 1 547 heures Budget total de formation (comptable) / masse salariale = 2,07%

Thème Grenelle	Sous-thème Grenelle	Données 2017
RELATIONS SOCIALES	L'organisation du dialogue social notamment les procédures d'information, de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	Crédit agricole Centre-est : Nombre réunions en 2017 avec les IRP : 69 Square Habitat : Nombre réunions en 2017 avec les IRP : 19 (DP :12 + CE : 7)
	Le bilan des accords collectifs	Crédit agricole Centre-est : Accord signé en 2016 (emploi des travailleurs en situation de handicap) toujours en vigueur Accords relatifs aux congés solidaires (solidarité internationale / don de congé pour enfant-conjoint gravement malade) Accord relatif au droit à la déconnexion + autres accords avec des relations indirectes aux conditions de travail (NAO, CET etc.) Square Habitat : 1 accord NAO
SANTÉ ET SÉCURITÉ	Les conditions de santé et de sécurité	Crédit agricole Centre-est : Nombre réunions CHSCT en 2017: 11 (+ 6 réunions de la commission de suivi de la transformation) Square Habitat : Nombre réunions CHSCT en 2017: 6
	Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	Crédit agricole Centre-est : Pas d'accord signé en 2017 en matière de santé et sécurité au travail. Des négociations sont ouvertes sur le sujet des conditions de travail, qui se poursuivront sur le début d'année 2018. Square Habitat : Néant
ÉGALITÉ DE TRAITEMENT	Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	Crédit agricole Centre-est : Composition de l'entreprise : 64,7% de collaboratrices au 31/12/2017. Des femmes de plus en plus présentes dans les instances de décision de la CR : - composition du conseil d'administration de la CR : 6 femmes sur 16 administrateurs soit 37,5% de femmes (+8,1 points / 2016) - composition du comité de direction : 4 femmes sur 12 directeurs 33,3% de femmes (+4,7 points / 2016). Les rémunérations font l'objet d'augmentations individuelles qui prennent différentes formes : promotions, reconnaissances de compétences, reconnaissances d'expertise... Le processus d'attribution de ces augmentations est annuel. A la fin de chaque exercice, une comparaison des rémunérations des hommes et des femmes est faite. Le cas échéant, un rattrapage est versé aux collaboratrices présentant un écart de rémunération avec la moyenne des hommes de son panel, en leur défaveur. Square Habitat : Composition de l'entreprise : 66,66% de collaboratrices - Composition du COMEX : 66,66% de directrices (2/3)
	Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	Taux de salariés handicapés : 5,43% en 2017 (5,34% en 2016). A noter une forte évolution avec le secteur protégé dû à l'augmentation du retraitement des déchets des nouvelles agences collaboratives et une augmentation du nombre de départs en retraite en 2017 ayant pour conséquence une diminution en interne.
	La politique de lutte contre les discriminations	La politique de recrutement de Centre-est a remporté le 1 ^{er} prix des Recruteurs de la Diversité, organisé avec le ministère de l'économie et des finances En interne, pour nos collaborateurs : - Les aménagements de fin de carrière - La charte de la diversité mise en application avec la concrétisation du projet APELS - L'aménagement des postes de travail (dont TADEO) - Le cursus de contrat de professionnalisation avec l'embauche de personnes en situation de handicap. Pour nos clients, Crédit agricole Centre-est propose toujours ACCEO, un service gratuit qui permet l'accès aux agences pour les personnes sourdes et malentendantes.
ÉVOLUTION DE CARRIÈRE		Des indicateurs en progression : Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'un entretien d'évaluation formalisé au cours de l'année 2017 : 2 522 entretiens annuels d'évaluation ont été menés en 2017, soit 90% de l'effectif CDI actif. Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une promotion sous forme de prise de responsabilité au cours de l'année 2017 : 255 promotions, soit 9,1% de l'effectif CDI actif. Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une mobilité au cours de l'année 2017 : 629 mobilités géographiques (22% de l'effectif CDI actif) et 360 mobilités fonctionnelles (12% de l'effectif CDI actif) en 2017.

TABLEAU DE BORD INDICATEURS RSE

Thème Grenelle	Sous-thème Grenelle	Données 2017
POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE	L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	Crédit agricole Centre-est transforme son campus de Champagne au mont d'Or et va investir 70 millions d'euros. La performance énergétique de l'immeuble est une préoccupation majeure de ce nouveau campus, l'objectif fixé est de réduire de 80% le coût des consommations actuelles en énergie. Création d'une démarche conseil spécifique pour accompagner nos clients PME et ETI dans leurs financements des investissements d'efficacité énergétique
	Les actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement	Crédit agricole Centre-est : Renouvellement de la flotte de 15 VAE mis à disposition gracieusement des collaborateurs pour 11 mois avec une option d'achat par le collaborateurs, à coût réduit, en fin de période de prêt. Une partie de la flotte de véhicules électriques a été renouvelée par des véhicules de nouvelle génération moins polluante avec une volonté d'intensifier cette démarche dans les années à venir. Sensibilisation des collaborateurs et des clients pendant la Semaine Européenne du Développement Durable, la Semaine Européenne de la Mobilité, la semaine pour l'emploi des personnes handicapées : - Incitation au covoiturage, valorisation de notre site dédié en partenariat avec le Grand Lyon, promotion des transports en commun - Organisation d'une collecte de livres pour une seconde vie, - Sensibilisation au recyclage des déchets et aux éco-gestes avec Unis-Cité, valorisation des déchets - Information et présentation des plateformes d'éco-rénovation régionales Une enquête de satisfaction a permis d'établir que 75% des collaborateurs avaient l'intention de changer leurs habitudes de consommation ou de comportement. Square Habitat : Préconisation aux clients Acquéreurs suite aux Diagnostics du bien acheté, notamment diagnostique DPE Limitation papier : annexe compromis support dématérialisé En cours projet 2018 signature électronique des mandats et des baux, prestataire YOU SIGN
	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement La prise en compte des nuisances sonores et de tout autre forme de pollution spécifique à une activité	Non significatif/non applicable de la thématique Grenelle II vis-à-vis de notre activité tertiaire. Nos activités de banque et assurance ne sont pas source de risque environnemental ou de pollution, nous optimisons nos process pour réduire notre empreinte carbone
ÉCONOMIE CIRCULAIRE	Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Les déchets DEEE : 2,899 tonnes + 3,300 tonnes (déchets informatiques) Dans le cadre d'une démarche de gestion durable des ressources et d'économie circulaire, Crédit agricole Centre-est s'efforce de revaloriser son parc informatique en fin de vie. Ainsi, 489 produits informatiques (écrans, ordinateurs, mobiles), soit 34% de plus qu'en 2016, ont été réinjectés dans l'économie en 2017, soit 2,086 tonnes. Tous nos déchets de bureaux sont collectés et triés. Notre prestataire, une entreprise du secteur adapté, trie et recycle nos déchets. Certains déchets sont destinés à leur ressourcerie solidaire. <ul style="list-style-type: none"> • Nombre total de cartes recyclées : 170 000 / 884 Kg (23% de plus qu'en 2016) • Cartes en plastique végétal : 20,2% <ul style="list-style-type: none"> • Consommation totale de papier : 422 536 tonnes, + 1% par rapport à 2016
	Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	Les déchets alimentaires de nos restaurants d'entreprise, sont triés et valorisés. Ce sont 4,5 Tonnes de bio déchets collectés en 2017
UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES	La consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	Notre consommation d'électricité est compensée à 100% en électricité d'origine renouvelable : Notre fournisseur, EDF a injecté, en 2017, sur le réseau, une quantité d'électricité d'origine renouvelable équivalente à 100% de notre consommation. <ul style="list-style-type: none"> • 2017 : Consommation totale d'énergie sur l'année en KWh (électricité, gaz et chauffage urbain) : 23 476 847 KWh Rénovation de 45 agences en recherchant l'efficacité énergétique (détecteur de présence, renforcement de l'isolation, programme de gestion de la ventilation...)
	La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	La consommation est estimée à 13 102 m ³ sur la base de nos effectifs et de la consommation par employé de bureau (source ADEME 2017 : moyenne de 15 l d'eau par jour travaillé et par collaborateur en activité, 20 l / jour et par repas)

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

Thème Grenelle	Sous-thème Grenelle	Données 2017
CHANGEMENT CLIMATIQUE	Emissions de GES liées aux financements : Principaux postes d'émissions générées par les biens et services produits et plans d'actions associés	Le Crédit Agricole a développé une méthodologie dans le cadre de la chaire « Finances Développement Durable » de l'université Paris Dauphine, elle a été publiée dans un guide méthodologique de l'Ademe. Cette méthode quantifie, sans comptage multiple, les émissions de GES liées aux financements. Les encours de crédits sont inventoriés en 23 filières d'activité regroupées au sein de 9 macro-secteurs, tels que l'agroalimentaire, la construction, l'énergie, l'industrie... auxquels est attribué un facteur d'émission exprimé en Keq CO2 pour 1 K€ de financement. Pour l'exercice clos au 31/12/2016, les émissions induites par les financements du Crédit agricole Centre-est sont de 1 096 kT équivalent CO2
	Les rejets de gaz à effet de serre	Crédit agricole Centre-est : <ul style="list-style-type: none"> • Suivi des kms parcourus, en voiture, par les collaborateurs de Centre-est : 4 156 069 kms (dont 32 326 km en électrique qui représente 10% des km parcourus de la flotte société) Le développement du e-learning et l'usage de plus en plus répandu de la visioconférence permettent de réduire au global les déplacements de 4% par rapport à 2016. <ul style="list-style-type: none"> • suivi des km parcourus en train par an : 650 072 Km - CO2 : 3 096 kg • suivi des km parcourus en avion par an : 185 927 Km CO2 : 31 438 kg Square Habitat : 1 057 662 kms parcourus par les collaborateurs en 2017 <ul style="list-style-type: none"> • dont véhicules de société : 836 632 kms et 221 030 kms parcourus par les conseillers transaction et gestion location
	Protection de la biodiversité	Les habitants du Campus du Crédit agricole Centre-est ont semé des graines de fleurs mellifères à proximité des ruches du parc du site de Champagne au Mont d'Or, lors de la journée nationale pour les abeilles. De jeunes écoliers des écoles de quartiers viennent découvrir le rucher du Crédit agricole Centre-est dans le cadre d'une animation pédagogique, accompagné d'un professionnel. Ces animations ont pour objectif de sensibiliser les scolaires à la nature et à la biodiversité. Lancement d'un projet de ruche connectée avec une start up, l'apiculteur des Ruchers de Centre-est et un partenaire leader de la transformation numérique. Objectif : améliorer l'interface utilisateur et réduire les coûts de fabrication d'une ruche connectée
LES IMPACTS INDIRECTS LIÉS AUX MÉTIERS		<ul style="list-style-type: none"> • Les encours (€) PEE, Habitat et Conso : - PEE : 0,727 M€ de réalisations 2017 - Habitat : 3 501 M€ de réalisations 2017 et 14 180 M€ d'encours - Conso : 406 M€ de réalisations 2017 et 823 M€ d'encours Lancement d'une offre pour financer, à taux avantageux, des véhicules plus propres ou des travaux immobiliers liés aux Économie d'Énergie ou à la préservation de la ressource naturelle <ul style="list-style-type: none"> • Encours au 31/12/2017 des fonds d'Investissement Socialement Responsable : 76 653 203 € (dont Atout Valeurs Durables : 18 499 813 €) Financements ENR : <ul style="list-style-type: none"> - Photovoltaïque : 13 financements pour 440 k€ - BioMasse hors méthanisation agricole : 8 dossiers pour 397 k€ - Méthanisation agricole : 8 unités pour 8 862 k€ réalisés sur 2017 avec de belles perspectives de réalisation pour 2018 avec 13 802 k€ décidés uniquement au cours du quatrième trimestre. - Économie d'énergie : 80 dossiers pour 2 326 k€ - Entreprises et territoires : Financement d'une unité de méthanisation territoriale autour du syndicat de méthanisation nord-est 71 : 650 k€, financement de champs photo-voltaïques et éoliens appartenant à CN'Air, filiale de la CNR pour 40 000 k€.

Thème Grenelle	Sous-thème Grenelle	Données 2017
IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ	En matière d'emploi et de développement régional	Le PNB en 2017 s'élève à 679,7 M€
	Sur les populations riveraines ou locales	<p>Nombre de Distributeurs automatiques de billets (DAB)- Guichet automatique de banque (GAB)/10000 habitants,</p> <ul style="list-style-type: none"> - 408 automates avec fonction retrait simple - 244 automates de dépôt à capacité recyclante (dont 101 avec fonction retrait) - 173 bornes de consultation - 157 monnayeurs - 230 coffres tronc - 17 coffres tronc à accès sécurisé par carte bancaire - 6 automates de dépôt francs suisses (CHF) <p>La Caisse régionale a lancé la mise en marché de l'offre EKO (1 appli, 1 carte, 1 chéquier, 1 agence) à 2 € / mois, pour tous.</p> <p>La Caisse régionale ne distribue pas actuellement de micro- crédit</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dossiers traités Point Passerelle depuis la création : 2 365 familles accompagnées dont 370 nouvelles familles en 2017 • Taux de sorties du dispositif avec succès : 72.85% • Nombre d'accompagnements en cours : 277 familles
LOYAUTÉ DES PRATIQUES	Actions engagées pour prévenir la corruption	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de participation aux formations conformité : Le Crédit agricole Centre-est remplit ses obligations et chaque année un programme de formations réglementaires est suivi par l'ensemble des collaborateurs du Crédit agricole Centre-est. 91,9% des collaborateurs inscrits ont suivi les e-learning réglementaires, ce taux n'est pas retraité des personnes absentes sur la période. <p>Crédit agricole Centre-est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de participation aux formations Lutte contre blanchiment des capitaux et financement du terrorisme (LAB / LCB / FT) : Le Crédit agricole Centre-est remplit ses obligations et chaque année un programme de formations réglementaires est suivi par l'ensemble des collaborateurs du Crédit agricole Centre-est • Nombre de déclarations Norcom et Tracfin : Le Crédit agricole Centre-est remplit ses obligations et chaque année un programme de formations réglementaires est suivi par l'ensemble des collaborateurs du Crédit agricole Centre-est, Idem pour les déclarations de soupçons : nous exerçons les diligences nécessaires. <p>Square Habitat : Formation sur les nouveaux outils TRACFIN collaborateurs TRANSACTION</p> <p>Mise à jour de la procédure du 26/4/10/2015 sur l'application de la lutte anti blanchiment à l'immobilier : l'obligation de vigilance</p> <p>Mise en place dans le contrôle permanent des outils TRACFIN</p> <p>Elearning Sanctions Internationales collaborateurs</p>

Thème Grenelle	Sous-thème Grenelle	Données 2017
AUTRES DONNÉES SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS	La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux	Crédit agricole Centre-est : Tous les achats de services externes réalisés par le Crédit agricole Centre-est se font dans le cadre d'une charte basée sur des critères de Développement Durable depuis 2011. Square Habitat : Entreprises locales pour travaux d'agences
	Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	Suite à enquêtes clients en 2017, 27 000 réponses sont issues de l'envoi de : <ul style="list-style-type: none"> • 255 000 emails (en moyenne 9% de taux de retour) • 320 000 messages déposés dans la BAM (moins de 3% de taux de retour) L'enquête IRC stratégique : une enquête annuelle, qui permet une comparaison avec nos concurrents et un benchmark avec les autres Caisses régionales. L'enquête IRC agence : 2 vagues par an. Un reporting est restitué sur le poste de travail agence avec un accès aux indicateurs et aux verbatims clients. Un outil d'animation agence qui permet d'alimenter les actions qualité au sein de notre réseau. Des enquêtes annuelles segments (Agri, Pro, Entreprises et Banque privée) qui permettent à chaque responsable de marché d'alimenter leur plan d'amélioration continue. Une enquête succession au fil de l'eau suite à évènement « décès » et des enquêtes liées à nos principaux processus pour permettre aux pilotes de processus d'améliorer l'efficacité de leur processus et le parcours client. Le dialogue avec nos clients est au cœur de nos préoccupations : le Crédit agricole Centre-est a obtenu en 2016 la certification ISO 9001 de l'AFNOR, pour le traitement des réclamations clients.
RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ, NOTAMMENT DES ASSOCIATIONS D'INSERTION, LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS, LES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS ET LES POPULATIONS RIVERAINES	Les actions de partenariat ou mécénat	Crédit agricole Centre-est : Grands Mécénats en 2017 : 1 443 565 euros (soit 9% de plus qu'en 2016) Entrepreneuriat : 28% Patrimoine, Culture, Éducation, Sport : 35% Nutrition, Santé, Prévention : 8% Sociétal, Environnement, Mutualisme : 29% Le Crédit Agricole Centre-est accompagne des associations et fondations d'intérêt général et partage avec celles-ci des valeurs d'utilité au territoire et de solidarité. En 2017, le Crédit Agricole Centre-est a organisé 3 rencontres solidaires pour les faire connaître à ses clients et contribue ainsi aux 17 Objectifs Développement Durable définis par les Nations Unies dans le cadre de l'agenda 2030 : <ul style="list-style-type: none"> - Le jeudi 13 avril avec SPORT DANS LA VILLE : Principale association d'insertion par le sport en France, son objectif est de permettre à chaque jeune d'acquiescer la confiance en soi et les valeurs indispensables à son parcours de réussite. - Le mardi 16 mai avec le FONDS DECITRE : Il a vocation à agir en faveur du livre, de la lecture et de l'écriture, et encourage la diffusion de la culture et des savoirs, en France et à l'étranger. - Le mardi 3 octobre avec la FONDATION DES HOSPICES CIVILS DE LYON : Cette fondation a été créée pour accélérer le développement de projets innovants favorisant une prise en charge personnalisée de chaque malade au sein des hôpitaux. Square Habitat : Accompagnement de l'association Docteur CLOWN Cette association intervient dans les hôpitaux afin de faire venir des clowns auprès d'enfants malades Montant alloué : 3 euros par affaire soit 6030 € pour l'année 2017
	INDICATEURS MÉTIERS (non Grenelle) : intérêt du client	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de produits validés au NAP (nouvelles activités-nouveaux produits) : 50 produits validés au NAP en 2017

TABLEAU DE BORD INDICATEURS RSE

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-EST

Siège social : 1, rue Pierre Truchis de Lays
69 410 Champagne au Mont d'Or

Exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant de la société Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après les « Référentiels »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

¹ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant, en particulier celles prévues par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II (lutte contre la corruption).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre octobre 2017 et mars 2018 sur une durée totale d'intervention d'environ deux semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance et sur la base de 3 entretiens, avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées en introduction du tableau de bord des indicateurs RSE du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³ :

- Au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- Nous avons mené des entretiens au siège social de la société pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 97% des effectifs considéré comme grandeur caractéristique du volet social et 100% des données environnementales et sociétales considérées comme grandeurs caractéristiques⁴ des volets environnement et sociétal.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

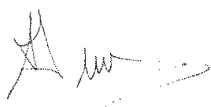
Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations. Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion


Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 2 mars 2018

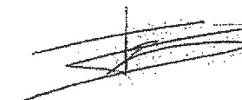
KPMG S.A



Anne Garans
Associée
Sustainability Services



Philippe Massonnat
Associé



Frédéric Damaisin
Associé

³ Indicateurs sociaux : Effectif total et la répartition des salariés par genre, par âge et par catégorie; Nombre d'embauches; Nombre de licenciements; Nombre .d'heures de formation. Indicateurs environnementaux: Quantité de déchets d'équipement électriques et électroniques générée; Quantité de déchets papier; Consommation d'énergie; Emissions de CO₂ liées à la consommation d'énergie.

Informations qualitatives: L'absentéisme; Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ; Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées ; La consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables ; Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit; Les actions engagées pour prévenir la corruption.

⁴ Voir la liste des indicateurs environnementaux et sociétaux mentionnés en note de bas de page n° 3 du présent rapport.

ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INDICATEURS RSE

**NOUS VOUS INVITONS À CONSULTER LES ÉLÉMENTS
DU RAPPORT FINANCIER ET DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE
D'ENTREPRISE DU CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-EST SUR
WWW.CA-CENTREST.FR**

Pour en savoir plus :



www.ca-centrest.fr

En couverture

CAMILLE,
porteuse de projet,
entourée de

KARINE MARIE,
Directrice d'agence,
et

XAVIER BIDAUX,
Responsable création d'entreprise,
lors du Café de la Création au "Bistrot Colette"
à Bourgoin-Jallieu en Isère.



www.ca-centrest.fr